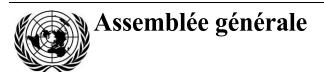
Page



Distr. générale 2 décembre 2015 Français Original: anglais

Soixante-dixième session Point 152 de l'ordre du jour Financement de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire

Exécution du budget de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2014 au 30 juin 2015

Rapport du Secrétaire général

Table des matières

I.	Introduction			
II.	Exécution du mandat			
	A.	Considérations générales	4	
	B.	Utilisation des crédits	5	
	C.	Activités d'appui de la mission	8	
	D.	Coopération avec des entités des Nations Unies au niveau régional	9	
	E.	Partenariats, coordination avec l'équipe de pays et missions intégrées	10	
	F.	Cadre de budgétisation axée sur les résultats	11	
III.	Exécution du budget			
	A.	Ressources financières	66	
	B.	Récapitulatif des réaffectations de ressources	67	
	C.	Évolution des dépenses mensuelles	67	
	D.	Autres recettes et ajustements	68	
	E.	Matériel appartenant aux contingents : matériel majeur et soutien logistique autonome	68	
	F.	Contributions non budgétisées	69	
IV.	Ana	ılyse des écarts	69	
V.	Déc	isions que l'Assemblée générale est appelée à prendre	74	
		· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	,,,, 	





Résumé

La corrélation entre les dépenses de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2014 au 30 juin 2015 et l'objectif de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI) est mise en évidence dans des tableaux axés sur les résultats et organisés par composantes (conditions de sûreté et de sécurité; action humanitaire et droits de l'homme; consolidation de la paix; maintien de l'ordre; appui).

Au cours de la période considérée, l'Opération avait pour mandat d'aider le Conseil de sécurité à atteindre un objectif général, qui était d'assister le Gouvernement ivoirien dans son action visant à stabiliser les conditions de sécurité et avancer vers la réalisation d'une paix et d'une stabilité durables. Des crédits étaient prévus au budget pour le déploiement de 192 observateurs militaires, 6 945 membres de contingents, 555 agents de la Police des Nations Unies et 1 000 membres d'unités de police constituées, 411 agents recrutés sur le plan international, 796 agents recrutés sur le plan national, 178 Volontaires des Nations Unies et 44 agents fournis par des gouvernements. Dans sa résolution 2162 (2014) du 25 juin 2014, le Conseil de sécurité, rappelant son intention d'envisager une réduction de bataillons, a décidé que le personnel en tenue de l'ONUCI serait composé d'un maximum de 5 437 militaires, soit 5 245 membres des contingents et officiers d'étatmajor et 192 observateurs militaires, d'ici au 30 juin 2015, et décidé également de fixer à 1 500 agents l'effectif autorisé de la composante de police et de maintenir les 8 agents des douanes précédemment autorisés.

L'ONUCI a progressé dans l'exécution de la plupart des tâches qui lui avaient été confiées et appuyé la Côte d'Ivoire en : a) s'employant à remédier aux problèmes rencontrés en matière de sécurité et de stabilité politique; b) renforçant les capacités de la police nationale et des institutions judiciaires et pénitentiaires; c) mettant en œuvre le programme de désarmement, démobilisation et réintégration des excombattants; d) appliquant la réforme du secteur de la sécurité; e) assurant la promotion et la défense des droits de l'homme; f) améliorant la situation humanitaire et les activités de relèvement; g) menant des activités de consolidation de la paix. Ainsi, la Côte d'Ivoire a réalisé des avancées notables vers la stabilité politique, sociale et économique.

Durant l'exercice considéré, l'ONUCI a engagé des dépenses d'un montant brut de 461 512 200 dollars des États-Unis, soit un taux d'exécution du budget de 93,5 % (contre des dépenses d'un montant de 546 829 200 dollars et un taux d'exécution de 93,6 % pour l'exercice 2013/14).

Les données financières de l'exercice font apparaître une sous-utilisation des crédits ouverts au titre des dépenses afférentes aux militaires et personnel de police ainsi qu'au personnel civil, ce qui s'explique principalement par des taux moyens de vacance de postes supérieurs aux prévisions. Les crédits ouverts au titre des dépenses opérationnelles n'ont pas non plus été utilisés dans leur intégralité car la réduction des effectifs de l'Opération et la fermeture de camps et de sites se sont traduites par des dépenses inférieures aux prévisions aux rubriques des transports aériens et des installations et infrastructures.

Exécution du budget : ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis; exercice budgétaire allant du 1er juillet 2014 au 30 juin 2015)

	14	Dépenses	Écarts	
Catégorie	Montant alloué		Montant	Pourcentage
Militaires et personnel de police	260 887,1	250 389,0	10 498,1	4,0
Personnel civil	102 223,9	90 137,4	12 086,5	11,8
Dépenses opérationnelles	130 459,3	120 985,8	9 473,5	7,3
Montant brut	493 570,3	461 512,2	32 058,1	6,5
Recettes provenant des contributions du personnel	8 896,0	8 830,4	65,6	0,7
Montant net	484 674,3	452 681,8	31 992,5	6,6
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	-	_	_	-
Total	493 570,3	461 512,2	32 058,1	6,5

Exécution du budget : ressources humaines

Catégorie	Effectif approuvé (25 juin 2014) ^a	Effectif prévu ^b	Effectif réel (moyenne)	Taux de vacance (pourcentage) ^c
Observateurs militaires	192	192	180	6,3
Contingents	5 245	6 945	6 165	11,2
Police des Nations Unies	500	555	441	20,5
Unités de police constituées	1 000	1 000	982	1,8
Personnel recruté sur le plan international	411	411	336	18,2
Personnel recruté sur le plan national	796	796	693	12,9
Volontaires des Nations Unies	178	178	150	15,7
Personnel fourni par des gouvernements	8	44	7	84,1

^a Niveau maximum de l'effectif autorisé par le Conseil de sécurité dans sa résolution 2162 (2014) du 25 juin 2014.

Les décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre sont énoncées au chapitre V du présent rapport.

15-21276 **3/74**

b Niveau maximum de l'effectif autorisé.

^c Compte tenu de l'effectif réel et de l'effectif approuvé, mois par mois.

I. Introduction

- 1. Le budget de fonctionnement de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI) pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2014 au 30 juin 2015 a été présenté dans le rapport du Secrétaire général daté du 18 février 2014 (A/68/758) et s'établissait à un montant brut de 512 590 300 dollars (montant net : 503 694 300 dollars). Il devait couvrir les dépenses afférentes au déploiement de 192 observateurs militaires, 6 945 membres de contingents, 1 555 policiers, dont 1 000 appartenant à des unités de police constituées, 411 fonctionnaires recrutés sur le plan international, 796 fonctionnaires recrutés sur le plan national (dont 96 administrateurs) et 178 Volontaires des Nations Unies.
- 2. Dans son rapport du 7 mai 2014, le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a recommandé que l'Assemblée générale ouvre un crédit d'un montant brut de 502 297 400 dollars pour financer l'Opération pendant la période allant du 1^{er} juillet 2014 au 30 juin 2015 (voir A/68/782/Add.11, par. 63).
- 3. Dans sa résolution 68/285, l'Assemblée générale a décidé d'ouvrir un crédit d'un montant brut de 493 570 300 dollars (montant net : 484 674 300 dollars) destiné à financer le fonctionnement de l'Opération du 1^{er} juillet 2014 au 30 juin 2015. Dans la même résolution, elle a décidé, à titre exceptionnel, de répartir entre les États Membres le montant de 246 785 150 dollars au titre de la période allant du 1^{er} juillet 2014 au 31 décembre 2015. Dans sa note sur les modalités de financement de l'Opération pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2014 au 30 juin 2015 (A/69/534 et Corr.1), le Secrétaire général a demandé la mise en recouvrement d'un montant de 243 907 100 dollars au titre du fonctionnement de l'Opération pour la période allant du 1^{er} janvier au 30 juin 2015. Par suite, l'Assemblée générale a décidé, dans sa résolution 69/258, de répartir entre les États Membres le montant de 246 785 150 dollars pour cette période, l'intégralité des crédits ouverts ayant ainsi été mise en recouvrement auprès des États Membres.

II. Exécution du mandat

A. Considérations générales

- 4. Le Conseil de sécurité a établi le mandat de l'Opération dans sa résolution 1528 (2004) et l'a prorogé dans des résolutions ultérieures. Il a énoncé le mandat correspondant à l'exercice sur lequel porte le présent rapport dans ses résolutions 2112 (2013) et 2162 (2014).
- 5. L'Opération a pour mandat d'aider le Conseil de sécurité à atteindre un objectif général, qui est d'assister le Gouvernement ivoirien dans son action visant à stabiliser les conditions de sécurité et avancer vers la réalisation d'une paix et d'une stabilité durables.
- 6. Dans le cadre de cet objectif général, la Mission a contribué à un certain nombre de réalisations au cours de l'exercice, en exécutant les principaux produits décrits dans les tableaux ci-après, organisés par composantes (conditions de sûreté et de sécurité; action humanitaire et droits de l'homme; consolidation de la paix; maintien de l'ordre et appui).

4/74

7. On trouvera dans le présent rapport une évaluation des résultats de l'exercice 2014/15, effectuée sur la base des tableaux axés sur les résultats présentés dans le budget. En particulier, y sont mis en regard, d'une part, les indicateurs de succès effectifs – qui mesurent les progrès accomplis pendant l'exercice par rapport aux réalisations escomptées – et les indicateurs de succès prévus et, d'autre part, les produits exécutés et les produits prévus.

B. Utilisation des crédits

- 8. L'ONUCI a progressé dans l'exécution de la plupart des tâches qui lui avaient été confiées et appuyé la Côte d'Ivoire en : a) s'employant à remédier aux problèmes rencontrés en matière de sécurité et de stabilité politique; b) renforçant les capacités des institutions nationales chargées de la défense, de la sécurité et du maintien de l'ordre; c) mettant en œuvre le programme de désarmement, démobilisation, réintégration et réinsertion des ex-combattants; d) appliquant la réforme du secteur de la sécurité; e) assurant la promotion et la défense des droits de l'homme; f) menant des activités de consolidation de la paix. Au cours de la période considérée, la Côte d'Ivoire a réalisé des avancées notables vers la stabilité politique, sociale et économique.
- 9. La situation de la Côte d'Ivoire en matière de sécurité est demeurée relativement calme, s'étant en particulier stabilisée dans l'ouest du pays. Cependant, au premier semestre 2015, un certain nombre d'attaques ont été signalées le long de la frontière avec le Libéria. Face à ces attaques perpétrées dans le sud-ouest du pays, l'ONUCI a mis au point un plan global de sécurité, prévoyant notamment l'intensification des patrouilles aériennes et terrestres de jour et de nuit dans le secteur, à l'appui des opérations des Forces républicaines de Côte d'Ivoire (FRCI). Elle a également continué de fournir une assistance technique et un appui au renforcement des capacités aux forces nationales de défense et de sécurité, dont le pouvoir d'action s'est ainsi renforcé dans l'ensemble du pays.
- 10. À la suite de la réduction des effectifs militaires de l'ONUCI, on a redéfini les secteurs auxquels étaient affectées les unités de police constituées de l'Opération afin de renforcer leur capacité opérationnelle et leur mobilité. Les nouveaux secteurs correspondent dorénavant aux zones d'opérations de la gendarmerie nationale et des unités d'intervention de la police nationale. Les unités de police constituées de l'Opération ont également continué d'épauler les forces de sécurité nationales et de contribuer à atténuer les problèmes de sécurité survenus dans les secteurs dont l'Opération s'est retirée, s'employant en particulier à assurer le maintien de l'ordre, maîtriser les foules et appuyer les opérations. La police de l'ONUCI a continué de fournir une assistance et des conseils aux forces nationales de sécurité et de maintien de l'ordre, notamment en participant à des patrouilles conjointes et en menant des activités de mentorat, de formation et de proximité dans l'ensemble du pays. Pour renforcer les capacités des forces de défense et de sécurité, l'ONUCI et le Service de la lutte antimines de l'ONU ont construit ou remis en état 18 entrepôts d'armes et de munitions répartis à travers le pays, permettant ainsi aux armes et munitions d'être stockées dans des conditions sûres et dûment contrôlées. Une formation technique spécialisée à la gestion des stocks d'armes et à la neutralisation des explosifs et munitions a été dispensée à des agents nationaux.

15-21276 **5/74**

- 11. La mise en œuvre du programme national de désarmement, démobilisation et réintégration s'est considérablement accélérée pendant la période à l'examen. D'après les chiffres fournis par le Gouvernement, au 30 juin 2015, 58 216 excombattants avaient été inscrits à ce programme depuis son lancement en octobre 2012. De ce fait, l'ONUCI a renforcé son soutien à l'Autorité nationale du désarmement, de la démobilisation et de la réinsertion. Elle a notamment fourni un appui technique, logistique et financier aux opérations de désarmement et de démobilisation ainsi qu'une aide à la réinsertion au moyen du versement d'indemnités de transition, d'une assistance en matière de réadaptation sociale et d'activités de sensibilisation visant les éléments réticents.
- 12. Le climat politique a continué de s'améliorer, notamment pour ce qui est du dialogue avec l'opposition et des progrès de la réforme électorale. Les bons offices du Représentant spécial du Secrétaire général ont été déterminants pour la reprise du dialogue entre l'opposition et le Gouvernement sur des questions restant à régler, comme la libération sous caution des proches associés de l'ancien Président Laurent Gbagbo, la restitution des propriétés illégalement occupées, ainsi que la levée du gel des avoirs financiers. L'ONUCI a apporté son concours à des initiatives de réconciliation et à la réforme électorale, contribuant ainsi à la mise en place d'une Commission électorale indépendante plus ouverte et à la reprise de la participation de l'opposition aux travaux de la Commission. L'élaboration du cadre juridique régissant les élections, et notamment la modification du Code électoral, a considérablement progressé. Toutefois, les divisions politiques entre les partis et en leur sein et l'absence de consensus politique autour des questions relatives au processus électoral ont continué de poser problème.
- 13. De nouveaux signalements de médias diffusant des propos incendiaires, des informations fausses et des discours haineux, en lien direct avec les activités électorales, ont été enregistrés. Le Gouvernement, les organes de réglementation des médias et l'Observatoire de la liberté de la presse, de l'éthique et de la déontologie ont exhorté les médias à couvrir de manière responsable les événements ayant trait à la réconciliation et aux élections.
- 14. Sous la direction du Conseil national de sécurité, de nouveaux progrès ont été accomplis dans la mise en œuvre de la stratégie nationale de réforme du secteur de la sécurité, d'importantes mesures ayant été prises pour améliorer la proportion du personnel féminin dans les institutions chargées de la sécurité. L'ONUCI a continué de faciliter des échanges de vue ouverts entre hauts représentants des forces de défense et de sécurité sur des questions relatives à la réforme du secteur de la sécurité, comme les relations entre civils et militaires, la professionnalisation des forces armées et la création d'un mécanisme de responsabilisation adéquat. Elle a également dispensé aux responsables de la réforme du secteur de la sécurité dans les ministères d'exécution et les institutions chargées de la sécurité une formation visant à renforcer les capacités des acteurs nationaux participant au suivi et à l'évaluation des activités menées dans le cadre de cette réforme.
- 15. La situation des droits de l'homme a aussi continué de s'améliorer, le Gouvernement demeurant déterminé à promouvoir et protéger les droits de l'homme. Cependant, comme un certain nombre de manifestations publiques organisées par des partis politiques et des organisations de la société civile, y compris des syndicats professionnels et des associations d'étudiants, n'ont pas été autorisées, il faut continuer à collaborer avec le Gouvernement pour favoriser

l'ouverture de l'espace démocratique avant les élections présidentielles de 2015. Dans les derniers mois de la période considérée, l'ONUCI a par conséquent multiplié ses activités de sensibilisation aux droits de l'homme afin de contribuer au déroulement pacifique des élections. Par ailleurs, l'impunité dont jouissent les auteurs de violations des droits de l'homme commises actuellement ou par le passé, en particulier par les FRCI, demeure un problème important. Tout au long de l'année, l'ONUCI a intensifié ses activités de formation des soldats des FRCI, en particulier dans les domaines de la protection de l'enfance et de la prévention de la violence sexuelle liée aux conflits.

- 16. La justice militaire et les poursuites judiciaires pénales sont demeurées partiales, ce qui a renforcé le sentiment d'impunité de certains groupes. La lutte contre l'impunité continue. Bien que la Commission dialogue, vérité et réconciliation ait terminé son mandat de trois ans au cours de la période considérée, le rapport final qu'elle a présenté au Président de la République le 15 décembre 2014, n'a pas été rendu public à ce jour. La Commission nationale pour la réconciliation et l'indemnisation des victimes a été créée le 24 mars par décret. Elle a été chargée, de concert avec le Programme national de cohésion sociale, d'élaborer et de mettre en œuvre le programme ivoirien d'indemnisation, y compris d'identifier les victimes.
- 17. Malgré l'amélioration continuelle de la situation humanitaire, certains secteurs, notamment dans l'ouest du pays, sont restés vulnérables en termes de sécurité alimentaire, d'accès aux services de base et de réinsertion durable des personnes de retour. Les expulsions de populations hors de forêts protégées et de bidonvilles d'agglomérations urbaines ont également soulevé des préoccupations. De plus, en raison de l'épidémie d'Ebola qui a gravement touché les pays voisins, en particulier le Libéria et la Guinée, le Gouvernement ivoirien a fermé ses frontières terrestres avec ces deux pays à la fin du mois d'août 2014. En conséquence, les opérations de rapatriement volontaire et autres activités transfrontalières menées dans le cadre de la coopération entre missions, y compris les opérations conjointes de sécurité, ont été suspendues.
- 18. Au cours de la période considérée, l'ONUCI a mis fin à plusieurs programmes et activités ayant trait à la justice et au système pénitentiaire, car son mandat actuel ne lui confère plus de responsabilités dans le domaine de l'état de droit et du système pénitentiaire. Dans le cadre de sa coopération technique avec le Ministère de la justice, des droits de l'homme et des libertés publiques, elle a néanmoins continué à donner des avis techniques au Comité chargé de l'examen du Code civil et du Code pénal (créé le 4 juin 2013) et l'a encouragé à tenir compte des normes relatives aux droits de l'homme dans ses travaux.
- 19. Les données financières de l'exercice font apparaître une sous-utilisation des crédits ouverts au titre des dépenses afférentes aux militaires et au personnel de police ainsi qu'au personnel civil, qui s'explique principalement par des taux moyens de vacance de postes supérieurs aux prévisions. Les crédits ouverts au titre des dépenses opérationnelles n'ont pas non plus été utilisés dans leur intégralité, car la réduction des effectifs de l'Opération et la fermeture de camps et de sites se sont traduites par des dépenses inférieures aux prévisions aux rubriques des transports aériens et des installations et infrastructures.
- 20. Au cours de l'exercice considéré, les taux moyens de vacance de postes de l'Opération s'établissaient à 11,2 % pour les contingents, 6,3 % pour les

15-21276 7/74

observateurs militaires et 20,5 % pour la police des Nations Unies, soit une hausse importante par rapport aux taux de l'exercice 2013/14 (soit 6,6 % pour les contingents, 2,6 % pour les observateurs militaires et 11,7 % pour la Police des Nations Unies). Le taux de vacance de postes effectif du personnel fourni par les gouvernements a également augmenté, passant de 16,7 % pendant l'exercice 2013/14 à 84,1 % pendant l'exercice 2014/15. Cette forte hausse s'explique par la décision du Conseil de sécurité de réduire les effectifs de l'ONUCI avant le 30 juin 2015. En outre, le taux de vacance de postes au titre du personnel recruté sur le plan international s'est également accru, passant de 12,4 % en 2013/14 à 18,2 % en 2014/15. Dans les catégories des administrateurs recrutés sur le plan national et des agents des services généraux, le taux de vacance de postes était respectivement de 25 % et de 11,3 % au cours de la période considérée, contre 12,4 % et 7 % au cours de l'exercice précédent. En ce qui concerne le personnel civil, le taux de vacance de postes a été augmenté pour préparer la réduction considérable d'effectifs prévue pour l'exercice 2015/16. Afin d'éviter le versement d'indemnités de départ, les postes devenus vacants au cours de la période considérée n'ont pas été pourvus s'il était prévu de les supprimer dans le cadre du retrait progressif de l'Opération.

C. Activités d'appui de la mission

- 21. Pendant la période à l'examen, la composante appui de l'ONUCI s'est employée à fournir un appui administratif et logistique ainsi qu'en matière de sécurité à ses contingents, son personnel de police et son personnel civil en poste à Abidjan, dans les deux quartiers généraux (Bouaké et Daloa) et dans les 58 antennes locales.
- 22. L'Opération a appliqué les mesures prévues pour obtenir des gains d'efficacité, dont la fermeture de 12 sites (Adzopé, Akouédo, Koumassi, Colas, Café Ivoire, Bouaké, l'ancienne base logistique de Bouaké, les aéroports 1 et 2 de Bouaké, Issia et Zouan-Hounien), réalisant ainsi des économies au titre des installations et infrastructures. Du fait de la réduction des effectifs des contingents et du personnel de police, ces 12 grands sites fort coûteux avaient perdu leur utilité et ont par conséquent été fermés. Les équipes d'observateurs militaires des Nations Unies (qui partageaient les locaux des unités militaires dans certains des 12 sites fermés) ont été transférées dans les 15 locaux à usage de bureaux nouvellement ouverts, qui sont nettement plus petits et moins coûteux. Les sites ont augmenté en nombre, passant de 58 à 61, mais réduit en superficie totale, les frais de location et d'entretien ayant baissé de ce fait. Le fait que la flotte aérienne ait été délestée du B-737, auparavant partagé avec la MINUL, et d'un hélicoptère Mi-8 a permis de réduire les dépenses dans ce domaine.
- 23. Parmi les autres mesures prises pour obtenir des gains d'efficacité, l'Opération a acheté moins de pièces de rechange pour le matériel informatique et les systèmes de communication et assuré la maintenance préventive du matériel pour éviter les pannes. Grâce à la mise en place du système électronique de gestion du carburant et de dispositifs antisiphonnage, le nombre de fraudes liées au carburant a nettement baissé pendant l'exercice. La construction de locaux regroupés à la base logistique d'Anonkoua Koute a permis de fermer quatre installations de plus petite taille à Abidjan et d'acheter moins de fournitures d'entretien.

D. Coopération avec des entités des Nations Unies au niveau régional

- 24. À part une série d'affrontements armés survenus en janvier 2015 dans les villes frontalières de Gobélé, Dahioké, Grabo et Irato, la situation est restée globalement stable dans la région limitrophe du Libéria. Au 30 juin 2015, les frontières de la Côte d'Ivoire avec la Guinée et le Libéria demeuraient fermées à titre de précaution contre le virus de l'Ebola, qui avait durement touché ces deux pays et la Sierra Leone. Bien qu'aucun cas n'ait été signalé en Côte d'Ivoire, le Gouvernement a continué de renforcer ses capacités de prévention, de préparation et d'intervention, en coopération avec des partenaires tels que l'Organisation mondiale de la Santé (OMS). Les opérations de sécurité menées conjointement par la Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL), l'ONUCI et les organismes de sécurité du Libéria et de la Côte d'Ivoire n'ont pas repris en raison de la fermeture des missions ayant cependant les deux poursuivi d'informations.
- 25. Le 10 mars 2015, les Gouvernements ivoirien et libérien ont tenu, avec l'ONUCI et la MINUL, leur troisième réunion quadripartite à Abidjan. La réunion a permis de renforcer la coopération bilatérale, d'améliorer la sécurité des frontières et d'examiner l'application des accords conclus lors des réunions quadripartites tenues en juin 2012 et avril 2013. Les Gouvernements des deux pays se sont félicités de l'amélioration des conditions de sécurité tout en reconnaissant que la situation demeurait précaire dans les régions frontalières. Les parties ont convenu de tenir régulièrement des réunions transfrontières, de veiller à ce que les organismes de sécurité des deux pays échangent des informations et de reprendre les patrouilles terrestres et fluviales conjointes le long de la frontière. Il a également été décidé que la commission conjointe Libéria-Côte d'Ivoire pour la coopération bilatérale tiendrait sa sixième réunion et le conseil mixte des chefs et des anciens sa deuxième réunion. En raison de problèmes de calendrier et de difficultés d'ordre logistique, les Gouvernements libérien et ivoirien ont ensuite décidé de reporter ces réunions à des dates postérieures à l'élection présidentielle ivoirienne.
- 26. En coordination avec la MINUL, l'ONUCI a continué de coopérer avec l'équipe de pays des Nations Unies dans des domaines d'intérêt commun, notamment le retour librement consenti des réfugiés, le désarmement, la démobilisation et la réintégration des anciens éléments armés et l'échange d'informations sur les questions relatives à la sécurité et la stabilité aux frontières.
- 27. Dans le contexte du cadre d'action conjoint de l'ONUCI et de la MINUL, officiellement adopté en juillet 2014, l'ONUCI a continué de mettre ses moyens aériens à la disposition d'autres missions, y compris la MINUL et la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA), selon que de besoin et sur la base du partage et du recouvrement des coûts. Cet appui a été renforcé par la mise en place, au début de 2015, d'une cellule de réaction rapide chargée d'intervenir au Libéria au cas où les conditions de sécurité sur le terrain se détérioreraient considérablement, sous réserve de l'assentiment des pays fournisseurs de contingents concernés et du Gouvernement libérien, afin d'assister provisoirement la MINUL aux seules fins de l'exécution de son mandat. Un exercice de poste de commandement mené en février 2015 a été suivi d'un entraînement sur le terrain en mai 2015 et les enseignements nécessaires

15-21276 **9/74**

en ont été tirés pour assurer le déploiement (intégral ou partiel) efficace de la cellule de réaction rapide de l'ONUCI à l'appui de la MINUL.

- 28. L'ONUCI a continué d'échanger des informations avec la MINUSMA et de lui fournir un appui administratif et technique dans les domaines de la gestion financière et des ressources humaines. Elle lui a également apporté un appui en matière d'achats pendant sa phase de démarrage. En outre, l'ONUCI a continué, en coordination avec le Groupe d'experts sur la Côte d'Ivoire, de surveiller l'application de l'embargo, collaborant étroitement avec les autorités douanières ivoiriennes pour en empêcher toute violation.
- 29. L'ONUCI a également poursuivi sa coopération avec les équipes de pays des Nations Unies présentes au Libéria, au Ghana et en Guinée sur les dossiers communs, à savoir le rapatriement librement consenti des réfugiés, le désarmement, la démobilisation et la réintégration, ainsi que toute information sur les questions de sécurité aux frontières. En outre, les représentants spéciaux du Secrétaire général et les hauts responsables des missions susmentionnées ont continué à tenir des réunions et consultations régulières sur la situation politique en Afrique de l'Ouest et les questions d'un intérêt commun.
- 30. En coopération avec la MINUL et le Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afrique de l'Ouest (UNOWA), le Groupe de la coopération intermissions de l'ONUCI a mené un dialogue avec le secrétariat de l'Union du fleuve Mano sur le renforcement des unités mixtes de l'Union chargées d'assurer la sécurité et d'instaurer la confiance dans le secteur de la frontière ivoiro-libérienne, dans le cadre plus général de la stratégie de l'Union en faveur de la sécurité frontalière.
- 31. Un appui dans les domaines de l'informatique et des communications, des moyens de transport terrestre et du personnel a également été fourni à la Mission des Nations Unies pour l'action d'urgence contre l'Ebola, en particulier dans sa phase de démarrage.

E. Partenariats, coordination avec l'équipe de pays et missions intégrées

- 32. L'ONUCI et l'équipe de pays des Nations Unies ont continué de collaborer étroitement, notamment en vue de réorganiser leurs capacités respectives pour renforcer leur présence sur le terrain, améliorer leurs interventions et fournir un appui plus coordonné aux autorités et aux populations locales. Pour aider les Nations Unies à mieux coordonner l'appui fourni au Gouvernement à l'occasion de l'élection présidentielle d'octobre 2015, elles ont créé un groupe de travail chargé de la coordination des élections et quatre sous-groupes chargés des questions liées à la sécurité, aux communications, à la logistique et au développement institutionnel.
- 33. Les groupes de travail sur la protection des civils créés par l'ONUCI au niveau local ont continué de se réunir et de favoriser l'échange de renseignements, notamment entre les agents humanitaires et l'Opération. Ils ont également informé cette dernière des projets à effet rapide qui pouvaient être mis en œuvre pour assurer la cohésion sociale dans les communautés et entre elles.
- 34. Aux fins de la programmation conjointe et de la poursuite des activités de consolidation de la paix, l'équipe de pays des Nations Unies et l'ONUCI ont

10/74

présenté conjointement, en décembre 2014, la deuxième phase du plan d'action prioritaire pour la Côte d'Ivoire en vue d'obtenir un financement du Fonds pour la consolidation de la paix. Portant sur la période 2015-2017, le plan d'action s'articule autour de deux domaines principaux, à savoir : a) le rétablissement de la confiance, la coexistence pacifique et l'instauration de conditions de sécurité propices aux élections; b) la prévention et le règlement pacifique des conflits. Un montant de 12 millions de dollars au titre du Fonds pour la consolidation de la paix a été alloué à la mise en œuvre de la deuxième phase du plan d'action.

- 35. En ce qui concerne le virus Ebola, l'ONUCI et l'équipe de pays des Nations Unies ont fourni un appui coordonné aux autorités nationales, tout en apportant les dernières touches au mécanisme intégré pour l'action des Nations Unies contre l'Ebola. Elles ont aidé les autorités nationales compétentes à mettre au point le plan national de préparation et d'intervention. Par ailleurs, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) a contribué aux interventions coordonnées, fourni des équipements de protection individuelle adaptés et dispensé une formation aux agents sanitaires nationaux et internationaux, notamment le personnel de l'OMS. Le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et l'ONUCI ont distribué des tentes aux fins de leur installation préventive, au niveau local, le long des zones frontalières. Le Fonds des Nations Unies pour la population a distribué 5 000 trousses de matériel hygiénique pour l'accouchement. De plus, le Groupe de la communication des Nations Unies, qui assure la coordination entre ses membres actifs en Côte d'Ivoire, a organisé des campagnes de sensibilisation. La force et la police de l'ONUCI ont établi une carte des points de passage illégaux sur la frontière et l'ont transmise à leurs homologues nationaux. Enfin, le plan de secours des Nations Unies contre le virus Ebola a été mis au point. À cette fin, on a déterminé les scénarios éventuels et les actions stratégiques que l'ensemble des organismes des Nations Unies, dont l'ONUCI et l'équipe de pays, devront mener conjointement aux différentes phases (entre les premiers signes de risque d'épidémie et l'épidémie déclarée).
- 36. Sur le plan humanitaire, l'ONUCI a appuyé l'action des agents humanitaires visant à fournir des secours d'urgence en coordination avec les autorités nationales. En juillet 2014, lorsque le district d'Abidjan et les zones de Fresco et de San Pedro, dans l'ouest de la Côte d'Ivoire, ont été frappés par des glissements de terrain, le Ministère de la solidarité, de la famille, de la femme et de l'enfant, les agents humanitaires et l'ONUCI ont procédé à une évaluation conjointe de la situation. Le Programme alimentaire mondial (PAM) a distribué des articles d'aide alimentaire et le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) et l'Opération ont installé des tentes à San Pedro.

F. Cadre de budgétisation axée sur les résultats

Composante 1 : conditions de sûreté et de sécurité

37. Dans l'ensemble, les conditions de sécurité en Côte d'Ivoire sont restées stables au cours de la période considérée. Quelques accrochages et incidents mineurs ont été signalés le long de la frontière avec le Libéria et dans le sud du Mali pendant le premier semestre 2015, à la suite de quoi l'ONUCI a renforcé sa présence militaire en mettant l'accent sur la mobilité tactique, en particulier le long de la frontière avec le Mali. Elle a intensifié ses patrouilles terrestres et aériennes à

15-21276 11/74

l'appui des FRCI, en particulier dans les régions occidentales, et a continué de fournir une assistance technique aux forces nationales de défense et de sécurité et de les aider à renforcer leurs capacités, ce qui leur a permis d'améliorer leur efficacité dans l'ensemble du pays. Parallèlement, la progression du dialogue politique et les activités de médiation et les missions de bons offices menées par l'Opération, notamment en vue de régler les différends au niveau local, ont contribué à renforcer la stabilité globale et à promouvoir la paix et la réconciliation, y compris dans l'ouest de la Côte d'Ivoire dont la stabilité demeure précaire.

- 38. La frontière ivoiro-libérienne a été fermée le 22 août 2014 en raison de l'épidémie d'Ebola et les activités transfrontières ont été suspendues, y compris les opérations conjointes de sécurité. Sur une note encourageante, au cours de la troisième réunion quadripartite qui s'est tenue le 10 mars 2015 à Abidjan avec la participation de l'ONUCI et de la MINUL, les Gouvernements ivoirien et libérien ont décidé d'organiser régulièrement des réunions transfrontières, de veiller à ce que leurs forces de sécurité respectives échangent des renseignements et de recommencer à effectuer des patrouilles terrestres et maritimes le long des frontières, conjointement avec la MINUL et l'ONUCI. Toutefois, les patrouilles n'ont pas pu être effectuées au cours de la période considérée en raison de la fermeture des frontières ivoiro-libérienne et ivoiro-guinéenne.
- 39. De manière générale, l'insécurité en Côte d'Ivoire est demeurée caractérisée par des vols à main armée, des actes de banditisme et des vols avec effraction, dont certains commis par des soldats des FRCI et des ex-combattants. Ces derniers ont également mené des manifestations pendant la période à l'examen, dont certaines ont pris un tour violent et causé des problèmes de sécurité. Par ailleurs, des affrontements intercommunautaires ont été signalés, le plus souvent en lien avec des litiges fonciers, des expulsions de population hors de forêts protégées et l'exploitation des ressources naturelles.
- 40. Les unités de police constituée de l'ONUCI ont continué d'aider les forces nationales de sécurité à atténuer les problèmes de sécurité apparus dans les zones dont l'Opération s'est retirée. En effet, la police de l'ONUCI a entrepris des activités de proximité et des patrouilles conjointes avec les forces de l'ordre nationales, dispensé des séances de mentorat et organisé des activités de formation en matière de maintien de l'ordre public, y compris des exercices communs à l'intention des agents des unités de police constituée et des unités d'intervention de la police nationale.
- 41. L'ONUCI, les FRCI et les forces françaises ont continué de tenir régulièrement des réunions tripartites afin de faciliter la coordination et l'échange d'informations ainsi que les alertes et les interventions rapides en cas de nouveau danger en matière de sécurité. En menant des manœuvres conjointes, l'Opération et les FRCI ont amélioré leur capacité de réaction en ce qui concerne la protection des civils. De plus, avant l'élection présidentielle d'octobre 2015 et dans le cadre de la stratégie révisée de protection des civils de novembre 2014, une évaluation des vulnérabilités a été réalisée pour déterminer les secteurs géographiques à risque et renforcer la capacité de l'Opération de protéger les civils. L'évaluation a non seulement permis de recenser les secteurs à surveiller de près mais également les principales difficultés que pose la protection des civils sur l'ensemble du territoire, y compris en ce qui concerne la conduite des ex-combattants et des membres des

12/74

forces de sécurité, les conflits intercommunautaires et la violence sexuelle et sexiste.

- 42. Le processus national de désarmement, de démobilisation et de réintégration s'est considérablement accéléré aux mois d'avril, mai et juin 2015. D'après les chiffres du Gouvernement, au 30 juin 2015, 58 216 ex-combattants participaient au programme de désarmement, démobilisation et réintégration lancé en octobre 2012. L'ONUCI a continué d'apporter à l'Autorité nationale du désarmement, de la démobilisation et de la réinsertion une assistance technique et opérationnelle pour l'achèvement de ses opérations. En outre, un appui technique, logistique et financier a été fourni aux fins de la réadaptation sociale et de la réinsertion des excombattants, y compris d'activités de sensibilisation axées sur les éléments réticents.
- 43. L'accélération du processus de désarmement, de démobilisation et de réintégration s'est traduite à la fois par une intensification de l'assistance fournie sur le site d'Anyama et par la réinsertion d'ex-combattants, qui ont notamment reçu des indemnités de transition et une aide à la réadaptation sociale. L'Opération a poursuivi l'exécution de 79 projets locaux de réinsertion et de cohésion sociale et commencé la mise en œuvre de deux accords de financement conclus avec le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS), correspondant à un montant total de 11 290 126 dollars, qui permettront d'appuyer la réinsertion de jusqu'à 20 000 ex-combattants grâce à une formation professionnelle et des kits de réinsertion (articles non alimentaires). Des conseils ont été fournis à l'Autorité nationale du désarmement, de la démobilisation et de la réinsertion pour l'aider à mener à terme ses activités de désarmement et de démobilisation avant le 30 juin 2015 et à élaborer un plan stratégique pour l'aprèsjuin 2015 axé sur le désarmement, la démobilisation et la réinsertion des excombattants restants, des groupes réticents, en particulier des groupes d'autodéfense et des éléments associés aux FRCI.
- 44. En collaboration avec le Service de la lutte antimines, l'ONUCI a aidé les autorités nationales à rassembler, enregistrer, sécuriser et éliminer en toute sécurité les armes et les munitions, y compris à détruire les restes explosifs de guerre. En coordination avec d'autres partenaires, elle a également aidé la Commission nationale de lutte contre la prolifération et le trafic illicite d'armes légères et de petit calibre à mener des opérations de désarmement des civils et à exécuter des programmes de collecte d'armes au niveau local.

Réalisation escomptée 1.1 : Poursuite de la stabilisation des conditions de sécurité en Côte d'Ivoire

Indicateurs de succès prévus

Indicateurs de succès effectifs

Réduction des cas de menace contre la population civile de la part de groupes armés (2012/13 : 43 cas fortement augmenté au début de l'année 2015. Les signalés; 2013/14 : 2 cas signalés; 2014/15 : 30 cas signalés)

Le nombre d'attaques armées dans l'ouest du pays a 7 attaques ci-après ont été signalées :

2 attaques menées simultanées à Dahioké et à Grabo le 10 janvier 2015; 2 soldats des FRCI ont été tués au cours de la première, 1 attaquant a été tué et un autre blessé au cours de la seconde;

2 attaques armées à Irato les 11 et 13 janvier 2015, ayant fait un blessé parmi les civils;

2 attaques à Soklodogba le 23 février et le 3 mai 2015, au cours desquelles 1 personne a trouvé la mort, des habitations ont été incendiées et 500 personnes ont été forcées de fuir;

1 attaque armée à Tiboto le 1^{er} mars 2015, avant fait 2 morts parmi les civils et causé le déplacement d'environ 280 personnes;

3 attaques dans les environs de Grabo, marquées par des enlèvements de civils, soit 9 personnes enlevées à Irato le 29 janvier 2015, le chef de village enlevé à Ouesseto le 15 avril 2015, 2 personnes, dont le chef de village, enlevées à Podoué le 20 avril 2015.

On ignore encore si les auteurs de ces actes criminels avaient des motivations politiques ou s'ils cherchaient simplement à s'emparer de terres ou à voler de l'argent et de la nourriture.

La force de l'ONUCI a effectué de nombreuses patrouilles dans les zones sensibles et mené, conjointement avec les FRCI, des activités de reconnaissance dans les régions occidentales. De plus, elle a fourni aux forces nationales de défense et de sécurité des conseils de déploiement efficace et stratégique, en particulier dans l'ouest du pays. Elle a continué de tenir régulièrement des réunions tripartites avec les FRCI et les forces françaises afin de coordonner les interventions en cas de menaces visant la population civile. Ces activités, conjuguées avec l'esprit d'initiative de l'Opération, ont permis d'éviter l'aggravation des problèmes de sécurité dans les zones préoccupantes.

230 incidents signalés; 2013/14 : aucun incident signalé; 2014/15 : aucun incident signalé)

Strict respect de l'embargo sur les armes (2012/13 : L'ONUCI a continué de mener des inspections physiques au titre de l'embargo sur les armes dans les installations de l'armée et des forces de l'ordre ivoiriennes, dont les FRCI, la gendarmerie et la police. Sur les 807 inspections prévues, 713 ont été menées à bien et 94 annulées pour des raisons opérationnelles, dont 40 parce que les responsables de site ont interdit l'accès aux installations. Avec un taux d'exécution d'environ 90 %, les inspections se sont déroulées sans incident pendant la période à l'examen. Aucune violation de l'embargo n'a été enregistrée dans le pays. Le taux d'interdiction d'accès a été relativement négligeable, principalement grâce au fait que les forces ivoiriennes avaient été sensibilisées à l'importance de contrôler l'application de l'embargo (1 incident fait encore l'objet d'une investigation du Groupe d'experts).

Renforcement de la discipline et du respect du principe de responsabilité dans les forces de défense et de sécurité, resserrement de la coopération interorganisations et amélioration de sécurité (2012/13 : 589 violations signalées; 2013/14 : 250 violations signalées; 2014/15 : 100 violations signalées)

L'ONUCI a mené des activités de sensibilisation et de formation des agents de la sécurité, y compris des agents de police, de gendarmerie et des FRCI, à leur rôle en matière de protection des droits de l'homme et à l'importance du l'organisation interne des institutions chargées de la respect du principe de responsabilité en cas de crimes commis par des agents de l'État exerçant des fonctions comme les leurs. Ayant recueilli des éléments attestant 140 cas de violations des droits de l'homme commises par des agents de la sécurité, elle a exhorté les autorités compétentes à prendre des mesures à cet égard et à sanctionner les auteurs de ces actes. Elle poursuit ses efforts dans ce domaine. Le 6 mai 2015, les FRCI et l'ONUCI ont décidé de créer un mécanisme conjoint visant à améliorer la lutter contre l'impunité dans les affaires de violations des droits de l'homme commises par des éléments des FRCI et, partant, d'assurer que ces éléments soient traduits en justice. Par l'intermédiaire du mécanisme conjoint, l'ONUCI informe les FRCI des cas de violations pour qu'elles y donnent suite, l'objectif étant de renforcer la discipline, le sens des responsabilités et la déontologie dans les rangs des FRCI.

> Produit(s) exécuté(s). oui/non ou nombre

Observations

Produits prévus

350 400 jours-homme de patrouille de routine (120 patrouilles par jour x 8 soldats x 365 jours), y compris des patrouilles mixtes et de longue distance, dont la visibilité accrue contribuera à l'instauration d'un climat propice aux conditions de sécurité qui permettront à l'Opération de mieux s'acquitter de sa mission de protection des civils

42 900 jours-homme de patrouille de longue distance [3 patrouilles de longue distance par jour x 25 soldats x 52 semaines x 11 bataillons (4 bataillons dans le secteur Ouest, 3 dans le secteur Est et 4 dans le secteur d'Abidjan)]

2 304 heures de vol (1 224 heures pour les 3 hélicoptères de type Bell-212 et 1 080 heures pour les 2 hélicoptères de type Mi-17) consacrées principalement à la reconnaissance aérienne et aux patrouilles aériennes (notamment dans les régions frontalières), mais comprenant également le déploiement et l'évacuation de contingents, l'évacuation des blessés, l'appui aux patrouilles effectuées par la Police et les observateurs militaires des Nations Unies et d'autres opérations aériennes

722 080 Jours-homme de patrouille de routine (environ 198 patrouilles par jour x 10 soldats x 365 jours). Des patrouilles supplémentaires ont été effectuées dans l'objectif d'améliorer la connaissance qu'a la force régionale de réaction rapide de la situation sur le terrain, aux fins de son déploiement.

18 575 Patrouilles de longue distance (743 patrouilles x 25 soldats). Le nombre de patrouilles inférieur aux prévisions s'explique par la réduction du nombre de bataillons : la force se compose actuellement de 4 bataillons dans le secteur Ouest et 3 dans le secteur Est (contre 11 auparavant). Ces manœuvres ont permis de renforcer la capacité d'intervention des bataillons.

1 912 Heures de patrouilles de reconnaissance aérienne (755 heures de vol pour les 3 hélicoptères de type Bell-121, 1 067 heures de vol pour les 2 hélicoptères de type Mi-171 et 90 heures de vol pour les 2 hélicoptères de type Mi-17). Le nombre d'heures de vol inférieur aux prévisions s'explique par les conditions de vol défavorables. Quand cela était possible, les patrouilles de reconnaissance aérienne ont été remplacées par des patrouilles terrestres

750 heures de patrouille en hélicoptère armé, principalement dans la région de la frontière ivoirolibérienne, et préparation à des missions d'appui aérien rapproché partout en Côte d'Ivoire

3 400 heures de patrouille de drones (2 drones x 10 heures par jour x 5 jours x 34 semaines)

62 050 jours-homme de patrouille motorisée d'observation militaire [2 observateurs militaires par patrouille x 5 patrouilles par jour x 17 bases d'opération x 365 jours (2 bases dans le secteur d'Abidjan, 9 dans le secteur Ouest et 6 dans le secteur Est)]

208 jours de patrouille en bateau (2 bateaux x 2 jours par semaine x 52 semaines) principalement dans les lagunes proches d'Abidjan

Participation à 24 réunions sur la coopération régionale et entre missions dans le cadre de l'opération Mayo, avec notamment les Comités de défense et de sécurité de la CEDEAO, la MINUL, l'UNOWA et autres présence de l'ONU dans la sous-région, sur les mesures de contrôle des mouvements transfrontaliers de groupes armés et sur les opérations de lutte contre les mouvements illégaux d'armes; et facilitation de l'organisation de 3 réunions de haut niveau sur la coopération régionale et entre missions dans le domaine de la sécurité, consacrées à la protection de la population civile et à la mise au point d'une stratégie sous-régionale pour l'Union du fleuve Mano

Patrouilles quotidiennes conjointes et réunions régionales mensuelles visant à donner des conseils, dispenser une formation et apporter un appui logistique aux forces armées ivoiriennes, notamment 462 Heures de patrouilles en hélicoptère armé. Le produit exécuté est inférieur aux prévisions car les hélicoptères armés de l'ONUCI ont été utilisés par la MINUSMA et réservés à des démonstrations de force.

Non L'ONUCI n'a pas acheté de drone.

- 72 466 Patrouilles motorisées d'observation militaire

 Le produit exécuté est supérieur aux prévisions
 car 10 416 jours-homme de patrouille
 supplémentaires ont été effectués pour améliorer
 la connaissance de la situation dans les zones
 sensibles reculées.
 - 177 Exercices ont été dirigés par l'unité fluviale (exercices au niveau des bataillons et exercices conjoints avec les forces ivoiriennes). L'unité a également effectué régulièrement des patrouilles de reconnaissance des points de débarquement dans le cadre de la préparation aux élections.
 - 5 Réunions à la frontière et rencontres physiques au niveau local ont été ajournées depuis avril 2014. Le nombre de réunions inférieur aux prévisions s'explique par l'épidémie d'Ebola qui s'est déclarée dans la région et la fermeture consécutive des frontières ivoiro-libérienne et ivoiro-guinéenne.

Visioconférences et téléconférences organisées sur les questions relatives à la coopération entre missions par l'ONUCI, la MINUL, l'UNOWA et

- 4 missions par l'ONUCI, la MINUL, l'UNOWA et l'Union du fleuve Mano, en plus d'une correspondance régulière par courriels
 - Réunion de haut niveau sur la coopération régionale et entre missions dans le domaine de la
- 1 sécurité, à savoir la troisième réunion quadripartite tenue le 10 mars 2015 par les Gouvernements ivoirien et libérien avec l'ONUCI et la MINUL. Le nombre de réunions inférieur aux prévisions s'explique par l'épidémie d'Ebola.

Des échanges d'information et des activités de coopération entre missions ont également été organisés régulièrement par la force régionale de réaction rapide.

Oui Des conseils ont été donnés aux forces armées ivoiriennes dans le cadre de réunions de routine entre l'ONUCI, les FRCI et les forces françaises en Côte d'Ivoire et des réunions similaires ont

concernant leurs relations avec la population locale et la nécessité de respecter le droit international humanitaire, le droit des droits de l'homme et le droit des réfugiés

24 missions d'évaluation intégrées visant à collecter des renseignements sur d'éventuelles menaces contre la population civile dans l'ensemble du pays, menées conjointement par les composantes militaire, civile et de police

12 rapports au Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1572 (2004) concernant la Côte d'Ivoire ayant trait au respect de l'embargo sur les armes et à la coopération avec le service des douanes ivoirien concernant les marchandises sous embargo

60 missions mensuelles d'inspection des armements dans les installations militaires ivoiriennes (forces armées, gendarmerie et police) et 15 visites hebdomadaires d'inspection des marchandises se trouvant à bord d'aéronefs et d'autres véhicules de transport dans les ports, aéroports et aérodromes ivoiriens

été organisées entre les commandants de secteur de l'ONUCI et des FRCI dans différents secteurs.

Des agents en poste sur des bases d'opérations, des attachés de liaison et des observateurs militaires de l'ONUCI ont échangé des informations avec les FRCI et les autorités locales.

Des attachés de liaison de l'ONUCI ont été affectés au quartier général des FRCI afin de faciliter l'échange d'informations et la coordination, et des administrateurs de l'ONUCI ont été régulièrement invités à participer aux activités de formation opérationnelle et de préparation des FRCI.

- 4 Missions d'évaluation intégrées ont été menées au cours de la période considérée.
- 2 Missions d'évaluation ont été effectuées par la Cellule d'analyse conjointe de la Mission, après que des attaques ont été signalées dans le secteur Ouest.
- 2 Missions d'évaluation ont été effectuées, après que des activités terroristes ont été signalées dans le nord..

Le nombre de missions intégrées inférieur aux prévisions s'explique principalement par les obligations de l'ONUCI concernant les patrouilles en collaboration avec les FRCI et les observateurs militaires de l'Opération, en particulier dans l'ouest de la Côte d'Ivoire. En outre, l'importante réduction des moyens de la force alors qu'elle doit maintenir sa présence dans certaines régions, en particulier le nord-est du pays, a également entravé sa capacité à mener autant de missions intégrées que prévu.

- 12 Rapports mensuels ont été adressés au Comité du Conseil de sécurité, en application de la résolution 1572 (2004).
- 713 Missions d'inspection des armements dans les installations militaires ivoiriennes (forces armées, gendarmerie et police)
- 743 Visites d'inspection des marchandises se trouvant à bord d'aéronefs et d'autres véhicules de transport à l'aéroport Félix Houphouët-Boigny à Abidjan et dans le port d'Abidjan

15-21276 17/74

Apport de conseils techniques aux autorités nationales concernant la destruction des restes explosifs de guerre et des munitions non explosées de façon à répondre à 90 % de leurs demandes d'assistance en la matière

Facilitation de l'organisation de 4 ateliers transfrontaliers à l'intention des forces de sécurité, des représentants des autorités locales, des chefs coutumiers et des communautés locales du Libéria et de la Côte d'Ivoire en vue de renforcer la coopération, le partage de l'information et les dispositifs d'alerte et d'envisager le dialogue et la réconciliation de façon cohérente, dans un climat propice au retour durable des réfugiés ivoiriens et à l'accroissement de la confiance que les communautés frontalières accordent aux pouvoirs publics des deux côtés de la frontière

Oui L'ONUCI a mené 47 activités d'appui à la neutralisation d'explosifs et de munitions et détruit plus de 64 tonnes de munitions à éliminer ou obsolètes.

Non Malgré les nombreuses tentatives à cette fin, les initiatives, y compris les réunions à la frontière et les rencontres physiques au niveau local, ont toutes été ajournées depuis avril 2014 en raison de l'épidémie d'Ebola qui s'est déclarée dans la région et de la fermeture consécutive des frontières ivoiro-libérienne et ivoiro-guinéenne.

Réalisation escomptée 1.2 : Renforcement de la capacité des autorités locales à protéger les civils

Indicateurs de succès prévus

Indicateurs de succès effectifs

Les comités locaux chargés de la sécurité, dont font 46 comités chargés de la sécurité ont été créés au niveau partie les préfets, les FRCI, la gendarmerie, la police et les douanes, les conseils généraux et les maires, sont pleinement opérationnels dans au moins 50 des 107 départements (2012/13 : 0; 2013/14:31; 2014/15:50)

des régions de l'ensemble du pays. Aucun comité supplémentaire n'a été créé dans le secteur Est car le Gouvernement y a poursuivi son action au niveau de l'administration régionale et toutes les institutions chargées de la sécurité y sont mises en place et pleinement opérationnelles. Dans le secteur Ouest, l'ONUCI a poursuivi ses activités de sensibilisation sur le terrain, menées notamment par des hauts responsables de l'Opération, ce qui a conduit à la création d'un comité chargé de la sécurité à en amont des administrations régionales. Tous les comités sont maintenant opérationnels.

L'ONUCI a fourni des conseils techniques au Ministère de la sécurité concernant l'élaboration et la mise en œuvre d'un système de prévention des conflits et d'alerte rapide à l'échelle nationale.

L'administration pénitentiaire concourt efficacement à la protection des civils en veillant à ce que les prisonniers soient détenus dans de bonnes conditions de sécurité, ce dont atteste la baisse du nombre d'évasions (2012/13 : 227; 2013/14 : 63; 2014/15 : 44)

Au cours de la période considérée, 91 évasions ont été signalées. Seuls 14 évadés ont été rattrapés par les forces de l'ordre. Trois d'entre eux étaient des prisonniers militaires qui s'étaient échappés de la Maison d'arrêt militaire d'Abidjan pendant les mouvements de protestation organisés par les militaires le 18 novembre 2014. La majorité des évasions (53 détenus, dont 6 ont été rattrapés) se sont produites au centre de détention d'Adzopé pendant la nuit du 9 novembre 2014, alors que le niveau de surveillance pénitentiaire était réduit en raison de fortes pluies

	Produit(s) exécuté(s) : oui/non			
Produits prévus	ou nombre	Observations		
Formation de 500 agents de l'administration pénitentiaire aux mesures de sécurité et aux techniques d'intervention		La police de l'ONUCI a dispensé une formation aux mesures de sécurité et aux techniques d'intervention, comme suit :		
	444	Agents de la gendarmerie ont suivi une formation, en 9 séances, à la maîtrise des foules;		
	2 299	Agents de police ont été formés à la maîtrise des foules.		
		Les agents de l'administration pénitentiaire n'avaient pas été formés aux procédures de sécurité ni aux techniques d'intervention en raison d'une loi ivoirienne disposant que le maintien de l'ordre ne relevait pas de leur compétence mais incombait aux agents de police et de la gendarmerie (voir ordonnance n° 67-332 du 1 ^{er} août 1967).		
12 séances de sensibilisation aux dangers des mines (munitions non explosées et restes explosifs de guerre) et 12 séances de formation au maniement sécurisé des armes à feu organisées au niveau local	Oui	Par l'intermédiaire du Service de la lutte antimines, l'ONUCI a organisé au niveau local 257 séances de formation au maniement sécurisé des armes à feu et 169 séances de sensibilisation aux dangers des restes explosifs de guerre, auxquelles ont participé 7 167 civils (dont 2 596 femmes). Plusieurs séances ont été tenues dans chaque communauté ciblée, ce qui a permis de sensibiliser un nombre de personnes plus important que prévu.		
Réunions mensuelles visant à apporter un appui technique à 15 comités locaux chargés de la sécurité	Oui	L'ONUCI a participé à des réunions hebdomadaires, bihebdomadaires, mensuelles et trimestrielles de 11 comités chargés de la sécurité. Elle a également participé de manière ponctuelle aux réunions de 10 comités départementaux d'alerte rapide et apporté une assistance logistique à 5 comités d'alerte rapide.		
80 séances de formation de formateurs à l'intention d'au moins 3 000 membres des services nationaux de maintien de l'ordre et 1 500 séances de mentorat d'une journée à l'intention d'au moins 10 000 membres des services nationaux de maintien de l'ordre sur des thèmes liés à la protection des civils, y compris la protection de l'enfance et la protection contre la violence sexuelle et sexiste, l'ordre public, la police de proximité, la police maritime, la protection rapprochée, la police de la circulation, la lutte contre le terrorisme, la criminalistique, la police judiciaire et la lutte contre les stupéfiants	Oui	251 séances de formation de formateurs et 117 séances de mentorat à l'intention des formateurs ont été organisées pour 9 220 agents de la police, la gendarmerie et l'administration pénitentiaire. 31 séminaires ont été organisés pour 3 599 agents de la police et la gendarmerie nationales. 3 011 séances de mentorat d'une journée ont été organisées à l'intention de plus de 13 566 agents de la police, la gendarmerie et l'administration pénitentiaire nationales et des FRCI.		

15-21276 **19/74**

Le nombre de séances de formation supérieur aux prévisions s'explique par la mise en œuvre d'un projet, financé par l'Agence japonaise de coopération internationale, visant à promouvoir la confiance et la coopération entre la police et les populations locales, ainsi que par de nouvelles demandes formulées par les services de police et de gendarmerie en matière de formation.

Réalisation escomptée 1.3 : Désarmement et démobilisation des ex-combattants

Indicateurs de succès prévus

Indicateurs de succès effectifs

Augmentation du nombre total d'ex-combattants désarmés et démobilisés (2012/13 : 7 049; 2013/14 : 20 963; 2014/15 : 60 000)

Au cours de la période considérée, l'ONUCI a concouru au désarmement, à la démobilisation et à la réintégration de 10 936 ex-combattants, dont 855 femmes. Selon les chiffres communiqués par le Gouvernement, au 30 juin 2015, 58 216 ex-combattants, dont 4 597 femmes, avaient participé au programme national de DDR lancé en octobre 2012.

Le faible nombre d'ex-combattants désarmés et démobilisés avec l'aide de l'ONUCI tient au fait que l'Autorité nationale du désarmement, de la démobilisation et de la réinsertion a mené des opérations à l'intérieur du pays sans l'assistance de la mission.

Augmentation du nombre total d'armes et d'engins explosifs rassemblés et traités en coopération avec l'Autorité nationale du DDR (2012/13 : 11 000; 2013/14 : 33 000; 2014/15 : 64 000)

Au 30 juin 2015, selon les chiffres fournis par le Gouvernement, l'Autorité nationale du DDR avait rassemblé au total 13 772 armes et 3 423 engins non explosés. Au cours de la période considérée, avec l'appui de l'ONUCI, 1 766 armes et 3 252 engins non explosés ont été rassemblés dans le cadre des opérations de désarmement et de démobilisation.

Le nombre d'engins explosifs rassemblés et traités a été inférieur aux prévisions dans le cadre des opérations menées par l'ONUCI. Cette dernière n'a pas accès aux résultats des opérations menées par les autorités nationales.

Produit(s)
exécuté(s):
oui/non
ou nombre

Observations

Produits prévus

Fourniture de conseils stratégiques et techniques à l'Autorité nationale du DDR à l'occasion de réunions hebdomadaires et du regroupement des effectifs, concernant la mise en œuvre opérationnelle du programme national de DDR

Des conseils stratégiques ont été fournis à des responsables de haut niveau (par le Représentant spécial du Secrétaire général pour les questions de désarmement, de démobilisation et de réintégration, dans le cadre de sa mission de bons offices) et des conseils techniques ont été fournis au niveau opérationnel.

Les réunions hebdomadaires tenues avec l'Autorité nationale du DDR ont donné lieu à une collaboration sur les questions de DDR, notamment en ce qui concerne la réintégration au niveau local, la cohésion sociale et les activités de sensibilisation et de communication.

Un mémorandum d'accord visant à encadrer la participation et le soutien mutuel au processus de DDR a été élaboré avec le Gouvernement. L'accord a été signé le 17 février 2015.

Il a été proposé de détacher auprès de l'Autorité nationale du DDR du personnel technique recruté dans le cadre de deux accords financiers conclus avec l'UNOPS. En outre, deux experts techniques ont été recrutés par l'ONUCI en tant que vacataires, afin de participer aux activités que l'ONUCI conduit en soutien à la campagne nationale de sensibilisation que l'Autorité mène auprès des ex-combattants.

L'Autorité nationale du DDR a bénéficié d'un appui technique pour l'exécution de ses opérations de désarmement et de démobilisation, menées principalement sur le site d'Anyama (zone d'Abidjan). Un appui a également été fourni aux fins des opérations de désarmement et de démobilisation menées à l'intérieur du pays. Des conseils techniques, ainsi qu'un appui opérationnel, ont également été fournis aux fins de l'élaboration et de l'exécution de projets de réinsertion.

Oui 10 936 ex-combattants, dont 855 femmes, ont bénéficié de l'appui de l'ONUCI en matière de DDR. Bien que l'assistance opérationnelle et logistique de l'ONUCI aux opérations de désarmement et de démobilisation couvre l'ensemble du pays, la majorité des opérations a été menée dans la zone d'Abidjan.

L'ONUCI a apporté son concours aux activités de contrôle et d'enregistrement d'excombattants qui n'avaient jamais été recensés auparavant, par l'intermédiaire du Mécanisme conjoint de vérification. Ce mécanisme a été utilisé parallèlement aux opérations de désarmement et de démobilisation menées sur le site d'Anyama, pour s'assurer que les personnes précédemment désarmées, mais non encore enregistrées, remplissaient les conditions requises pour participer au processus de démobilisation et de réinsertion.

Assistance opérationnelle et appui logistique au désarmement et à la démobilisation de quelque 30 000 ex-combattants, notamment en concourant aux activités en matière de contrôle et d'enregistrement, de sensibilisation et de formation (y compris la prévention de la violence sexuelle et sexiste et du VIH/sida), de sécurité et de transport et d'approvisionnement en produits alimentaires et non alimentaires

15-21276 **21/74**

Assistance technique et appui dans les domaines de la logistique et de la sécurité aux fins du traitement de 100 % des armes et munitions rassemblées dans le pays pendant les opérations de désarmement, y compris, le cas échéant, la vérification, l'enregistrement, le transport, le stockage, la destruction et l'élimination de ces armes, ainsi que le contrôle conjoint de leur marquage

Un appui opérationnel et logistique a également été fourni dans le cadre de la campagne de sensibilisation des ex-combattants organisée par l'Autorité nationale du DDR et à l'occasion de formations axées sur la prévention de la violence sexuelle et sexiste et du VIH/sida dans le cadre du programme de réintégration sociale.

L'ONUCI a également prêté son concours à l'Autorité nationale du DDR aux fins de la gestion et de l'entretien de cinq camps de resocialisation (Guiglo, Bouaflé, Bondoukou, Bouaké, M'Bahiakro) et d'un site de DDR (Anyama), ainsi que dans la distribution de colis de produits non alimentaires.

Par ailleurs, l'ONUCI a dispensé des conseils stratégiques aux autorités ivoiriennes en vue de l'élaboration d'une feuille de route relative à l'action à mener après juin 2015 en ce qui concerne les questions de désarmement, de démobilisation et de réintégration en suspens, après l'expiration du mandat de l'Autorité nationale du DDR. Le Gouvernement a par la suite créé la Cellule de coordination, de suivi et de réinsertion.

Oui L'ONUCI, avec l'appui technique du Service de la lutte antimines de l'ONU, a rassemblé et enregistré 2 455 armes, dont 1 888 sont détenues par l'Autorité nationale du DDR et 567 par la Commission nationale de lutte contre la prolifération et le trafic d'armes légères et de petit calibre.

L'ONUCI a également détruit 1 709 armes hors service et 64 tonnes de munitions obsolètes.

Réalisation escomptée 1.4 : Réinsertion des ex-combattants ivoiriens issus des principaux groupes ciblés, désarmement, démobilisation et rapatriement des éléments armés ivoiriens vivant à l'étranger

Indicateurs de succès prévus

Indicateurs de succès effectifs

Augmentation du nombre total d'ex-combattants bénéficiaires d'une assistance à la réinsertion (2012/13 : 6 556; 2013/14 : 20 024; 2014/15 : 60 000)

Au 30 juin 2015, selon les chiffres fournis par le Gouvernement, 52 418 ex-combattants au total avaient bénéficié d'une assistance à la réinsertion. Pour accroître le nombre d'ex-combattants bénéficiant des programmes de réinsertion, une assistance a été fournie au Gouvernement sous la forme d'un appui au programme de resocialisation, du versement d'indemnités de transition et d'un soutien à la composante formation professionnelle de la réinsertion.

Augmentation du nombre total d'éléments armés en Côte d'Ivoire ayant été désarmés, démobilisés et rapatriés (2012/13 : 0; 2013/14 : 2 500; 2014/15 : 4 000)

Aucun des éléments armés n'a été désarmé, démobilisé ou ivoiriens à l'étranger et d'éléments armés étrangers rapatrié en raison de l'épidémie d'Ebola. Afin d'appuyer le Gouvernement, une assistance a été fournie dans le cadre de la campagne nationale de sensibilisation destinée à informer les ex-combattants vivant en exil au Ghana et au Libéria. Il n'existe à ce jour aucune stratégie gouvernementale relative au rapatriement des éléments armés ivoiriens résidant à l'étranger et des éléments armés étrangers en Côte d'Ivoire. Les opérations de rapatriement ont en outre été entravées par la fermeture de la frontière terrestre avec le Libéria du fait de l'épidémie d'Ebola.

Produit(s) exécuté(s) : oui/non Produits prévus ou nombre Observations

Élaboration et mise en œuvre de 30 projets de réinsertion communautaire dans les zones prioritaires comptant un nombre élevé d'excombattants

Aide à la réinsertion des ex-combattants, y compris le versement d'une aide sociale mensuelle pour couvrir leurs dépenses de logement pendant une période pouvant aller jusqu'à six mois, et offre d'une formation socioprofessionnelle, à quelque 30 000 éléments démobilisés dans l'ensemble du pays

Sur demande, assistance dans les domaines de la logistique, du transport et de la sécurité aux opérations de désarmement et de rapatriement d'un total de 1 500 éléments étrangers armés, selon les estimations (combattants ivoiriens à l'étranger et combattants étrangers en Côte d'Ivoire)

Au cours de la période considérée, 79 projets de réinsertion et de cohésion sociales ont été financés dans les zones prioritaires comptant un nombre élevé d'ex-combattants. L'augmentation du nombre de projets exécutés au cours de la période considérée est due à l'approbation soudaine et imprévue de projets en retard remontant à la période précédente.

Oui 34 247 aides à la réinsertion ont été versées à des ex-combattants sous la forme d'indemnités de transition, y compris à ceux démobilisés par l'Autorité nationale du DDR.

> Deux accords (d'un montant de 11 290 126 dollars au total) ont été signés avec l'UNOPS pour contribuer à la réinsertion de jusqu'à 20 000 ex-combattants grâce à des formations professionnelles et à des kits de réinsertion (articles non alimentaires).

Non L'Autorité nationale du DDR n'a pas élaboré de programme de désarmement et de rapatriement des éléments étrangers armés, qu'il s'agisse de combattants ivoiriens à l'étranger ou de combattants étrangers en Côte d'Ivoire, et n'a pas sollicité d'appui à cette fin.

Composante 2 : action humanitaire et droits de l'homme

45. Au cours de la période considérée, l'ONU a continué de surveiller la situation des droits de l'homme dans le pays. Bien que le Gouvernement ait fait preuve d'un attachement sans faille à la promotion et à la protection des droits de l'homme, la prévention d'un certain nombre de manifestations et d'évènements publics organisés par des partis politiques et des organisations de la société civile, notamment des

syndicats professionnels et des associations d'étudiants, a appelé l'attention de la Mission sur la nécessité de continuer à collaborer avec lui en vue de plaider pour l'ouverture d'un espace démocratique à l'approche de l'élection présidentielle de 2015. Plusieurs cambriolages de bureaux d'associations de défense des droits de l'homme ont été signalés à Abidjan. Ces revers en matière de droits de l'homme sont particulièrement préoccupants à la veille des prochaines élections, qui devraient se dérouler dans un climat de respect des libertés fondamentales et des droits de l'homme. Durant la dernière partie de la période considérée, l'ONUCI a donc multiplié les activités de sensibilisation aux droits de l'homme destinées à contribuer à la tenue d'élections pacifiques. En ce qui concerne la protection de l'enfance, l'ONUCI a redoublé d'efforts pour aider les partenaires nationaux et internationaux à améliorer le secteur de la justice pour mineurs et les conditions dans lesquelles les enfants sont détenus.

- 46. Bien que dans l'ensemble la situation soit restée calme, l'impunité dont jouissent les auteurs de violations des droits de l'homme passées et présentes, notamment ceux appartenant aux Forces républicaines de Côte d'Ivoire, est restée une source de préoccupation majeure. Tout au long de la période considérée, l'ONUCI a intensifié la formation des soldats des Forces républicaines de Côte d'Ivoire, en mettant particulièrement l'accent sur la protection de l'enfance et la prévention des violences sexuelles liées aux conflits. Parmi les évolutions positives constatées dans ce domaine, le commandant des Forces républicaines de Côte d'Ivoire, le général de division Soumaïla Bakayoko, a mis sur pied le 21 juillet 2015 le Comité national d'experts sur les violences sexuelles liées aux conflits. Ce Comité est chargé de mener des activités de renforcement des capacités et de sensibilisation, de consolider les services offerts aux ex-combattants, de lutter contre l'impunité et de surveiller et d'évaluer les incidents et les mesures prises pour y répondre.
- 47. Au cours de la période considérée, l'ONUCI a suivi l'évolution d'importants faits nouveaux survenus sur le plan judiciaire. Le 10 mars 2015, la Cour d'assises d'Abidjan a rendu son verdict dans le procès impliquant 83 individus prétendument pro-Gbagbo accusés d'avoir porté atteinte à la sûreté de l'État, dont l'ex-épouse du Président, M^{me} Simon Ehivet Gbagbo. M^{me} Gbagbo a été condamnée à une peine d'emprisonnement de 20 ans. Le 16 mars 2015, le Parquet, ainsi que les avocats de 60 personnes reconnues coupables, ont déposé des demandes d'examen par les organes d'administration de la justice auprès de la Cour suprême. Par contre, le Tribunal militaire d'Abidjan a acquitté deux officiers de l'armée accusés de meurtre et d'avoir grièvement blessé des civils lors des bombardements aveugles du quartier d'Abobo à Abidjan, le 17 mars 2011. Dans ces deux affaires engagées par la Cour suprême et le Tribunal militaire d'Abidjan, la question du droit à un procès équitable a été soulevée, comme en témoignent les appels interjetés contre les décisions que ces deux organes ont rendues.
- 48. Le 9 mars 2015, l'Assemblée nationale a décidé d'apporter des modifications au Code pénal et au Code de procédure pénale. Ces modifications consistaient à introduire dans le droit interne les crimes internationaux définis dans le Statut de Rome et à officiellement abolir la peine de mort pour la remplacer par des peines d'emprisonnement à vie. La nouvelle législation permet de s'assurer que les poursuites engagées contre les auteurs des crimes énumérés dans le Statut de Rome ne soient soumises à aucune limite de temps. Elle porte également sur le principe de la responsabilité du supérieur hiérarchique, tout en excluant l'amnistie, l'invocation de circonstances atténuantes, les condamnations avec sursis et la prescription de peines.

- 49. La Commission du Dialogue, de la vérité et de la réconciliation a achevé son mandat de trois ans au cours de la période considérée. Son rapport final, qui a été présenté au Président de la République le 15 décembre 2014, n'a pas été rendu public. Le 24 mars 2015, le Président Ouattara a signé un décret portant création de la Commission nationale de réconciliation et d'indemnisation des victimes des crises dont la Côte d'Ivoire a été le théâtre. Cette Commission est chargée, avec le Programme national de cohésion sociale, d'élaborer et de mettre en œuvre le programme ivoirien d'indemnisation, notamment en identifiant les victimes.
- 50. Au cours de la période considérée, l'ONUCI a appuyé les efforts déployés par la Commission nationale des droits de l'homme de Côte d'Ivoire pour établir la version définitive de son plan d'action stratégique pour 2015-2020 et des statuts de son personnel, et a organisé des formations à l'intention des bureaux régionaux de la Commission qui viennent d'être créés. L'ONUCI a également appuyé la création du Forum national sur les droits de l'homme un Forum qui réunit régulièrement, à l'initiative de la Commission nationale des droits de l'homme, des organisations nationales de défense des droits de l'homme, qu'elles soient gouvernementales ou non, pour discuter des problèmes associés à l'exercice des droits de l'homme. Dans le cadre du Programme mondial en faveur de l'éducation aux droits de l'homme, l'ONUCI a organisé des ateliers avec le concours de la police, de la gendarmerie et de l'École nationale d'administration, qui ont accepté d'intégrer officiellement l'éducation aux droits de l'homme dans leurs programmes.
- 51. En mars 2015, le Comité des droits de l'homme a pour la première fois procédé à un examen du respect par la Côte d'Ivoire des obligations découlant du Pacte international relatif aux droits civils et politique. Au cours de la période considérée, l'ONUCI a prêté son concours au nouvel Expert indépendant sur le renforcement des capacités et la coopération technique avec la Côte d'Ivoire dans le domaine des droits de l'homme lors de ses deux premières visites dans le pays. L'Expert a présenté son premier rapport écrit au Conseil des droits de l'homme en mars 2015.

Réalisation escomptée 2.1 : Progrès dans le domaine des droits de l'homme et poursuite des auteurs des violations de ces droits

Indicateurs de succès prévus

Indicateurs de succès effectifs

Augmentation du nombre d'enquêtes sur les violations des droits de l'homme et du nombre de rapports sur la situation en Côte d'Ivoire établis par des organisations nationales et internationales de défense des droits de l'homme actives dans le pays (2012/2013 : 10 rapports; 2013/14 : 24 documents (5 rapports et 15 déclarations publiques); 2014/15 : 30 rapports)

Augmentation du nombre des auteurs de violations graves des droits de l'homme dont les actes sont systématiquement portés à la connaissance des autorités judiciaires civiles ou militaires (2012/2013: 50; 2013/14 :70; 2014/15 : 100)

D'après les informations dont dispose l'ONUCI, 15 rapports sur la situation en Côte d'Ivoire ont été publiés par des organisations nationales et internationales de défense des droits de l'homme. En outre, la Cellule spéciale d'enquête et d'instruction, créée pour enquêter sur les crimes graves commis dans le contexte de la crise ivoirienne, est devenue pleinement opérationnelle, avec l'appui de l'ONUCI.

3 agents de l'État qui ont commis des violations des droits de l'homme (viols) ont été reconnus coupables d'« attentats à la pudeur » et condamnés à des peines d'emprisonnement allant de deux mois à 10 ans.

109 acteurs non étatiques qui se seraient rendus coupables de viols et d'autres formes de violences sexuelles ont été

15-21276 **25/74**

Poursuite de la mise en œuvre du plan d'action national visant à mettre fin à la violence sexuelle et sexiste en Côte d'Ivoire arrêtés. 36 d'entre eux ont été reconnus coupables d'« attentats à la pudeur » et condamnés à des peines d'emprisonnement allant de 1 mois à 20 ans.

En mars 2015, le Tribunal militaire d'Abidjan a acquitté deux officiers de l'armée accusés de meurtre et d'avoir grièvement blessé des civils pendant la crise postélectorale de 2010-2011. La vitesse à laquelle ce procès a été expédié est un grave sujet de préoccupation, tout comme le manque de rigueur dont il a été fait preuve dans cette enquête.

Jusqu'à présent, aucun tribunal civil n'a jugé d'affaires impliquant de graves violations des droits de l'homme commises par les parties lors de la crise postélectorale ou en période de conflit, étant donné que ces crimes font toujours l'objet d'une enquête menée par la Cellule spéciale d'enquête.

Objectif atteint. En septembre 2014, le Ministère de la solidarité, de la famille, de la femme et de l'enfant a officiellement lancé la stratégie nationale de lutte contre la violence sexuelle et sexiste. La mise en œuvre de cette stratégie nationale s'est poursuivie en mettant l'accent sur quatre grands axes, à savoir : i) le renforcement des moyens et le changement de comportement des forces de sécurité (par des activités de sensibilisation aux droits de l'homme); ii) la justice et la lutte contre l'impunité (par le suivi des dossiers); iii) la prise en charge multisectorielle (par la facilitation de l'assistance aux victimes); iv) la collecte, le traitement et l'analyse des données (enregistrement et suivi des dossiers).

En décembre 2014, les Forces républicaines de Côte d'Ivoire ont organisé pour la première fois trois journées « portes ouvertes des droits de l'homme » au cours desquelles l'ONUCI a aidé le Comité national d'experts sur les violences sexuelles liées au conflit à tenir un stand d'information où étaient proposés des supports promotionnels sur la question de la violence sexuelle en vue de sensibiliser le personnel militaire à l'action menée pour prévenir les violences sexuelles, y compris celles liées aux conflits, et les réprimer.

En outre, en décembre 2014, l'ONUCI a organisé un atelier de renforcement des capacités de trois jours sur la collecte et la gestion des données relatives aux violences sexuelles, notamment celles liées aux conflits, à l'intention des fonctionnaires de 6 centres d'aide juridique.

Toutefois, les peines infligées en cas d'infractions sexuelles ou sexistes sont restées clémentes et les chefs d'inculpation en cas de viol continuent d'être reclassés comme des attentats à la pudeur, entraînant des peines

Publication du rapport final de la Commission Dialogue, vérité et réconciliation, assorti de recommandations sur les violations des droits de l'homme commises par le passé moins sévères. En effet, les tribunaux pénaux compétents pour statuer dans ce type d'affaires ont déjà accumulé de nombreux retards, car ils n'ont repris leurs activités qu'en mai 2014, après 12 ans d'interruption. L'aide aux victimes de violences sexuelles, notamment celles liées aux conflits, s'est sensiblement améliorée grâce à l'action menée par 6 centres d'aide juridique dont l'ONUCI a renforcé les capacités.

La Commission Dialogue, vérité et réconciliation a achevé et présenté son rapport final au Président de la République au cours d'une cérémonie publique, le 15 décembre 2014. Elle a mené ses travaux dans tout le pays, notamment avec l'aide de 37 centres de collecte de témoignages et d'autres équipes mobiles. 72 483 témoignages ont été recueillis, dont 28 064 émanaient de femmes et 757 d'enfants. Des audiences publiques ont été organisées pour 80 affaires emblématiques, mais l'accord visant à les diffuser sur une chaîne publique de la télévision nationale n'a pas été appliqué. Le Président n'a pas rendu public le rapport de la Commission.

Produit(s) exécuté(s) : oui/non ou nombre

Observations

Produits prévus

Présentation de 2 rapports publics semestriels sur la situation générale des droits de l'homme en Côte d'Ivoire, de 12 rapports mensuels au Comité des sanctions du Conseil de sécurité, de 2 rapports thématiques sur la situation des droits de l'homme en Côte d'Ivoire, de 6 rapports bimensuels et de 1 rapport annuel au Conseil de sécurité au titre des arrangements de suivi, d'analyse et de communication de l'information établis en application de la résolution 1960 (2010) du Conseil

- 12 Rapports mensuels ont été présentés au Comité des sanctions du Conseil de sécurité.
 - Rapport thématique sur la violence sexuelle a été rédigé et devrait être publié d'ici à la fin de 2015. La collecte des données pour l'établissement de ce rapport a commencé au cours de la période considérée.
 - Rapport annuel au titre des arrangements de suivi, d'analyse et de communication de l'information a été présenté au Conseil de sécurité.
- 2 Rapports trimestriels au titre des arrangements de suivi, d'analyse et de communication de l'information ont également été soumis en 2015. Le nombre moins élevé de rapports soumis tient au fait que le Bureau de la Représentante spéciale chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit a modifié les dispositions relatives à la présentation des rapports, qui ne sont plus bimensuels, mais trimestriels.

15-21276 27/74

Organisation de réunions mensuelles avec des membres des services de maintien de l'ordre aux niveaux local et national, les commandants des Forces républicaines de Côte d'Ivoire et les autorités judiciaires (civiles et militaires) pour débattre de la poursuite des auteurs présumés de violations des droits de l'homme

Organisation de 36 réunions avec les autorités locales concernées, les forces militaires, la police et la gendarmerie consacrées à la prévention de la violence sexuelle et sexiste

Fourniture d'un appui technique au Gouvernement dans le cadre d'une campagne d'information visant à sensibiliser le public aux recommandations contenues dans le rapport de la Commission Dialogue, vérité et réconciliation, à travers la production et la distribution de 1 million de dépliants, affiches, brochures et autres supports promotionnels; ainsi que l'organisation dans l'ensemble du pays de 200 activités de sensibilisation aux recommandations de la Commission à l'intention des acteurs de la société civile et des jeunes, des groupes religieux et des groupes de femmes

Organisation de 5 réunions de haut niveau avec des représentants du Ministère de la justice, des droits de l'homme et des libertés publiques en vue de plaider pour la création d'un organisme spécialement chargé de mettre en œuvre l'intégralité des recommandations de la Commission Dialogue, vérité et réconciliation relatives à l'indemnisation des victimes et aux

114 L'ONUCI a régulièrement tenu des réunions avec les autorités judiciaires, militaires et la police, aux niveaux local et national, pour assurer le suivi des dossiers relatifs à des cas signalés de violations des droits de l'homme et traduire les auteurs présumés en justice.

114 réunions de ce type ont été organisées dans tout le pays.

Le 6 mai 2015, à Abidjan, le chef d'état-major adjoint des Forces républicaines de Côte d'Ivoire et les représentants de l'ONUCI ont mis en place un nouveau mécanisme de coopération pour examiner et traiter rapidement les allégations de violations des droits de l'homme commises par les Forces républicaines de Côte d'Ivoire.

32 Réunions ont été organisées par les sections des droits de l'homme de l'ONUCI à Abidjan, Bouaké, Bondoukou, Guiglo, Yamoussoukro, San Pedro et Divo avec les autorités nationales et locales concernées, notamment des membres des forces armées, des policiers et des gendarmes, sur la prévention de la violence sexuelle et sexiste, en particulier en ce qui concerne le suivi des dossiers relatifs à des cas de violences sexuelles recensés au cours de la période considérée.

Non La campagne de sensibilisation du public aux recommandations contenues dans le rapport de la Commission Dialogue, vérité et réconciliation n'a pas été mise en œuvre car le rapport n'a pas été rendu public.

Non Aucune réunion n'a été organisée avec le Ministère de la justice car le rapport de la Commission Dialogue, vérité et réconciliation et les recommandations qu'il contient n'ont jamais été rendus publics.

À la fin du mois de mars 2015, le Gouvernement a établi la Commission nationale

réformes institutionnelles, ainsi que de 12 réunions avec la Commission pour suivre l'application des recommandations

Organisation de stages de formation aux droits de l'homme, y compris les droits de la femme et de l'enfant, portant également sur les normes internationales en la matière applicables aux élections à l'intention de 3 000 membres des forces de défense et de sécurité, de 50 membres des services de maintien de l'ordre ou des services judiciaires, de 300 militants de la société civile, de 90 journalistes ou membres de la Commission nationale des droits de l'homme, de 2 000 fonctionnaires du Gouvernement ou membres d'organisation non gouvernementales et de 1 500 représentants des autorités locales ou des responsables locaux

Organisation, en collaboration avec le Ministère de la justice, des droits de l'homme et des libertés publiques, de 2 stages de formation aux droits de l'homme consacrés aux techniques d'établissement des rapports destinés aux organes conventionnels à l'intention de 20 coordonnateurs des activités relatives aux droits de l'homme de divers ministères, l'objectif étant d'engager la Côte

pour la réconciliation et l'indemnisation des victimes des crises en Côte d'Ivoire afin d'élaborer et de mettre en œuvre le programme d'indemnisation des victimes des crises en Côte d'Ivoire, et a chargé le Programme national de cohésion sociale d'appuyer la Commission dans le cadre de ses opérations d'indemnisation et d'arrêter définitivement la liste des bénéficiaires. L'ONUCI a tenu 10 réunions avec la Commission et le Programme en vue de les aider à définir leurs rôles et responsabilités respectifs et de les conseiller sur la nature des programmes d'indemnisation, ainsi que sur le rôle des victimes dans le cadre de ces processus.

L'ONUCI a également conseillé les autorités gouvernementales au sujet de l'adoption d'une stratégie de réconciliation et de cohésion nationale et a contribué à la création d'une équipe spéciale chargée de mettre au point une première version de cette stratégie.

269 formations et activités de sensibilisation aux droits de l'homme, de la femme et de l'enfant, portant notamment sur les normes applicables aux élections, ont été organisées à l'intention de 42 152 personnes, dont 5 241 femmes et filles. Parmi les participants, 2 616 membres appartenaient aux forces nationales de défense et de sécurité et 257 aux services de maintien de l'ordre, 6 504 étaient des militants de la société civile, 82 des journalistes ou des membres de la Commission nationale des droits de l'homme, 3 527 des fonctionnaires du Gouvernement ou des membres d'organisations non gouvernementales, 2 601 des représentants des autorités locales ou des responsables locaux et 9 719 des ex-combattants, dont 370 femmes.

Sur l'ensemble des bénéficiaires, au moins 11 084 ont été spécialement formés aux questions relatives à la protection de l'enfance.

Oui 1 atelier a été organisé en décembre 2014 par le Ministère de la justice, des droits de l'homme et des libertés publiques, en collaboration avec la Commission nationale des droits de l'homme et avec le soutien de l'ONUCI, en vue de présenter et de diffuser les recommandations issues de l'examen périodique universel. Une quarantaine de participants provenant de

15-21276 **29/74**

d'Ivoire à s'acquitter de ses obligations internationales en matière de droits de l'homme, y compris en ce qui concerne les droits de la femme et de l'enfant

Fourniture à la Commission nationale des droits de l'homme, dans le cadre de 4 réunions trimestrielles, d'une assistance technique pour la mise en œuvre de son plan d'action en faveur de la promotion et de la protection des droits de l'homme, y compris la création de commissions régionales dans tout le pays

Surveillance, vérification et suivi assurés pour au moins 300 cas signalés de violation des droits de l'homme, y compris des violations graves commises contre des enfants, en vue de lutter contre l'impunité

Établissement d'au moins 60 réseaux locaux de protection de l'enfance dans les villages considérés comme étant le plus à risque, notamment à la frontière ouest, en vue d'assurer une capacité ministères, d'institutions gouvernementales et d'organisations de la société civile, ainsi que des partenaires de développement, ont formulé des recommandations portant sur la création d'une commission interministérielle chargée de rédiger les rapports nationaux qui auraient déjà dû être présentés aux organes conventionnels de la Côte d'Ivoire, comme promis lors de l'examen périodique universel. En outre, lors de cet atelier, un projet de plan d'action a été proposé, en vue de l'application des recommandations issues de l'examen périodique universel.

En avril 2015, l'ONUCI a participé à un atelier organisé par le Ministère de la justice, des droits de l'homme et des libertés publiques conjointement avec l'Organisation internationale de la Francophonie, aux fins de l'élaboration d'un plan d'application des recommandations issues de l'examen périodique universel.

En juin 2015, l'ONUCI a organisé une formation de trois jours à l'intention de 50 juges portant sur l'application des recommandations issues de l'examen périodique universel.

- Oui 11 réunions ont été organisées par l'ONUCI avec la Commission nationale des droits de l'homme, ainsi que 1 séminaire-retraite au cours duquel la version finale du Plan stratégique de la Commission pour 2015-2020 et ses statuts du personnel ont été adoptés.

 L'ONUCI a également organisé des formations à l'intention des bureaux régionaux de la Commission qui viennent d'être mis en place.
- 326 Cas signalés de violations des droits de l'homme recensés par l'ONUCI, dont 207 cas de viol et d'autres sévices sexuels, 14 viols commis par des agents de l'État, pour la plupart des enseignants, et 193 cas signalés de viol et d'autres sévices sexuels commis par des agents non étatiques. Parmi les 207 cas de viol et d'autres sévices sexuels, 85 % ont été commis contre des mineurs âgés de 2 à 17 ans.

Non Les réseaux n'ont pas été établis en raison de la réduction du nombre de travailleurs locaux de protection de l'enfance sur le terrain et des efforts déployés pour assurer la promotion et la

30/74

d'alerte rapide et de suivre et signaler toute violation grave

Exécution de 10 projets à effet rapide visant à renforcer les droits de l'homme

- protection des droits de l'homme dans le cadre de l'élection présidentielle.
- 10 Projets à effet rapide visant à renforcer les droits de l'homme ont été exécutés, notamment par la remise en état et l'équipement des installations collectives.

Réalisation escomptée 2.2 : Amélioration de la situation des droits de l'homme et des capacités de relèvement

Indicateurs de succès prévus

Indicateurs de succès effectifs

Mise en place par le Gouvernement du Comité de coordination élargi, mécanisme de coordination opérationnelle chargé de stabiliser les besoins humanitaires persistants et d'y répondre, conformément au plan national de développement (nombre de réunions du Comité en 2014/15 : 6)

Objectif atteint. 4 réunions coprésidées par le Ministre de la solidarité, de la famille, de la femme et de l'enfant et le Coordonnateur des opérations humanitaires ont été tenues par le Comité de coordination élargi que dirige le Gouvernement. Au niveau stratégique, le Comité a adopté la stratégie humanitaire nationale pour 2014-2015, qui met l'accent sur la mise en place de solutions durables au problème du rapatriement librement consenti et de la réintégration socioéconomique durable des déplacés dans leur région d'origine.

Par ailleurs, le Comité a adopté le Plan stratégique de préparation de la réponse à la maladie à virus Ebola destiné à prévenir la réapparition de la maladie. En matière de secours d'urgence, le Comité a coordonné les interventions conjointes Gouvernement-ONU visant à répondre aux besoins immédiats de 15 000 personnes victimes des inondations survenues en juillet 2014 dans le district d'Abidjan et la région de San Pedro. De plus, en janvier 2015, une action humanitaire globale conjointe a permis d'aider 5 000 déplacés se trouvant à Oulodio après avoir fui leurs villages à la suite d'attaques transfrontières.

Produit(s) exécuté(s) : oui/non ou nombre

Observations

Produits prévus

Fourniture d'un appui au Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), à l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) et aux autres organisations membres de l'équipe de pays des Nations Unies, notamment en facilitant l'accès humanitaire, les rapatriements et l'acheminement de l'aide, en particulier dans le secteur ouest, où se trouve la majorité des rapatriés, des déplacés et des réfugiés et où vivent les populations vulnérables, en organisant des missions trimestrielles d'évaluation de la situation sur le terrain et en fournissant un soutien logistique, en tant que de besoin

Au cours de la période considérée, la frontière entre la Côte d'Ivoire et le Libéria est restée fermée en raison de l'épidémie d'Ebola qui frappe ce dernier pays. De ce fait, le rapatriement librement consenti des réfugiés ivoiriens se trouvant au Libéria a été interrompu.

15-21276 31/74

Exécution de 25 projets à effet rapide visant à améliorer la situation humanitaire et à renforcer les capacités de relèvement

25 Projets à effet rapide ont été mis en œuvre comme prévu.

Composante 3 : consolidation de la paix

- 52. Pendant la période considérée, l'ONUCI s'est employée en priorité à améliorer le climat politique afin de permettre la tenue d'élections libres, régulières, transparentes et ouvertes à tous en 2015, en renforçant les activités de bons offices de la Représentante spéciale du Secrétaire général, qui ont joué un rôle crucial dans la reprise du dialogue entre l'opposition et le Gouvernement sur des questions en suspens telles que la libération sous caution de personnes faisant partie de l'entourage de l'ancien Président Laurent Gbagbo, la restitution des propriétés illégalement occupées ainsi que le déblocage de leurs avoirs financiers.
- 53. Pendant la période préélectorale, la Représentante spéciale du Secrétaire général a continué de favoriser le dialogue entre les différentes parties prenantes, notamment en partenariat avec la Commission électorale indépendante, et a contribué à améliorer la coordination avec les parties prenantes nationales et internationales en vue d'améliorer l'assistance électorale ainsi que la planification et la préparation des élections.
- 54. L'ONUCI a également fourni un appui aux initiatives en faveur de la réconciliation et de la réforme électorale. Elle a ainsi contribué à la mise en place d'une Commission électorale indépendante plus ouverte et à la reprise de la participation de l'opposition aux travaux de celle-ci. Des progrès importants ont été accomplis sur la voie de la mise en place d'un cadre juridique pour les élections, notamment l'amendement au Code électoral. Le programme d'échange sur les élections, lancé par l'ONUCI en décembre 2014, a permis aux divers partis politiques d'échanger avec la Commission électorale indépendante et entre eux des informations sur des questions clefs liées aux opérations électorales. Une série de séminaires spécialisés a été organisée à l'intention d'agents électoraux des partis en février 2015, de femmes représentantes de partis en mars 2015, de jeunes membres de partis en avril 2015, de membres d'organisations de la société civile en avril 2015 et de chefs coutumiers en juillet 2015. L'ONUCI a également facilité le dialogue entre les femmes représentantes de partis et a préconisé la participation et la représentation accrues des femmes à des postes élevés au sein du Gouvernement et des partis et dans le cadre des opérations électorales. En outre, des activités de sensibilisation ont spécifiquement ciblé des groupes de jeunes liés à des partis politiques, à Abidjan et dans sa région.
- 55. Pendant la période concernée, pour parer à la résurgence des informations fausses et propres à enflammer les esprits ainsi que des discours haineux dans certains organes de presse, et pour soutenir les efforts du Conseil national de la presse, des organes de contrôle des médias et de l'Observatoire de la liberté de la presse, de l'éthique et de la déontologie, l'ONUCI a engagé des activités destinées à renforcer la déontologie et le sens des responsabilités dans la manière de couvrir les sujets brûlants d'actualité. Dans le même temps, sa station de radio, ONUCI FM a continué de diffuser des informations impartiales auprès de la population ivoirienne sur l'ensemble du territoire national et à l'appui de l'effort général visant à instaurer un climat pacifique tout au long de l'élection présidentielle de 2015.

32/74

- 56. Le Gouvernement a poursuivi l'application de la stratégie nationale de réforme du secteur de la sécurité et a pris des mesures en faveur d'une représentation plus équilibrée des sexes au sein des institutions chargées de la sécurité. En mai 2015, l'ONUCI a organisé à Assinie un séminaire d'information sur le processus de réforme du secteur de la sécurité en Côte d'Ivoire, à l'intention de 23 hauts fonctionnaires de la police et de la gendarmerie. Une série de cinq petits déjeuners-débats auxquels l'ONUCI a invité les cadres dirigeants des Forces républicaines de Côte d'Ivoire a été l'occasion d'avoir des échanges ouverts sur les questions relatives à la réforme du secteur de la sécurité, telles que les relations entre civils et militaires, la professionnalisation des forces armées et la création d'un mécanisme approprié de reddition de comptes. Afin d'aider à renforcer les capacités des acteurs nationaux qui contribuent au suivi et à l'évaluation des activités dans ce domaine, l'ONUCI a également assuré la formation de personnes référentes pour la question de la réforme du secteur de la sécurité au sein des ministères d'exécution et des institutions chargées de la sécurité.
- 57. Pendant la période à l'examen, le Gouvernement a planifié et entamé la phase de décentralisation de la réforme du secteur de la sécurité en menant des missions de sensibilisation spécialement destinées à éclairer les représentants des autorités administratives locales sur la manière de mettre en œuvre la stratégie nationale au niveau local. Dans ce contexte, l'ONUCI a continué de seconder les efforts que déploie le secrétariat du Conseil national de la sécurité, qui a pour mission de superviser la réforme, en vue de concevoir et mettre en œuvre une décentralisation progressive de la réforme, grâce notamment à la création de comités locaux chargés de la coordination des actions et de l'échange d'informations. L'adoption par le Parlement de la nouvelle loi relative aux forces de défense a été l'un des faits nouveaux les plus marquants de la période considérée. L'ONUCI a plaidé en faveur de cette loi qui, si elle est appliquée, ne peut qu'améliorer le professionnalisme des Forces républicaines de Côte d'Ivoire et accroître leur efficacité.
- 58. Afin de renforcer les capacités des forces de défense et de sécurité, l'ONUCI et le Service de la lutte antimines de l'ONU ont construit ou remis en état 18 entrepôts d'armes et de munitions dans l'ensemble du pays, ce qui permet de stocker les armes et les munitions dans de bonnes conditions de sécurité et de manière responsable. Par ailleurs, le Service de la lutte antimines a dispensé à des agents nationaux des formations techniques spécialisées axées sur la gestion des stocks d'armes et la neutralisation des explosifs et munitions.

Réalisation escomptée 3.1 : Redéploiement de l'administration centrale et extension de l'autorité de l'État, progrès dans le sens de la réconciliation nationale et de la cohésion sociale et stabilisation politique

Indicateurs de succès prévus

Indicateurs de succès effectifs

Amélioration du fonctionnement du Parlement grâce à la participation active des parlementaires aux débats et à l'adoption des lois (nombre de lois adoptées : 2012/13 : 24; 2013/14 : 81; 2014/15 : 20)

Objectif atteint. Le Parlement a tenu des débats constructifs aux fins de ses travaux législatifs, a déployé une intense activité diplomatique et de communication, et a adopté 37 lois, à savoir :

33 lois durant la seconde session ordinaire de 2014, dont le budget national pour l'année 2015 et l'amendement de la loi créant la Commission électorale indépendante qui a fait passer de 6 à 9 le nombre de membres du Bureau de cette dernière afin d'y faire entrer l'opposition;

15-21276 **33/74**

Mise en place de mécanismes efficaces et ouverts à tous de dialogue politique et suivi des résultats 3 lois lors de la première session extraordinaire de 2015 : une loi relative à l'organisation de la défense et des forces armées ivoiriennes et deux lois portant modification du Code pénal.

Un texte portant révision du code électoral lors de la deuxième session extraordinaire de 2015. Toutefois, l'opposition extra-parlementaire a dénoncé l'absence, préalablement à la révision du Code électoral, d'un processus de consultation associant toutes les formations.

Objectif atteint. Dans un geste de conciliation à l'égard de l'opposition, le Gouvernement a annoncé en juillet 2014 que 275 des 659 personnes arrêtées à l'occasion de la crise postélectorale avaient été libérées sous caution. Treize autres ont été libérés en décembre 2014 et 191 comptes bancaires appartenant à des proches de l'ancien Président Laurent Gbagbo ont été débloqués. Encouragés par l'amélioration du climat politique, un certain nombre de dignitaires de l'ancien régime qui s'étaient volontairement exilés sont rentrés dans leur pays. Le dialogue entre l'ancien parti au pouvoir, le Front populaire ivoirien (FPI), et le Gouvernement a repris en décembre 2014 afin de régler les questions relatives à la réconciliation toujours en suspens. Début 2015, le Gouvernement et le FPI ont eu des échanges constructifs à un niveau bilatéral et au sein du cadre permanent de concertation. Dans un autre geste de conciliation, en janvier 2015, 50 personnes détenues en raison de leur rôle présumé dans la crise postélectorale ont été libérées sous caution, et 31 comptes bancaires supplémentaires ont été débloqués, dont celui du Président officiel du FPI, M. Pascal Affi N'Guessan. Le dialogue politique élargi qui était au point mort depuis mai 2014 a également repris avec deux rencontres organisées en janvier et février 2015 au cours desquelles le Gouvernement et les partis d'opposition ont débattu du financement public des partis, du statut de l'opposition et des préparatifs de l'élection, présidentielle. À l'issue de ces rencontres, le Gouvernement a accepté, à titre exceptionnel, de financer les partis avant les élections. Le dialogue entre le Gouvernement et 16 partis d'opposition a repris en mai 2015, les discussions ayant porté, cette foisci, sur les opérations électorales grâce aux bons offices de la Représentante spéciale du Secrétaire général.

En décembre 2014, l'ONUCI a organisé un forum à Abidjan auquel ont participé des femmes, des jeunes et des agents électoraux issus des partis politiques et de groupes de la société civile en vue de créer une plateforme d'échanges de l'ONU sur les élections en partenariat avec la Commission électorale indépendante. Durant la période considérée, cette plateforme a organisé quatre autres

Rétablissement et fonctionnement effectifs de l'administration locale et des services de maintien de l'ordre sur tout le territoire national, qui sera mesuré par le nombre de gouverneurs de district, de préfets et de sous-préfets réellement en fonction (2012/13 : 2 gouverneurs de district, 31 préfets de région, 107 préfets de département, 372 sous-préfets; 2013/14 : 2 gouverneurs de district, 31 préfets de région, 108 préfets de département, 422 sous-préfets); 2014/15 : 14 gouverneurs de district, 31 préfets de région, 107 préfets de département, 509 sous-préfets)

Réforme du cadre électoral opérée en vertu d'une nouvelle loi prévoyant la création, l'organisation et le financement d'une commission électorale indépendante

Efficacité accrue des services douaniers, notamment par l'intégration de 2 000 agents des douanes (ex-combattants) et l'augmentation du nombre des bureaux de douane en dehors d'Abidjan (2012/13 : 23 bureaux, 5 unités mobiles; 2013/14 : 40 bureaux, 22 unités mobiles; 2014/15 : 51 bureaux, 23 unités mobiles)

rencontres avec les agents électoraux des partis, des représentants (femmes et jeunes) des partis, des membres d'organisations de la société civile et des chefs coutumiers.

Le nombre de sous-préfectures réellement opérationnelles à ce jour atteint 426 (ce nombre moins élevé de sous-préfectures s'explique par le manque de ressources pour construire des bureaux dans les régions reculées). On compte 108 préfets de département; 31 préfets de région; et 2 gouverneurs de district. Les capacités techniques et professionnelles s'améliorent, de même que les infrastructures. L'insuffisance des ressources et des équipements continue de poser un problème. Bien que le cadre institutionnel prévoie la création d'autant de gouverneurs de district qu'il est nécessaire, seuls Abidjan et Yamoussoukro ont profité de cette possibilité. La nomination de 12 autres gouverneurs de district a été suspendue, bien que cette mesure n'ait pas constitué un objectif.

La loi n° 2014-451 relative à l'organisation générale de l'administration territoriale dispose que des districts peuvent être créés à condition que leurs fonctions et attributions soient définies par une loi. La Côte d'Ivoire n'a créé que deux districts, Abidjan et Yamoussoukro, qui sont tous deux opérationnels.

En août 2015, le Président Ouattara a signé le décret nommant les 17 membres de la Commission électorale indépendante, comprenant des représentants de l'opposition et d'organisations de la société civile. Après le retrait de l'opposition en signe de protestation contre la réélection de son président sortant, la Représentante spéciale du Secrétaire général a multiplié les démarches pour obtenir la reprise de discussions sans exclusive sur sa composition. Grâce aux bons offices de la Représentante spéciale, le Gouvernement a été incité à répondre aux demandes de l'opposition en élargissant la composition de la Commission de 6 à 9 membres. En octobre 2014, le Parlement a adopté l'amendement à la loi, à la suite de quoi l'opposition a repris sa participation aux travaux de la Commission en novembre 2014. L'élaboration du cadre juridique électoral s'est poursuivie avec l'adoption par le Parlement, en avril 2015, du Code électoral révisé.

Les bureaux de douane et unités mobiles en dehors d'Abidjan qui seraient opérationnels se répartissent comme suit :

- 2 directions chargées des services extérieurs;
- 6 directions régionales;
- 31 bureaux de douane (dont 6 bureaux auxiliaires);

15-21276 **35/74**

24 brigades mobiles (dont 2 brigades côtières et 2 brigades motorisées).

Toutes les brigades (mobiles, côtières et motorisées) sont chargées de lutter contre le trafic de drogues, de marchandises illicites et de produits de contrefaçon.

L'ONUCI a remis en état les infrastructures dans les centres de formation régionaux des douanes de Man et Korhogo au titre de projets à effet rapide.

Durant la période considérée, un total de 1 922 excombattants démobilisés a été effectivement intégré dans l'administration des douanes, en plus des 242 excombattants des Forces nouvelles déjà intégrés en vertu de l'Accord de Ouagadougou.

L'évaluation des 46 postes frontière en dehors d'Abidjan que l'Organisation internationale pour les migrations a conduite au cours du premier semestre de 2015 pour le compte du Ministère de l'intérieur a permis de dresser une liste des améliorations requises afin de répondre aux normes modernes de base.

Les 6 postes jalonnant la frontière avec le Libéria sont restés fermés pendant toute la période à l'examen à titre de mesure préventive de santé publique pour endiguer la maladie à virus Ebola.

Nombre des sanctions prononcées par l'organe de contrôle des médias par rapport à la période de crise postélectorale et nombre de comptes rendus factuels diffusés par les médias de toutes tendances au sujet de l'ONUCI et des contributions de ses partenaires au processus de paix

Le rapport de l'organe de contrôle sur les médias ivoiriens pour 2014/15 devrait sortir en mars 2016. Six articles à contenu factuel sur l'ONUCI et la contribution de ses partenaires au processus de paix ont été publiés en moyenne chaque semaine dans des médias de toutes tendances.

Produit(s)
exécuté(s):
oui/non
ou nombre

nhre Ohservations

Produits prévus

Organisation de réunions trimestrielles sur la mise en œuvre de l'accord-cadre conclu entre l'équipe de pays des Nations Unies et le Parlement, destinées à aider les députés à s'acquitter efficacement de leurs fonctions

Organisation de 5 forums, auxquels participeront les principaux partis politiques, les autres acteurs politiques et ceux de la société civile, en vue de s'attaquer aux principales questions d'intérêt national grâce à une approche concertée et sans exclusive

- Oui 30 réunions internes et externes sur le suivi de la mise en œuvre de l'accord-cadre ont été organisées par l'ONUCI entre l'équipe de pays des Nations Unies et le Parlement, dont 3 réunions trimestrielles.
 - 5 Réunions du Forum sur les élections ont eu lieu depuis le lancement du Forum à la réunion plénière de décembre 2014, avec la participation de 69 personnes appartenant à 24 partis. Ces réunions ont été présidées par la Représentante spéciale du Secrétaire général et ont été organisées à l'intention des représentants : a) des partis en février 2015;

Organisation de 12 réunions de haut niveau entre la Représentante spéciale du Secrétaire général et les principales parties prenantes ivoiriennes sur les questions clefs, et notamment la réconciliation politique

Tenue de 2 ateliers de médiation destinés à explorer les intérêts fondamentaux et à instaurer une compréhension mutuelle propres à assurer à l'opposition un espace et des droits politiques, afin qu'elle puisse jouer un rôle constructif et contribuer à la réconciliation

Tenue, dans le cadre de 34 activités organisées par la société civile, d'autant d'ateliers de sensibilisation sur les moyens d'encourager le dialogue et la réconciliation nationale; organisation, dans tout le pays, de 400 séances de sensibilisation aux moyens d'encourager le dialogue et la réconciliation nationale, sous forme de groupes de discussion ciblés (acteurs de la société civile, organisations de jeunesse, associations religieuses ou féminines)

Fourniture de conseils aux représentants des ministères d'exécution, notamment par des réunions hebdomadaires destinées à aider les autorités locales à rétablir l'autorité effective de l'État et à renforcer les administrations, dans les secteurs clefs, sur l'ensemble du territoire national

b) des femmes en mars 2015; c) des jeunes le 8 avril 2015; d) de la société civile le 21 avril 2015 et e) des chefs coutumiers le 1^{er} juillet 2015. Leur objectif était de favoriser l'instauration d'un climat propice à la tenue d'élections pacifiques en 2015, notamment à Bouaké, Daloa, Yamoussoukro et Korhogo.

- Oui La Représentante spéciale du Secrétaire général a tenu, à intervalles réguliers, plus d'une cinquantaine de consultations avec des hauts représentants du Gouvernement, dont le Président Ouattara, le Premier Ministre Duncan et le Ministre de l'intérieur Bakayoko, et s'est entretenue régulièrement avec des représentants des partis, dont ceux de l'opposition, ainsi qu'avec des représentants de syndicats d'étudiants et d'autres organisations de la société civile.
 - 2 ateliers de médiation ont été organisés avec les partis politiques en vue d'encourager les échanges de vues sur les principaux sujets de préoccupation et de promouvoir un climat pacifique pour les élections.
 - De plus, en février 2015, l'ONUCI a mené à Korhogo une mission de médiation et de réconciliation de 5 jours auprès des représentants des partis et des autorités locales.
- 434 Actions de sensibilisation ont été menées visant à encourager le dialogue et la réconciliation nationale, ayant ciblé 29 819 participants, dont 10 383 femmes.

Oui L'ONUCI a continué d'apporter son appui à la Direction générale de l'administration territoriale en vue de renforcer les capacités en matière d'analyse des conflits et d'alerte rapide au niveau des sous-préfectures. Des consultations quotidiennes par téléphone et des réunions hebdomadaires ont été organisées avec des représentants de l'Administration territoriale à Abidjan. De plus, un mécanisme de coordination a été mis en place pour développer les capacités en matière de

15-21276 **37/74**

Formation de 200 agents des douanes à la réglementation et aux procédures douanières, en coopération avec les autorités douanières ivoiriennes

Conduite d'activités visant à promouvoir le dialogue, la réconciliation et la cohésion sociale, en particulier dans les zones à haut risque : réunions mensuelles avec les parties prenantes; campagnes de renforcement des capacités à l'intention de 10 comités d'alerte rapide et de sensibilisation; organisation dans tout le pays de 20 réunions de dialogue intercommunautaire pour promouvoir la réconciliation nationale et la cohésion sociale et renforcer la confiance entre les communautés; conduite de 5 ateliers à l'appui de la gestion et du règlement des conflits, avec les autorités locales, les représentants des ministères d'exécution compétents, les chefs coutumiers, les organisations non gouvernementales et les représentants de la société civile

cartographie des conflits couvrant les 31 entités administratives de la Côte d'Ivoire (l'accent étant mis sur le régime foncier et les différends portant sur les frontières administratives dans les zones rurales) avec la participation et la contribution efficace des sous-préfets et des chefs de village. Trois ateliers ont été organisés par l'ONUCI à l'intention de l'Administration territoriale ivoirienne et des chefs de village dans le but de renforcer l'administration publique dans les domaines clefs sur l'ensemble du territoire.

- activités de renforcement des capacités en matière de réglementation douanière ont été organisées à l'intention de 1 875 participants (dont 236 femmes). En décembre 2014, les autorités des douanes ivoiriennes ont achevé la formation théorique de 1 922 ex-combattants et leur intégration dans le service des douanes. En mars 2015, les nouveaux agents des douanes ivoiriens (c'est-à-dire les 1 922 ex-combattants) ont prêté serment et officiellement pris leurs fonctions.
- Oui L'ONUCI a participé à 11 comités de sécurité et 10 comités départementaux d'alerte rapide, et a fourni un appui logistique à 5 comités d'alerte rapide. Elle s'est également employée à promouvoir le lancement de 16 comités d'alerte rapide.

17 réunions de dialogue intercommunautaire ont été organisées dans tout le pays pour promouvoir la réconciliation nationale et la cohésion sociale, auxquelles 5 400 personnes ont participé.

L'ONUCI a organisé 13 ateliers de renforcement des capacités en matière de prévention des conflits, dont 1 atelier à l'intention d'organisations de femmes, avec 45 participantes; 2 ateliers à l'intention des organisations de jeunes, avec 90 participants, dont 15 jeunes femmes; 7 ateliers s'adressaient aux chefs de village, avec 565 participants, dont 17 femmes; et 7 ateliers ont été organisés à l'intention des sous-préfets et des chefs de village, auxquels ont participé 8 préfets et secrétaires généraux de sous-préfecture, 23 sous-préfets et 17 chefs de village.

Conception et mise en œuvre d'une campagne d'information à l'échelle nationale à l'appui du mandat de l'ONUCI, comprenant : la production et la diffusion de 92 000 documents sur support papier (par exemple dépliants et affiches); la production et la diffusion d'objets promotionnels porteurs de messages (tels que T-shirts, sacs, cahiers, casquettes et stylos); la production de 4 émissions de radio sur le mandat de l'ONUCI; des émissions et des tables rondes radiophoniques mensuelles à l'appui du dialogue politique, de la réconciliation nationale et de la justice transitionnelle; la production et la diffusion régulière de 16 émissions ou messages radiophoniques thématiques; la mise à la disposition des radios locales et des organismes des Nations Unies d'émissions d'ONUCI FM prêtes à diffuser; la production de 24 vidéos thématiques et de 12 débats destinés à être diffusés par la télévision d'État; la production de 6 vidéos thématiques destinées à être projetées sur le terrain

L'ONUCI a organisé 5 ateliers de renforcement des capacités à l'intention de 45 comités de règlement des conflits au niveau des villages, auxquels ont participé 220 hommes et 5 femmes, ainsi que 3 ateliers de renforcement des capacités pour des comités d'alerte rapide au niveau départemental, auxquels ont participé 111 hommes et 33 femmes.

Oui L'ONUCI a imprimé à l'intention des soldats de la paix et du personnel de l'Opération 19 500 dépliants en français, en ourdou, en arabe, en bengali et en anglais, afin de les sensibiliser à l'Ebola et de prévenir l'épidémie.

L'ONUCI a imprimé 15 000 affiches destinées à sensibiliser la population ivoirienne et le personnel de l'Opération au VIH/sida et au virus Ebola.

En outre, l'Opération a imprimé: a) 3 000 affiches pour promouvoir les projets de réinsertion communautaire engagés par l'Autorité du désarmement, de la démobilisation et de la réinsertion; b) 2 500 affiches destinées à sensibiliser au danger des mines et à l'assistance à la lutte antimines; c) 7 000 dépliants et 1 000 autocollants pour voiture destinés à sensibiliser au VIH/sida; d) 2 000 affiches pour alerter le personnel de l'ONUCI sur la nécessité de respecter l'interdiction des sacs en plastique édictée par le Gouvernement; e) 2 500 brochures présentant le rapport sur les programmes mis en place dans le cadre de l'élection présidentielle de 2015.

Un nombre moins élevé que prévu de documents sur support papier a été publié en raison de retards dans la signature des contrats d'achat et de mise en place relatifs à ces documents.

ONUCI FM a produit et diffusé ses programmes habituels pour promouvoir le mandat de l'Opération. 2 nouvelles émissions intitulées *Sur les traces du DDR et SSR* et *Focus media* ont été produites et diffusées 3 fois par semaine. ONUCI FM a également produit des messages thématiques en français et 8 langues locales, et 2 émissions spéciales de sensibilisation et de prévention sur le virus Ebola. Des émissions d'ONUCI-FM prêtes à la diffusion ont été mises à la disposition de stations de radio locales et d'organismes des Nations Unies,

15-21276 **39/74**

Présentation de rapports mensuels sur la situation des médias au Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1572 (2004) concernant la Côte d'Ivoire

Organisation, par 20 bureaux locaux, de 700 activités de communication dans 100 localités du pays, dont l'ONUCI Tour, des caravanes scolaires et 4 journées des Nations Unies (dans 4 villes), qui favoriseront le dialogue avec les autorités locales, les forces de sécurité, les chefs traditionnels, les dirigeants religieux, les représentants des communautés, les associations de femmes, les animateurs de mouvements de jeunesse et les médias, à l'appui de la concertation politique et de la réconciliation nationale, de la sécurité et de la protection des civils, du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration, de la primauté du droit, du rétablissement de l'autorité de l'État, de la réforme du secteur de la sécurité, de la protection des droits de l'homme et de l'enfance, de l'égalité des sexes et de la lutte contre le VIH/sida

régulièrement deux fois par mois. ONUCI FM a collaboré avec l'Autorité du désarmement, de la démobilisation et de la réinsertion à la production et la diffusion de messages thématiques en français et 10 langues locales visant à inciter les ex-combattants à déposer leurs armes et à s'inscrire au programme de l'Autorité.

En plus des émissions thématiques habituelles, 5 tables rondes ont été organisées et diffusées sur les principaux aspects du mandat de l'ONUCI, à savoir la réconciliation et la cohésion sociale, les droits de l'homme et les médias. La production des vidéos suivantes a été achevée : La justice transitionnelle, Les Nations Unies soutiennent la Stratégie nationale de lutte contre les violences basées sur le genre, Le DDR, Women engagement in the reconciliation and their participation in decision-making bodies et ONUCI's force, Child protection with the collaboration of UNPOL et The peace campaign in the Universities and High schools.

- 12 Rapports mensuels sur la situation des médias ont été présentés au Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1572 (2004) concernant la Côte d'Ivoire.
- Oui 130 séances de l'ONUCI Tour ont été organisées dans les 10 bureaux locaux restants (après la réorganisation de la présence sur le terrain de l'ONUCI) afin de promouvoir la paix et la réconciliation nationale. En outre, des campagnes de sensibilisation à destination des Forces nationales de sécurité et de la population ont été organisées à Bangolo, Bazré, Danané, Lakota, Man, Oumé, Soubré et Toulepleu, en mettant l'accent sur l'éthique militaire, la protection des civils ainsi que le respect et la promotion des droits de l'homme, dans le but de développer la confiance dans les forces de sécurité et de contribuer à l'instauration d'un climat apaisé.

Le nombre moins élevé que prévu d'activités de communication s'explique par le fait que l'Opération s'est recentrée sur ses principales activités de préparation à la tenue d'élections pacifiques, à savoir les plateformes et les campagnes de sensibilisation menées dans les

universités, après qu'elle ait réévalué sa stratégie de communication compte tenu de la phase de transition dans laquelle elle est engagée en vertu de la résolution 2112 et du contexte politique ivoirien en 2014/15, et privilégié en conséquence une stratégie d'information dynamique centrée sur sa mission de bons offices plutôt que des manifestations à grand retentissement.

5 journées des Nations Unies ont été organisées dans 5 villes (Bongouanou, Gagnoa, Katiola, Sassandra et Sinfra) pour faire participer les autorités locales et les représentants des communautés à la consolidation du processus de paix.

3 journées internationales ont également été célébrées (la Journée internationale de la paix, la Journée des Nations Unies et la Journée internationale des Casques bleus des Nations Unies) dans 10 sites (Abidjan, Bondoukou, Bouaké, Daloa, Divo, Guiglo, Korhogo, Man, San Pedro et Yamoussoukro).

7 plateformes ont été organisées par l'ONUCI en appui aux bons offices de la Représentante spéciale du Secrétaire général, à Abengourou, Bouaflé, Bouaké, Dabou, Daoukro, Man et San Pedro, avec des acteurs politiques, des agents de l'État, des préfets et des responsables élus de toutes les régions administratives afin de les associer à la promotion d'un climat électoral apaisé.

5 réunions ont été organisées à Abidjan auxquelles ont été conviés des représentants de la Commission électorale indépendante, des agents électoraux des partis, des membres de groupes de femmes et de mouvements de jeunes et des représentants de la société civile, parmi lesquels des chefs religieux et coutumiers, afin d'aider à créer et maintenir un climat apaisé avant l'élection présidentielle de 2015.

Une campagne de sensibilisation des étudiants a été menée en collaboration avec les autorités nationales dans 7 universités et établissements d'enseignement secondaire, à Abidjan, Bouaké, Daloa, Korhogo et Yamoussoukro, afin de promouvoir l'éducation vers une culture de la paix et la non-violence.

15-21276 41/74

Organisation, dans 5 localités, de 5 séminaires à l'occasion desquels les représentants des guides de l'opinion locaux, les autorités locales et les parlementaires de 30 régions réfléchiront à leur contribution à la réconciliation nationale et à la consolidation de la paix

Exécution de 25 projets à effet rapide, dont 20 en faveur de la réconciliation, de la communication et de la prévention et du règlement des conflits dans les zones exposées aux conflits, et 5 visant à promouvoir le rétablissement de l'autorité de l'État

En mai 2015, l'ONUCI a organisé à Assinie un séminaire d'information intitulé « Le processus de réforme du secteur de la sécurité en Côte d'Ivoire » à l'intention de 23 hauts fonctionnaires de la police et de la gendarmerie.

5 débats ont été organisés par l'ONUCI avec les hauts gradés des Forces républicaines de Côte d'Ivoire pour faciliter le dialogue sur la réforme du secteur de la sécurité.

- Oui L'ONUCI a organisé 5 rencontres intercommunautaires dans des localités, en présence de représentants des guides de l'opinion locaux et des autorités locales, qui ont permis d'examiner leur contribution à la réconciliation nationale et à la consolidation de la paix.
- 49 projets à effet rapide ont été réalisés afin de favoriser la réconciliation, la communication et la prévention et le règlement des conflits dans les zones du pays exposées aux conflits.

Le nombre plus élevé que prévu de projets réalisés est dû à l'évolution favorable du taux de change, les dépenses étant payées en francs CFA.

De plus, en vue d'apaiser les tensions apparues dans certains « points chauds » pendant cette période préélectorale, plusieurs projets à impact rapide ont été réalisés pour promouvoir les bons offices de la Représentante spéciale du Secrétaire général.

Aucun projet à effet rapide n'a été réalisé pour promouvoir le rétablissement de l'autorité de l'État puisque cet objectif ne fait plus partie du mandat de l'Opération.

Réalisation escomptée 3.2 : Progrès accomplis sur la voie d'une restructuration des institutions de défense et de sécurité et renforcement des capacités des mécanismes civils de contrôle et d'application du principe de responsabilité

Indicateurs de succès prévus

Indicateurs de succès effectifs

Progrès enregistrés dans la mise en œuvre de réformes essentielles visant à permettre aux forces de sécurité et de défense de s'acquitter de leurs tâches avec efficacité et professionnalisme En mars 2015, la Commission de la sécurité et de la défense du Parlement et le Parlement lui-même ont adopté la nouvelle loi sur la défense et les forces armées, qui s'inscrit dans le cadre de la réforme du secteur de la sécurité. Cette loi comprend des dispositions sur : i) les conditions de la mobilisation; ii) le rôle du Conseil national de sécurité; iii) la création et la composition d'un comité de coordination de

Décentralisation et fonctionnement effectif de l'organe national de conseil et de coordination pour la réforme du secteur de la sécurité et mise en œuvre diligente et coordonnée, par la société civile et les institutions chargées de la sécurité, de la réforme du secteur de la sécurité

Prise de conscience accrue, par la population, de son rôle dans le processus de réforme du secteur de la sécurité, grâce à la désignation, au niveau des réseaux d'organisations de la société civile, de coordonnateurs avec pour mission de renforcer la prise en main des initiatives de réforme au plan local (2012/13 : désignation de 1 coordonnateur de la réforme du secteur de la sécurité parmi les organisations de la société civile au plan local; 2013/14 : désignation de 4 coordonnateurs de la réforme du secteur de la sécurité parmi les organisations de la société civile au plan local; 2014/15 : désignation de 6 coordonnateurs de la réforme du secteur de la sécurité parmi les organisations de la société civile au plan local; 2014/15 : désignation de 6 coordonnateurs de la réforme du secteur de la sécurité parmi les organisations de la société civile au plan local)

la défense; iv) les conditions du recrutement dans l'armée (maintien de l'ordre et opérations de secours). Elle doit encore être promulguée par le Président et il se peut qu'elle soit renvoyée devant l'Assemblée nationale en vue d'y être modifiée pour permettre l'adoption de plusieurs dizaines d'autres lois et règlements relatifs aux institutions de défense et de sécurité.

Le secrétariat du Conseil national de sécurité a engagé la décentralisation du Conseil en créant cinq comités spéciaux de sécurité au niveau local. Présidés par les autorités administratives locales (préfectures et sous-préfectures), ils agissent en partenariat et ce sont les intermédiaires directs entre les autorités administratives locales et le secrétariat du Conseil. Dans l'optique de la décentralisation de l'exécution des activités de réforme du secteur de la sécurité, le Conseil a officiellement fait part de son intention de mettre en place des ressources au niveau régional afin que : i) le suivi de la mise en œuvre de la réforme du secteur de la sécurité soit plus efficace; ii) des campagnes de sensibilisation puissent être menées; iii) la prise en main de la réforme par les instances nationales soit assurée dans les cinq régions où les comités spéciaux seraient implantés. Le Conseil a également demandé à l'ONUCI de l'aider à se doter de 10 véhicules à quatre roues motrices dans les cinq régions susmentionnées afin de faciliter la décentralisation de ses activités dans l'ensemble du pays. Ces véhicules (préalablement retirés du service) ont été offerts au Conseil national de sécurité en septembre 2014 pour un montant symbolique de 1 dollar

En août 2014, l'ONUCI, en collaboration avec le secrétariat du Conseil national de sécurité, a organisé un deuxième séminaire sur « le suivi et l'évaluation » à l'intention des coordonnateurs de la réforme du secteur de la sécurité au sein des ministères. Il y a été recommandé que soit mise en place une cellule intégrée composée de tous les coordonnateurs, afin de permettre l'échange d'informations sur la réforme du secteur de la sécurité au sein des structures de mise en œuvre et d'améliorer la coordination avec le Conseil. En septembre 2015, le Conseil a organisé à Grand Bassam un séminaire de sensibilisation à l'intention des membres du réseau d'information sur la réforme du secteur de la sécurité afin d'évaluer la qualité de la collaboration entre le Conseil et les médias.

En octobre 2015, en collaboration avec le Conseil national de sécurité, l'ONUCI a organisé un séminaire sur le thème « Comment faire comprendre la réforme du secteur de la sécurité » à l'intention de 52 coordonnateurs des ministères qui étaient chargés d'expliciter la nature de la réforme aux parties prenantes nationales.

15-21276 43/74

Mise au point d'un nouveau projet de code de justice militaire

Un comité chargé de l'examen du code de justice militaire a été créé avec pour mission de réexaminer le code en vigueur dès que le code de procédure pénale révisé aurait été adopté.

Produit(s) exécuté(s) : oui/non ou nombre

Observations

Produits prévus

Services consultatifs et d'assistance technique dispensés sur une base hebdomadaire à l'organe national de coordination de la réforme du secteur de la sécurité, notamment par des spécialistes de la réforme détachés auprès des structures gouvernementales compétentes

Organisation, à l'intention de la Commission de la sécurité et de la défense de l'Assemblée nationale et de la société civile, de 4 sessions de formation et de 2 séminaires sur la stratégie nationale de réforme du secteur de la sécurité et sur le contrôle démocratique

Oui En application du plan d'action conjoint mis au point en octobre 2014 par le Conseil national de sécurité, des services consultatifs et d'assistance technique ont été fournis au secrétariat dans le cadre de réunions et d'autres échanges, ce qui a conduit le Conseil à créer cinq comités spéciaux, présidés par les autorités administratives locales, à Abengourou, Adzopé, Daloa, Yamoussoukro et Bouaflé. Ces comités sont chargés d'établir les mandats des comités de sécurité régionale qui s'occuperont de la mise en œuvre des réformes au niveau local.

En octobre 2013, en raison de l'insuffisance des effectifs de l'Opération, il a été mis fin au détachement des membres de son personnel chargés de la réforme du secteur de la sécurité auprès du Conseil national de sécurité.

Séminaire-atelier a été organisé en décembre 2014 à l'intention de la Commission de la sécurité et de la défense de l'Assemblée nationale dans le cadre de l'initiative prise à l'échelle du système des Nations Unies aux fins du renforcement des capacités opérationnelles de l'Assemblée nationale. Cet atelier a permis d'engager un dialogue et d'examiner tous les aspects du rôle des parlementaires en matière de gouvernance du secteur de la sécurité. Les discussions ont porté sur la nécessité de consolider les synergies entre la Commission et le Conseil national de sécurité en dressant une liste de domaines communs d'intervention et d'activités de sensibilisation à mener conjointement dans le cadre du Groupe consultatif. Plus précisément, les membres de la Commission de la sécurité et de la défense ont formulé des recommandations en vue de renforcer leur rôle de supervision ainsi que leur contribution générale au secteur de la sécurité en Côte d'Ivoire.

Appui aux activités menées par le Gouvernement afin que tous les décideurs locaux (autorités administratives locales et préfets) soient parfaitement informés de la stratégie nationale de réforme du secteur de la sécurité et capables de la relayer à l'échelon local, y compris l'organisation par le Gouvernement de 12 séminaires destinés aux autorités administratives locales et à la société civile, dans le cadre de la stratégie nationale de communication au sujet de la réforme

Conseils techniques dispensés à l'occasion d'au moins 3 réunions aux responsables de la gendarmerie, de la police et des forces de sécurité, en vue de les inciter à intégrer davantage de femmes dans les trois corps

Les autres initiatives prévues n'ont pas été mises en œuvre, car la Commission de la sécurité et de la défense de l'Assemblée nationale n'avait pas encore répondu aux propositions de l'ONUCI.

- 1 En novembre 2014, le Conseil national de sécurité a organisé, avec le concours de l'ONUCI, une session de travail de trois jours sur la mise en place de comités régionaux pour le secteur de la sécurité, à Abengourou et Adzopé. Au cours de la session, le plan d'action proposé a été examiné et aménagé pour permettre la création de tels comités régionaux dans l'ensemble du pays.
- 10 Des séminaires ont été organisés à l'intention des autorités locales et des acteurs non étatiques dans huit autres villes, où des membres du Conseil se sont rendus suivant un calendrier resserré afin d'accélérer le processus. Ces séminaires ont abouti à la mise en place de 10 comités spéciaux de suivi de la réforme du secteur de la sécurité dans chacune des régions où des membres du Conseil s'étaient rendus, notamment à Abengourou et à Adzopé.
- 2 Des réunions ont été organisées avec le Commandant supérieur de la gendarmerie nationale afin d'examiner les mesures prises en faveur de l'intégration des femmes dans la gendarmerie. Plusieurs pays ont fait part des enseignements qu'ils avaient tirés de leur expérience dans ce domaine et des bonnes pratiques en la matière, qui ont été dûment pris en considération dans l'optique du recrutement d'un plus grand nombre de femmes.

Quatre femmes ont réussi le concours de recrutement à des niveaux intermédiaires de l'encadrement et au moins 25 autres sont en cours de recrutement. En juin 2015, l'ONUCI a organisé, en collaboration avec le Conseil national de la sécurité, le Ministère de la solidarité et de la famille et l'équipe de pays des Nations Unies, une conférence sur l'exercice par les femmes de responsabilités en matière de sécurité afin de sensibiliser les femmes influentes en Côte d'Ivoire à la nécessité pour elle de contribuer à la prise en compte de la problématique hommes-femmes dans les forces de sécurité et à l'influence que

15-21276 **45/74**

Analyse des besoins propres aux femmes et de leur rôle dans le contexte de la réforme du secteur de la sécurité, à partir de l'évaluation de la situation dans 2 préfectures de police et 2 brigades de gendarmerie

Fourniture d'une assistance technique au Gouvernement, dans le cadre de réunions mensuelles, concernant la réforme du système de justice militaire, notamment la révision du Code de procédure militaire, dans le respect des normes internationales en matière de régularité de la procédure

- peuvent exercer les femmes dans le cadre des institutions chargées de la sécurité.
- 1 En novembre 2014, à Grand Bassam, près d'Abidjan, l'ONUCI a organisé, en collaboration avec le PNUD, un séminaire consacré à l'exercice des responsabilités par les femmes à l'intention de 20 femmes commissaires de police.
- 5 Réunions ont été organisées avec les autorités nationales afin d'évaluer le système de justice militaire et de réfléchir à des moyens d'y apporter des améliorations. La question du système de justice militaire en Côte d'Ivoire concerne plusieurs ministères, dont le Ministère de la défense, le Ministère de la justice et le Ministère de l'intérieur et de la sécurité, qui, jusqu'à présent, ne sont pas parvenus à un consensus quant à la marche à suivre. L'ONUCI a porté la question à l'attention du Conseil national de sécurité, qui a assumé la responsabilité de l'examen de cette question en raison du rôle fédérateur qui est le sien. Toutefois, le Conseil n'est pas parvenu à organiser une seule réunion au cours de la période considérée, malgré plusieurs rappels de l'ONUCI, en raison de différends internes sur le sujet et de conflits de priorités. De ce fait, aucune décision n'a été prise quant au séminaire sur la justice militaire qu'il avait été proposé d'organiser en mai 2015.

Un groupe de travail présidé par le chef du cabinet civil du Ministère de la défense s'emploie actuellement à élaborer un plan de réforme de la justice militaire qui soit consensuel et qui pourrait être examiné à l'occasion d'un atelier prévu au cours du premier trimestre de 2016.

Composante 4: ordre public

- 59. L'ONUCI a continué d'appuyer les services de sécurité et de répression ivoiriens dans l'ensemble du pays en renforçant leurs capacités institutionnelles et opérationnelles, moyennant l'affectation de personnel à leurs côtés, son assistance et ses conseils techniques. L'ONUCI a également effectué des patrouilles régulières, de jour comme de nuit, aux côtés des policiers et des gendarmes locaux, ce qui a contribué au retour de la confiance.
- 60. En outre, l'ONUCI a aidé la police et la gendarmerie nationales, par ses activités de renforcement de capacités (formation, tutorat et mentorat), à

approfondir les compétences, les connaissances et le savoir-faire de leurs effectifs en matière de maintien de l'ordre public, notamment la maîtrise et la gestion des foules. Tenant compte des appels lancés et des campagnes menées par l'ONUCI, les autorités gouvernementales se sont engagées à fournir à la police et la gendarmerie le matériel de gestion des foules et les ressources nécessaires à l'exécution efficace et professionnelle de leurs mandats respectifs. L'ONUCI a également dispensé des conseils relatifs au respect des droits de l'homme et aux meilleures pratiques de police démocratique.

- 61. Dans le cadre de son appui à l'application de la stratégie nationale pour la réforme du secteur de la sécurité, l'ONUCI a fourni une assistance technique au Groupe de travail sur la réforme du secteur de la sécurité du Ministère de l'intérieur, s'agissant du plan d'action pour la réforme de la police et des modalités et procédures d'habilitation des policiers; toutes les propositions avancées sont en attente d'approbation par le Ministre de l'intérieur et de la sécurité.
- 62. La police de l'ONUCI a également continué de fournir un encadrement aux policiers et gendarmes ivoiriens en ce qui concerne l'égalité des sexes, la violence sexuelle et sexiste, la protection de l'enfance et la protection des groupes vulnérables. Un nouveau projet a vu le jour, financé par le PNUD et exécuté par la police de l'ONUCI : il s'agit de mettre en place dans les postes de police et les brigades de gendarmerie un service spécialisé à l'intention des femmes, qui aurait aussi pour responsabilité d'enquêter sur les crimes perpétrés à l'encontre de femmes et d'enfants.
- 63. Au cours de la période considérée, l'ONUCI a mis fin à plusieurs programmes et activités ayant trait à la justice et au système pénitentiaire, en raison de la non-reconduction de son mandat dans ces domaines. Dans le cadre de son programme de coopération technique avec le Ministère de la justice, des droits de l'homme et des libertés publiques, l'ONUCI a continué de fournir des conseils techniques au comité chargé de l'examen des codes civil et pénal créé en juin 2013, et lui a recommandé de prendre en compte les normes en matière de droits de l'homme dans le cadre de ses travaux. En mars 2015, le Parlement a adopté deux lois, l'une sur le Code pénal et l'autre sur le Code de procédure pénale, visant toutes deux à garantir la conformité de la législation ivoirienne aux obligations internationales de la Côte d'Ivoire, notamment au regard du Pacte international relatif aux droits civils et politiques (ratifié le 26 mars 1992) et du Statut de Rome de la Cour pénale internationale (ratifié le 15 février 2013). Plus précisément, ces nouvelles lois entérinent l'abolition de la peine de mort et ont pour effet d'incorporer dans le droit interne les crimes énumérés dans le Statut de Rome.
- 64. Le mandat de l'ONUCI dans le domaine des droits de l'homme inclut la protection de l'enfance, aussi a-t-elle continué de participer à des réunions portant sur la réforme de la justice pour mineurs, présidées par le Ministère de la justice, des droits de l'homme et des libertés publiques. Elle y a promu une démarche axée sur les droits fondamentaux, mettant en avant la nécessité de protéger l'intérêt supérieur de l'enfant dans tous les aspects de la réforme. Des avis techniques ont été dispensés aux juges pour mineurs, afin que soit garanties la protection des droits de l'enfant et la réduction de la durée de la détention provisoire d'enfants.
- 65. À ce jour, aucun tribunal civil n'a été saisi de violations graves des droits de l'homme commises pendant la crise postélectorale ou la période de conflit. En mars 2015, le tribunal militaire d'Abidjan a acquitté deux officiers accusés d'avoir tué ou

15-21276 47/74

gravement blessé des civils pendant la crise postélectorale de 2010-2011. La rapidité de ce procès, qui n'a duré qu'une journée, ainsi que le manque de rigueur lors de l'enquête, sont préoccupants.

Réalisation escomptée 4.1 : Renforcement de l'ordre public et mise en place de capacités opérationnelles durables au sein de la police et de la gendarmerie nationales

Indicateurs de succès prévus

Indicateurs de succès effectifs

Les unités de la police et de la gendarmerie nationales sont pleinement opérationnelles dans tout le pays et disposent des moyens matériels indispensables à leur fonctionnement (2012/13 : 0 sur 308; 2013/14 : 302 sur 308; 2014/15 : 308 sur 308).

Intégration de plans sectoriels de réforme de la réforme du secteur de la sécurité et mise en œuvre de plans d'action à court terme pour la réforme des services nationaux de répression

Objectif atteint. La stratégie de sécurité nationale sur police et de la gendarmerie dans un plan national de 10 ans adoptée par le Conseil national de sécurité comporte 17 directives qui sont inspirées des principales recommandations du Groupe de travail sur la réforme du secteur de la sécurité du Ministère de l'intérieur (créé en novembre 2013, il compte des représentants de l'ONUCI, de la police nationale et du Ministère de l'intérieur) et qui portent notamment sur l'adoption du nouveau statut civil de la police, un nouvel organigramme, la décentralisation de la police, la création d'une police municipale et la prise en compte de la problématique hommes-femmes dans la police. En tant que membre du Groupe de travail, le personnel de police de l'ONUCI a suivi la mise en œuvre des réformes à court terme conformément à un plan

Objectif atteint. 329 fonctionnaires de la police et de la

gendarmerie nationales ont été déployés sur l'ensemble du territoire (police : 124 commissariats et 5 compagnies

d'intervention rapide chargées des opérations antiémeutes;

escadrons mobiles). Le manque de moyens logistiques et de matériel de base, notamment de véhicules, de matériel de transmissions, d'armes à feu et de matériel antiémeutes, a cependant continué de peser sur la capacité des forces de l'ordre d'assurer efficacement la sécurité dans le pays.

gendarmerie: 178 brigades départementales et 22

En outre, un séminaire sur la planification stratégique a été organisé en octobre 2014 au siège de l'ONUCI, à l'intention des cadres supérieurs de la police et de la gendarmerie nationales.

d'action (2014-2015) élaboré conjointement avec le

Conseil national de sécurité.

Reprise, par les autorités gouvernementale, des inspections générales de la police et de la gendarmerie, destinées à renforcer le contrôle et l'évaluation de la qualité des prestations fournies à la population par les services de maintien de l'ordre Récemment, les partenaires de la police et de la

La reprise et la restructuration, par le Gouvernement, des inspections générales de la police et de la gendarmerie nationales n'ont pas eu lieu. Elles doivent intervenir dans le cadre de la réforme du secteur de la sécurité. gendarmerie ont contribué activement à assurer la sécurité lors de l'élection présidentielle.

	Produit(s)	
	exécuté(s) :	
	oui/non	
Produits prévus	ou nombre	Observations

27 375 patrouilles menées par la Police des Nations Unies (soit 25 postes de police x 3 patrouilles par jour x 365 jours), dont au moins 9 125 avec la police et la gendarmerie nationales (25 postes de police x 1 patrouille par jour x 365 jours), en vue d'appuyer les services de répression nationaux dans leur lutte contre la criminalité et de protéger la population sur tout le territoire

21 900 patrouilles menées par les unités de police constituées des Nations Unies (6 unités x 10 patrouilles x 365 jours) et, dans leur périmètre de déploiement, 400 escortes de membres du personnel non armé des Nations Unies dans l'exercice de leurs fonctions

Aide et conseils dispensés quotidiennement à la police nationale aux fins de la mise au point d'une procédure efficace pour les enquêtes de sécurité, et organisation avec les interlocuteurs nationaux d'un atelier consacré à cette procédure, ainsi que de deux sessions de formation destinées à l'inspection générale des services de la police et de la gendarmerie portant sur les procédures internes de surveillance, de contrôle et d'évaluation et sur les mesures correctives applicables

- 32 323 Patrouilles ont été effectuées dans l'ensemble du pays, dont 22 181 patrouilles de routine et 10 142 en compagnie des forces locales de police et de gendarmerie. Le nombre de patrouilles, plus important que prévu, s'explique par une plus grande participation de l'ONUCI à des patrouilles effectuées avec les forces de l'ordre locales.
- 16 796 Patrouilles effectuées par les unités de police constituées des Nations Unies, dont 8 205 avec des effectifs de police de l'ONUCI et 3 699 avec des fonctionnaires des services de répression ivoiriens. En outre, 4 791 patrouilles ont été menées par les unités de police constituées des Nations Unies pour protéger les installations des Nations Unies.
 - 101 Escortes de sécurité ont été assurées pour le personnel non armé des Nations Unies.

Le nombre de patrouilles effectuées des unités de police constituées des Nations Unies est moins important que prévu en raison de l'amélioration de la situation en matière de sécurité, ce qui a permis à la police de l'ONUCI d'effectuer des patrouilles avec des partenaires locaux sans l'appui des unités de polices constituées de la Mission.

Le nombre d'escortes moins important que prévu s'explique par la réduction des effectifs non armés et par la diminution du nombre de manifestations de grande ampleur exigeant la présence d'escortes.

Non Les instructions relatives aux enquêtes de sécurité et les modalités de leur mise en œuvre ont été mises au point et transmises au Ministère de l'intérieur et de la sécurité pour approbation. Une fois qu'elles auront été approuvées, l'atelier et les sessions de formation prévus seront organisés par le personnel chargé de la vérification.

En outre, la police de l'ONUCI a fait des exposés réguliers sur l'état d'avancement du projet relatif aux enquêtes de sécurité à l'occasion de réunions de coordination

15-21276 **49/74**

Aide et conseils dispensés quotidiennement à la police nationale en vue de l'installation d'un système informatisé de gestion des ressources et de la constitution d'une base de données sur les ressources humaines au sein de la Direction générale de la police ivoirienne

Aide et conseils dispensés quotidiennement grâce au partage de locaux avec les interlocuteurs nationaux, en vue de la réorganisation et du rééquipement des structures centrales et régionales de la police nationale, ainsi que de la création d'un système national intégré de communication et de coordination

Aide dispensée quotidiennement à la police nationale pour la mise au point du concept de police de proximité et son application au niveau national dans le respect des normes internationales en la matière, ainsi que pour la création et la mise en service d'une structure dédiée à la coordination nationale et à la lutte contre les crimes visant les enfants, les femmes et les personnes vulnérables, y compris la constitution d'unités d'enquête spécialisées au sein de la police comme de la gendarmerie

Aide et conseils dispensés quotidiennement aux coordonnateurs nationaux pour l'élaboration du cadre réglementaire nécessaire à la création d'une Cellule de lutte contre la criminalité transnationale dans le cadre de l'Initiative côtes de l'Afrique de l'Ouest

- auxquelles ont participé tous les acteurs internationaux qui se sont engagés à apporter leur concours dans cette entreprise au Gouvernement et au Conseil national de sécurité.
- Oui La police de l'ONUCI a aidé la Direction générale de la police nationale à installer des ordinateurs et du matériel informatique en vue de l'instauration d'un système informatisé de gestion de ressources et de la constitution d'une base de données sur les ressources humaines.
- Oui La police de l'ONUCI a fourni une assistance technique et un suivi dans le cadre du projet pilote sur la décentralisation des structures administratives de la police.
- 926 Policiers et 1 542 gendarmes ivoiriens ont été encadrés par la police de l'ONUCI, qui leur a dispensé des conseils à divers titres égalité des sexes, violence sexuelle et sexiste, protection de l'enfance et protection des groupes vulnérables.

La police de l'ONUCI a également entamé l'exécution d'un projet financé par le PNUD, visant à mettre en place dans les postes de police et les brigades de gendarmerie un service spécialisé pour les femmes, auquel il incombe d'enquêter sur les crimes perpétrés à l'encontre de femmes et d'enfants.

Les séances de mentorat tenues régulièrement par la Police des Nations Unies dans le but d'incorporer le concept de police de proximité dans les activités de la police nationale ont été suspendues; en effet, toutes celles qui s'étaient tenues l'année précédente portaient essentiellement sur les élections qui viennent d'avoir lieu.

Oui Le décret portant création de la Cellule de lutte contre la criminalité transnationale (décret n° 2014-675 du 5 novembre 2014) a été approuvé par les autorités ivoiriennes. Afin d'accélérer la mise en place de la Cellule, un comité technique composé de la police de l'ONUCI et de partenaires locaux a été créé en février 2015. Ce comité a rédigé un projet

Renforcement des capacités des services nationaux de police scientifique sur l'ensemble du territoire grâce à la prestation d'une assistance quotidienne – gestion des reconstitutions de crimes, identification des auteurs et archivage des dossiers pénaux

Organisation de 16 sessions de formation de formateurs portant sur les droits de l'homme à l'intention de 300 fonctionnaires de police et de gendarmerie

Exécution de 10 projets à effet rapide aux fins du rétablissement de l'ordre public

- d'arrêté ministériel sur l'organisation, la composition et l'administration de la Cellule.
- Oui La police de l'ONUCI a dispensé quotidiennement aux unités de police et aux brigades de gendarmerie de l'ensemble du pays des conseils en matière de criminalistique, de gestion des reconstitutions de crimes et d'identification des auteurs. Au total, la police de l'ONUCI a aidé la police, la gendarmerie et les fonctionnaires de l'administration pénitentiaire ivoiriens à procéder à l'identification formelle de 5 104 personnes placées en détention provisoire ou incarcérées et à archiver 2 693 dossiers pénaux.
 - 4 Sessions de formation de formateurs ont été menées par la police de l'ONUCI et
 3 séminaires sur les droits de l'homme ont été organisés, auxquels 797 gendarmes ont assisté.
 - Les séances initialement prévues pour les fonctionnaires de la police nationale n'ont pas eu lieu en raison de ressources financières insuffisantes; en revanche, les formations de formateurs à l'intention de la gendarmerie ont été financées grâce à des ressources internes, sans qu'il soit nécessaire d'avoir recours à des sources de financement extérieures.
 - 10 Projets à effet rapide ont été exécutés en vue de faciliter le rétablissement de l'ordre public, avec les objectifs suivants : i) la fourniture d'appareils électroniques et de matériel de bureau aux préfectures de police de San-Pédro, Daloa, Aboisso et Abengourou ainsi qu'à la légion de gendarmerie de Daloa; ii) la fourniture de matériel de bureau et de matériel spécialisé à la section de la recherche de la gendarmerie; iii) la remise en état ou la fourniture de matériel au poste de police de Tengrela et à la brigade de gendarmerie de Dabakala; iv) la remise en état du poste de police de Tengrela; v) la fourniture de matériel informatique et de matériel de bureau aux postes de gendarmerie de Daloa et d'Abengourou; vi) la fourniture de matériel informatique et de matériel de bureau aux postes de police de San-Pédro, de Daloa et d'Aboisso: vii) la remise en état ou la fourniture de matériel informatique et de matériel de bureau aux brigades de gendarmerie de

15-21276 **51/74**

Dabakala et de Satama-Sokoura; viii) la fourniture de matériel informatique et de matériel spécialisé à la section de criminalistique de la gendarmerie d'Abidjan; ix) la fourniture de 100 lits et matelas aux unités d'intervention de la gendarmerie nationale; x) la fourniture de matériel informatique et de matériel de bureau aux brigades de gendarmerie de Divo et de Bondoukou.

En outre, la police de l'ONUCI a organisé un séminaire de haut niveau sur la gestion démocratique des foules à Yamoussoukro, à l'intention de 35 préfets régionaux et de 26 commandants d'unité d'intervention de la police et de la gendarmerie.

Réalisation escomptée 4.2 : Réforme et renforcement des capacités institutionnelles des systèmes judiciaire et pénitentiaire

Indicateurs de succès prévus

Indicateurs de succès effectifs

Progrès dans la mise en œuvre du plan de réforme et de modernisation des systèmes judiciaire et pénitentiaire par le Gouvernement ivoirien (2012/13 : 10 %; 2013/14 : 30 %; 2014/15 : 60 %)

Le Comité d'orientation en matière de justice pour mineurs, dont l'ONUCI fait partie, a été créé et est opérationnel. Il lui incombe de formuler la politique nationale de justice pour mineurs et de dispenser des avis à ses membres en ce qui concerne les normes internationales de protection de l'enfance. En coopération étroite avec l'UNICEF, l'ONUCI a dispensé des avis techniques au Ministère de la justice, des droits de l'homme et des libertés publiques aux fins de l'élaboration d'une politique qui soit respectueuse de l'intérêt supérieur de l'enfant.

Des séances mensuelles d'appui technique ont été organisées à l'intention des juges pour mineurs, au cours desquelles des avis leur ont été dispensés en ce qui concerne la protection des droits de l'enfant et la réduction de la durée de la détention avant jugement pour les enfants. Le mandat de la Direction de la protection judiciaire de l'enfance et de la jeunesse, organe consultatif chargé d'aider les juges pour mineurs, a été élaboré et énoncé.

Le groupe de travail du Centre d'observation des mineurs d'Abidjan, dans le cadre duquel plusieurs organisations non gouvernementales apportent un appui aux mineurs détenus, est opérationnel et ses membres travaillent de manière coordonnée.

Depuis qu'il a été mis fin à ses fonctions dans les domaines judiciaire et pénitentiaire, l'ONUCI ne participe plus au programme de réforme de la justice et du système pénitentiaire, exception faite de la justice pour mineurs.

Augmentation du nombre des affaires de violation des droits de l'homme jugées en conformité avec les normes nationales et internationales en matière de droits de la défense (2012/13 : 2; 2013/14 : 20; 2014/15:50)

Augmentation du nombre des bénéficiaires des services gratuits offerts par les 6 centres d'aide juridique créés dans le cadre du projet mixte ONU/Union européenne (2012/13:100; 2013/14:

Diminution du nombre des décès imputables à une maladie enregistrés en milieu carcéral (2012/13 : 59; 2013/14: 170; 2014/15: 100)

500; 2014/15 : 1 000)

Produits prévus

Adoption, par l'administration pénitentiaire, d'un appuyé par tous les ministères compétents

Au cours de l'exercice considéré, seuls 3 agents de l'État ayant commis une grave violation des droits de l'homme (à savoir le viol) ont été reconnus coupables d'« attentat à la pudeur » et condamnés à des peines d'emprisonnement d'une durée comprise entre 2 mois et 10 ans. De plus, 109 acteurs non étatiques soupconnés de viol et d'autres formes d'atteintes sexuelles ont été arrêtés. Parmi eux, 36 ont été reconnus coupables d'« attentat à la pudeur » et condamnés à des peines d'emprisonnement d'une durée comprise entre 1 mois et 20 ans.

En mars 2015, le Tribunal militaire d'Abidian a acquitté deux officiers accusés d'avoir assassiné ou gravement blessé des civils pendant la crise postélectorale de 2010-2011.

L'ONUCI n'a pas été en mesure de contrôler le nombre de bénéficiaires des services d'aide juridique gratuits (en raison de la non-reconduction de son mandat dans les domaines judiciaire et pénitentiaire).

L'ONUCI n'a pas été en mesure de contrôler le nombre de décès survenus des suites d'une maladie en milieu carcéral (en raison de la non-reconduction de son mandat dans les domaines judiciaire et pénitentiaire).

Sans objet (en raison de la non-reconduction du mandat de plan stratégique de gestion des ressources humaines l'ONUCI dans les domaines judiciaire et pénitentiaire).

> Produit(s) exécuté(s). oui/non ou nombre

Observations

12 réunions tenues avec les autorités ivoiriennes, notamment le Comité national d'orientation pour la réforme du secteur de la justice, destinées à faciliter la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du plan stratégique de réforme de la justice, y compris le système pénitentiaire; supervision du projet « accès à la justice » au moyen de l'organisation de réunions d'étape mensuelles avec les signataires et de réunions techniques hebdomadaires avec le partenaire d'exécution gérant les 6 centres d'aide juridique du pays

Assistance technique prêtée au Gouvernement dans le cadre de réunions mensuelles sur la réforme du système d'aide juridique, y compris l'adoption d'une nouvelle législation; contrôle du bon déroulement des activités d'aide juridique menées à 12 Réunions mensuelles de coordination en matière de réforme de la justice pour mineurs ont été présidées par le Ministère de la justice, des droits de l'homme et des libertés publiques. auxquelles l'ONUCI a assisté. Elle y a promu une démarche axée sur les droits fondamentaux. mettant en avant la nécessité de protéger l'intérêt supérieur de l'enfant dans tous les aspects de la réforme.

Les autres réunions n'ont pas pu avoir lieu en raison de la non-reconduction du mandat de l'ONUCI dans les domaines judiciaire et pénitentiaire.

Oui L'ONUCI a fourni un appui technique au Comité d'examen du Code civil et du Code pénal et recommandé d'intégrer les normes en matière de droits de l'homme dans les travaux du Comité

titre gracieux par l'ordre des avocats de Côte d'Ivoire et le Ministère de la justice à Abidjan, au moyen de 5 réunions de travail avec la communauté des juristes

Appui apporté au Gouvernement au titre de l'élaboration, au moyen de l'analyse de de la jurisprudence relative à 30 situations juridiques, de la version définitive de son projet final de politique d'interprétation du droit foncier, sur la base de l'évaluation nationale de la pratique juridictionnelle et de la jurisprudence en matière de litiges fonciers

Suivi de 60 audiences pénales concernant des infractions et des violations graves du droit international commises pendant et après la crise survenue à l'issue des élections, notamment des actes de violence sexuelle et sexiste, pour vérification du respect de toutes les normes internationales pertinentes en matière de justice, et élaboration d'un rapport à l'intention du Gouvernement sur le fonctionnement des tribunaux, notamment le Tribunal militaire.

Assistance technique fournie à l'administration pénitentiaire pour la création de postes en lien avec la sécurité dans les établissements pénitentiaires, y compris la mise au point des définitions d'emploi correspondant à chaque poste

Réunions hebdomadaires tenues avec la Direction nationale de l'Administration pénitentiaire, dans le but de lui dispenser des conseils et une assistance technique en ce qui concerne la gestion des établissements pénitentiaires et les activités connexes essentielles touchant la formation, la santé et la sécurité

Participation à l'élaboration de modules de formation à l'application de la problématique hommes-femmes à la justice pour mineurs et à la gestion des établissements pénitentiaires, dans le En mars 2015, le Parlement a adopté deux lois modifiant et complétant la loi n° 81-640 du 31 juillet 1981 instituant le Code pénal et la loi n° 60-366 du 14 novembre 1960 portant Code de procédure pénale. Ces modifications ont mis les deux lois en conformité avec les obligations internationales qui incombent à la Côte d'Ivoire en vertu du Pacte international relatif aux droits civils et politiques et du Statut de Rome de la Cour pénale internationale. L'abolition de la peine de mort et les crimes énumérés dans le Statut de Rome ont été incorporés dans le droit interne.

Non Aucun appui n'a été fourni au Gouvernement en raison de la non-reconduction du mandat de l'ONUCI dans les domaines de l'état de droit, de la justice et du système pénitentiaire.

Non À ce jour, aucun tribunal civil n'a été saisi de violations graves des droits de l'homme commises pendant la crise postélectorale ou la période de conflit. Cependant, l'ONUCI a suivi les procès de 83 partisans présumés de Laurent Gbagbo, accusés d'atteintes à la sécurité de l'État.

Il n'a pas été établi de rapport à l'intention du Gouvernement sur le fonctionnement des tribunaux, notamment le Tribunal militaire, en raison de la non-reconduction du mandat de l'ONUCI dans le domaine de la justice.

Non Aucune assistance technique n'a été fournie à l'administration pénitentiaire en raison de la non-reconduction du mandat de l'ONUCI dans les domaines de l'état de droit, de la justice et du système pénitentiaire.

Non Les réunions hebdomadaires avec la Direction nationale de l'administration pénitentiaire n'ont pas eu lieu en raison de la non-reconduction du mandat de l'ONUCI dans les domaines de l'état de droit, de la justice et du système pénitentiaire.

Non Cette activité n'a pas été mise en place en raison de la non-reconduction du mandat de l'ONUCI dans les domaines de l'état de droit, de la justice et du système pénitentiaire.

cadre de réunions hebdomadaires tenues avec les représentants de l'Institut national de formation judiciaire

Activités quotidiennes de mentorat dans 13 des principaux établissements pénitentiaires du pays, axées sur les pratiques efficaces en matière de gestion des établissements pénitentiaires dans le respect des règles minimales en vigueur et des droits fondamentaux de l'être humain

10 projets à effet rapide menés à l'appui du renforcement des secteurs judiciaire et pénitentiaire

Non Aucune activité de mentorat n'a été mise en place dans les établissements pénitentiaires en raison de la non-reconduction du mandat de l'ONUCI dans les domaines de l'état de droit, de la justice et du système pénitentiaire.

Non Les projets en question n'ont pas été mis en œuvre en raison de la non-reconduction du mandat de l'ONUCI dans les domaines de l'état de droit, de la justice et du système pénitentiaire.

Composante 5: appui

66. La composante appui englobe les activités de la Division de l'appui à la mission, de la Section de la sécurité et de l'Équipe déontologie et discipline. Durant l'exercice, un appui a été fourni au personnel des services organiques en matière de logistique, d'administration, de finances et de sécurité en vue d'aider l'ONUCI à s'acquitter de son mandat en fournissant les produits correspondants, en apportant des améliorations à ses services et en réalisant des gains d'efficience. Un appui a également été fourni aux effectifs moyens réels (soit 180 observateurs militaires, 6 165 membres des contingents, 982 membres des unités de police constituées, 441 agents de la Police des Nations Unies) et à l'ensemble du personnel civil (soit 336 fonctionnaires recrutés sur le plan international, 693 agents recrutés sur le plan national, 150 Volontaires des Nations Unies et 7 membres du personnel fourni par des gouvernements). L'appui a notamment porté sur la mise en œuvre d'un programme de déontologie et de discipline, l'administration du personnel, les soins médicaux, la remise en état et la rénovation de locaux et installations de l'Opération, l'informatique et les communications, les opérations aériennes, les transports aériens et terrestres, les opérations d'approvisionnement ainsi que la sécurité à l'échelle de l'ensemble de l'Opération.

67. Durant l'exercice, l'accent a été mis sur : a) la fermeture de 12 camps et sites, l'ouverture de 15 autres camps et le déménagement consécutif des contingents; b) le rapatriement et la réinstallation des contingents; c) la mise en service d'Umoja.

Réalisation escomptée 5.1 : Apport d'un soutien plus efficace et à moindre coût à l'Opération en matière de logistique, d'administration et de sécurité

Indicateurs de succès prévus

Indicateurs de succès effectifs

Achèvement de tous les projets de rénovation et de reconstruction de l'ensemble des bâtiments et autres éléments d'infrastructure, nécessaires pour mise en conformité avec les normes minimales de sécurité opérationnelle (58 sites)

Objectif atteint. Au 30 juin 2015, les normes minimales de sécurité opérationnelle étaient respectées dans tous les locaux occupés par l'ONUCI, à l'exception du camp d'Anonkoua Kouté. Le nombre total des locaux a été porté à 61, en raison de la fermeture de 12 des camps principaux (Adzopé, Akouédo, Koumassi, Colas, Café Ivoire, Bouaké

15-21276 55/74

Réduction du nombre d'accidents de la route à un

Progrès accomplis dans la mise en service du progiciel de gestion intégré (Umoja)

Amélioration du contrôle et de la gestion de la et responsabilisation renforcée à cet égard

maximum de 1,5 pour 100 véhicules

PAKENG, ancienne base logistique de Bouaké, Bouaké Ghana Medical, aéroport de Bouaké 1, aéroport de Bouaké 2, Issia et Zouan-Hounien) et de l'ouverture de 15 nouvelles bases de petite taille (Adzopé, Togueï, Bouaflé, M'Bahiakro, Dabakala, Ferkessédougou, Tengrela, Minignan, Boundiali, Kani, Tiéningboué, Bangolo, Bloléquin, Sassandra et Soubré).

Le nombre de sites est plus élevé que prévu, car 15 bases d'observation de petite taille et moins coûteuses ont été substituées à 12 camps principaux devenus superflus en raison de la réduction des effectifs militaires et de police.

Objectif atteint. Le taux réel d'accidents enregistré au titre de l'exercice a été de 0,8 pour 100 véhicules, soit 7 accidents graves pour 834 véhicules exploités.

Objectif atteint. En novembre 2014, une session de 4 semaines dirigée par un formateur a été consacrée à la gestion des fonds et à la comptabilité générale. Au total, 175 participants des unités à comptabilité autonome, de la Section des ressources humaines et de la Section des finances et du budget ont reçu une formation pratique.

Les préparatifs du déploiement d'Umoja-Extension 1 ont été engagés à la fin de l'exercice considéré.

Objectif atteint. Le nouveau système électronique de distribution des carburants destinés aux véhicules et gestion des carburants a été mis en place dans l'ensemble aux groupes électrogènes dans la zone de la mission de la mission, tant pour la consommation des véhicules que pour les livraisons de carburants en vrac aux contingents. Cet outil a considérablement amélioré la gestion de l'utilisation des carburants, en permettant de la contrôler en ligne, ainsi que la responsabilisation à cet égard.

> Produit(s) exécuté(s): oui/non

ou nombre Observations

Amélioration des services

Produits prévus

Améliorations apportées à la sécurité sur les 58 sites de l'Opération – renforcement des miradors, installation d'un système d'éclairage de sécurité fonctionnant à l'énergie solaire et de caméras de vidéosurveillance, renforcement des contrôles à l'entrée et mise en place de barrières d'arrêt des véhicules

Application d'un programme plus rigoureux de formation des conducteurs associée à l'organisation de campagnes de sécurité routière et de sensibilisation des conducteurs et à l'imposition de sanctions pouvant aller jusqu'au retrait provisoire

en cours réalisation

Objectif La procédure d'appel d'offres a été menée à son terme et l'installation de tous les équipements est en cours sur les sites concernés. Les dernières améliorations prévues en matière de sécurité devraient être apportées en février 2016.

Oui Dans le cadre des campagnes de sécurité routière et de sensibilisation des conducteurs, des informations ont été diffusées et affichées sur le portail intranet de l'Opération tous les trimestres.

ou définitif du permis de conduire pour les infractions enregistrées dans le système CarLog ou lorsque le dépassement du seuil fixé pour l'entretien périodique d'un véhicule est supérieur à 300 kilomètres

Établissement et présentation des rapports financiers au plus tard le dixième jour ouvrable de chaque mois. Collecte des factures des fournisseurs, exécution des paiements et décaissement des fonds dans les trois jours ouvrables qui suivent la réception de la documentation requise, la réception des marchandises ou la validation des services dans Umoja

Rationalisation de la gestion des carburants grâce à la mise en place de la deuxième version du système électronique de gestion des carburants aux stations de ravitaillement de l'ONUCI et dans les stations commerciales

Militaires, personnel de police et personnel civil

Déploiement, relève et rapatriement d'un effectif moyen de 6 945 militaires, 192 observateurs militaires, 555 membres de la Police des Nations Unies et 1 000 membres des unités de police constituées Des formations à la conduite défensive ont été dispensées par des formateurs internes et externes, à l'échelle de l'Opération.

42 permis ont été suspendus pour des périodes d'une durée variable (1 an maximum). Il n'a été procédé à aucun retrait de permis définitif.

4 véhicules envoyés à l'entretien après le kilométrage prévu ont été immobilisés (jusqu'à 2 semaines) en atelier pour des vérifications complémentaires.

Oui 12 rapports financiers mensuels ont été envoyés dans les délais fixés par la Division de la comptabilité du Siège de l'Organisation des Nations Unies.

Les ordres de paiement pour les factures des fournisseurs ont été établis quotidiennement, et les fonds ont été décaissés dans le respect des conditions et des délais fixés.

Les factures au titre desquelles des engagements avaient été souscrits ont été traitées et réglées conformément aux clauses contractuelles. Le délai visé – 3 jours – s'est révélé trop ambitieux, mais l'exécution des paiements et le décaissement ont été effectués conformément aux conditions demandées par les fournisseurs; le délai fixé devrait donc être fondé sur les clauses contractuelles.

Oui La deuxième version du système électronique de gestion des carburants est pleinement fonctionnelle et permet de gérer plus efficacement les transactions concernant le carburant des véhicules, les carburants fournis en vrac et le ravitaillement des aéronefs. Il permet également de valider toutes ces transactions en les comparant aux factures des fournisseurs et aux bons de livraison. Les données relatives à la consommation de carburants sont maintenant vérifiées instantanément à la fin du mois, lors de la réception des factures de fournisseurs.

Oui Les effectifs moyens réels suivants ont été déployés :

6 165 militaires

180 observateurs militaires

15-21276 **57/74**

Entreposage et distribution de 900 tonnes de rations ainsi que de rations de combat et d'eau pour 14 jours à l'intention des militaires et du personnel des unités de police constituées des 58 sites

Administration d'un effectif moyen de 1 429 membres du personnel civil, dont 411 recrutés sur le plan international, 796 recrutés sur le plan national, 178 Volontaires des Nations Unies et 44 membres du personnel fourni par des gouvernements

Mise en œuvre d'un programme de déontologie et de discipline pour l'ensemble du personnel militaire, policier et civil, portant sur la formation, la prévention, la surveillance et les mesures disciplinaires

Organisation de 7 rencontres publiques et ateliers destinés à sensibiliser la population ivoirienne aux normes de conduite que doivent observer les militaires, les policiers et le personnel civil de l'ONUCI, et plus spécialement à la politique de tolérance zéro des Nations Unies à l'égard de l'exploitation et des atteintes sexuelles

Organisation de 35 séances d'orientation et de formation de formateurs à l'intention des contingents et des unités de police constituées et formation à la prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles dispensée directement à 1 400 militaires et membres des unités de police constituées à Abidjan, dans le secteur ouest et dans le secteur est

441 membres de la Police des Nations Unies 982 membres d'unités de police constituées

- Oui 900 tonnes de produits frais ont été entreposées et distribuées et un stock de 194 956 rations de combat et de 420 282 litres d'eau en bouteille (correspondant à une réserve de 14 jours sur les sites où les contingents sont stationnés et de 7 jours en entrepôt) a été constitué pour les contingents répartis sur 39 sites et le personnel des unités de police constituées réparti sur 7 autres sites (soit un total de 46 sites à la suite de la fermeture de 12 sites).
- Oui L'administration d'un effectif moyen de 1 186 membres du personnel civil, dont 336 recrutés sur le plan international, 693 recrutés sur le plan national, 150 Volontaires des Nations Unies et 7 membres du personnel fourni par des gouvernements, a été assurée.
- Oui La mission a mis en œuvre une stratégie en trois volets : a) prévention des comportements répréhensibles; b) application des normes en la matière; c) mesures correctives visant à éliminer l'exploitation et les atteintes sexuelles et tout autre comportement répréhensible.
- Oui La mission a réalisé 7 campagnes de sensibilisation à l'intention de la population ivoirienne (à l'université Félix-Houphouët-Boigny et à l'École normale supérieure d'Abidjan, à Sinfra, à Sassandra, à Katiola, à Gagnoa et à Bongouanou), à laquelle il a été expliqué qu'il était interdit aux membres du personnel des Nations Unies ou du personnel apparenté de se livrer à quelque forme que ce soit d'exploitation ou d'atteintes sexuelles, ainsi que la marche suivre pour signaler de tels manquements le cas échéant.
- Oui Au cours de l'exercice considéré, 61 séances d'orientation et de formation de formateurs ont été organisées à l'intention des contingents et des unités de police constituées, et une formation à la prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles a été dispensée directement à 2 240 militaires et membres des unités de police constituées à Abidjan, dans le secteur ouest et dans le secteur est.

Formation : 20 séances consacrées aux compétences en matière de gestion et d'encadrement à l'intention de 316 membres du personnel; 67 séances consacrées au renforcement des capacités à l'intention de 787 membres du personnel; 40 séances consacrées à l'organisation des carrières, à l'intention de 646 membres du personnel; 34 sessions de formation des nouveaux arrivants, notamment aux modalités de l'appréciation du comportement professionnel, à l'intention de 276 membres du personnel; cours de langues (anglais et français) dispensés à quelque 1 500 membres du personnel; 58 séances de formation à la prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles, tenues à l'intention de 1 214 membres du personnel

Installations et infrastructures

Entretien et réparation de tous les locaux de la mission sur les 58 sites

Services d'assainissement dispensés sur les 58 sites/camps, y compris la collecte et l'élimination des eaux usées et des déchets

Gestion et entretien de 33 installations de purification de l'eau appartenant à l'ONU sur 22 sites

Gestion et entretien de 290 groupes électrogènes appartenant à l'ONU sur 58 sites

Oui Les activités de formation suivantes ont été mises en œuvre : 3 séances consacrées aux compétences en matière de gestion et d'encadrement à l'intention de 32 membres du personnel; 115 séances de renforcement des capacités (1 893 membres du personnel); 77 séances portant sur l'organisation des carrières (1 266 participants); 64 sessions de formation des nouveaux arrivants, notamment aux modalités de l'appréciation du comportement professionnel (2 272 participants); cours de langues (anglais et français) au bénéfice de 2 772 membres du personnel; 49 séances de formation sur la prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles (1 669 participants).

Le nombre moins élevé que prévu de séances consacrées aux compétences en matière de gestion et d'encadrement s'explique par une demande plus faible que prévu et par la disponibilité limitée du personnel de l'Opération, qui est en phase de compression et de réduction des effectifs.

- Oui L'entretien et la remise en état des sites occupés par les contingents militaires et les unités de police constituées, des locaux de la Police des Nations Unies et des bureaux du personnel civil des Nations Unies ont été effectués sur 61 sites, en réponse aux 6 053 demandes de travaux reçues.
- Oui Des services d'assainissement nettoyage et collecte et élimination des eaux usées et des déchets ont été fournis sur les 61 sites situés à Abidjan et dans les secteurs est et ouest.
- Oui 24 installations de purification de l'eau et systèmes de dosage du chlore appartenant à l'ONU ont été utilisés et entretenus sur 19 sites. La diminution du nombre des installations de purification de l'eau s'explique par la fermeture de certains sites et par la suppression de 9 stations (3 à Bouaké, 1 à Daoukro, 1 à Bondoukou, 1 à Bouna, 1 à Issia, 1 à San-Pédro et 1 à Guiglo) en raison de la réduction des effectifs.
- Oui La gestion et l'entretien de 262 groupes électrogènes appartenant à l'ONU ont été assurés sur 61 sites...

15-21276 59/74

Entreposage et distribution de 5,4 millions de litres de carburants et lubrifiants destinés aux groupes électrogènes appartenant à l'ONU (290) et aux contingents (265)

Entretien et remise en état de 50 km de routes, de 15 terrains d'aviation répartis sur 15 sites et de 6 points de ravitaillement en carburant d'aviation répartis sur 6 sites

Utilisation et entretien de 35 stations de traitement des eaux usées appartenant à l'ONU réparties sur 20 sites

Transports terrestres

Exploitation d'un parc de 686 véhicules appartenant à l'ONU, dont 23 véhicules blindés, et entretien de ce parc dans 3 ateliers répartis sur 3 sites

La réduction du nombre de groupes électrogènes s'explique par le raccordement au réseau urbain, devenu la première source d'approvisionnement en électricité, au retrait de 15 groupes électrogènes des camps fermés [Adzopé (2), Akouédo, Koumassi, Colas, Café Ivoire (2), Bouaké PAKENG, ancienne base logistique de Bouaké, Bouaké Ghana Medical, aéroport de Bouaké 1, aéroport de Bouaké 2, Issia (2) et Zouan-Hounien], et à la comptabilisation en pertes de 13 groupes électrogènes au cours de l'exercice considéré

millions

3,8 Ont été consommés par 262 groupes électrogènes appartenant à l'ONU et par de litres 117 groupes électrogènes appartenant aux contingents.

> La réduction du nombre des groupes électrogènes, d'où une diminution des besoins en carburants pour les alimenter, s'explique principalement par la fermeture de 12 sites et par un recours accru à l'électricité obtenue grâce au raccordement au réseau urbain, devenu la première source d'approvisionnement.

Les travaux d'entretien et de remise en état ont concerné :

28 km de routes

- 15 terrains d'aviation répartis sur 15 sites
 - points de ravitaillement en carburant d'aviation répartis sur 6 sites
- 33 Stations de traitement des eaux usées appartenant à l'ONU ont été exploitées et entretenues sur 15 sites. Ce nombre inférieur aux prévisions s'explique par la fermeture de cinq stations sur les sites d'Adzopé, de Café Ivoire, de Bouaké PAKENG, de l'ancienne base logistique de Bouaké et de Zouan-Hounien, en partie contrebalancée par l'installation de 3 stations supplémentaires au camp d'Anonkoua Kouté.
- 834 Véhicules appartenant à l'ONU ont été entretenus dans 4 ateliers (un atelier supplémentaire a été ouvert au poste de commandement de l'Opération) répartis sur 3 sites. Le nombre de véhicules plus élevé que

Fourniture de 3,6 millions de litres de carburants et lubrifiants au titre des transports terrestres

Exploitation d'un service de navette transportant chaque jour en moyenne, 7 jours sur 7, 300 membres du personnel des Nations Unies entre leur logement et leur lieu de travail

Transports aériens

Exploitation et entretien de 3 avions, 10 hélicoptères – dont 8 de type militaire (parmi lesquels 3 sont partagés avec la MINUL) – et 1 système d'aéronef non habité, répartis sur 6 sites (Abidjan, Bouaké, Daloa, Korohogo, Man et Yamoussoukro)

Fourniture de 4,4 millions de litres de carburants et de lubrifiants au titre des transports aériens

prévu s'explique par le retard pris dans la comptabilisation en pertes de 148 véhicules.

4,2 De litres de carburant destinés aux véhicules millions ont été consommés.

Cette consommation plus élevée que prévue s'explique par l'élargissement de la zone couverte par les patrouilles; par l'exécution d'autres activités relevant du mandat de l'ONUCI en conséquence de la réinstallation de certaines bases d'opération sur de nouveaux sites — les nouvelles bases étant situées à Minignan, Bloléquin, Tiéningboué, Bangolo et Sassandra; par l'augmentation du nombre des déplacements et des kilomètres parcourus, en raison de la fermeture de plusieurs camps et d'une base logistique, ainsi que de la réinstallation ou du déploiement de troupes sur de nouveaux sites.

Oui Un service de navette a permis de transporter chaque jour en moyenne, 5 jours sur 7, 378 membres du personnel des Nations Unies entre leur logement et leur lieu de travail. Le nombre de jours d'exploitation de la navette est inférieur aux prévisions, car des taxis sont utilisés le samedi et le dimanche en fonction des besoins, ce qui est une solution plus économique qu'un service de navette fonctionnant le week-end.

Oui 13 appareils ont été exploités et entretenus :

3 avions commerciaux (1 Learjet 60, 1 DHC-8 et 1 Beechcraft 1900D)

10 hélicoptères, dont 8 de type militaire (3 Bell-212, 2 Mi-17 et 3 Mi-24 – sur la base d'un partage des coûts avec la MINUL) et 2 hélicoptères commerciaux (Mi-8MTV) répartis sur 4 sites (Abidjan, Bouaké, Daloa et Man).

Le système d'aéronef non habité n'a pas été mis en place.

3,6 De litres de carburants et de lubrifiants ont été millions consommés dans le cadre de l'Opération ainsi que sur divers sites se trouvant à l'extérieur de la Côte d'Ivoire (transport de personnalités et évacuations sanitaires primaires).

15-21276 61/74

Transports maritimes ou fluviaux

Exploitation et entretien de 2 bateaux

Communications

Services d'appui et d'entretien fournis pour 1 réseau satellitaire composé de 1 station terrienne centrale assurant des services de téléphonie, de télécopie, de visioconférence et de transmission de données

Services d'appui et d'entretien fournis pour 32 microterminaux VSAT, 51 centraux téléphoniques et 27 liaisons hertziennes

Services d'appui et d'entretien fournis pour 634 radios à haute fréquence, 107 radios à très haute fréquence sol-air, 3 876 radios à ultra-haute fréquence et 27 répéteurs à ultra-haute fréquence

Services d'appui et d'entretien fournis pour 27 stations de radiodiffusion FM et 4 installations de production radiophonique

Informatique

Services de soutien et de maintenance pour 52 serveurs, 2 326 ordinateurs, 601 imprimantes et 280 expéditeurs numériques répartis sur 55 sites

Les besoins ont été inférieurs aux prévisions pour les raisons suivantes : a) l'application de nouvelles conditions pour le transport de membres du personnel sur des vols affrétés par l'ONU, ce qui a permis de réduire le nombre de vols effectués; b) la réduction des effectifs de l'Opération, d'où la suppression de vols réguliers à destination de certains sites; c) l'utilisation limitée des Mi-24 par la MINUL en raison de l'épidémie d'Ebola.

- 2 Navires à grande vitesse (UN 7613 et 7614) ont été exploités et entretenus sur la base d'un contrat de location avec services.
- 1 Station terrienne centrale a été entretenue.
- Oui Des services d'appui et d'entretien ont été fournis pour 29 microterminaux, 48 centraux téléphoniques et 27 liaisons hertziennes. Le nombre de microterminaux et de centraux téléphoniques est inférieur aux prévisions en raison de la fermeture de 3 bureaux locaux (Daoukro, Adzopé et Bangolo).
- Oui Des services d'appui et de maintenance ont été assurés pour 634 radios à haute fréquence, 107 radios à très haute fréquence sol-air, 3 876 radios à ultra-haute fréquence et 25 répéteurs à ultra-haute fréquence. Ce dernier nombre est inférieur aux prévisions en raison de la fermeture de 3 bureaux locaux.
- Oui Des services d'appui et d'entretien ont été assurés pour 24 stations de radiodiffusion FM et 4 installations de production radiophonique. Le nombre de stations FM moins élevé que prévu s'explique par la fermeture de 3 bureaux locaux.
- Oui Des services de soutien et de maintenance ont été assurés sur 52 sites pour les matériels suivants :

30 serveurs physiques; le nombre plus faible

Services de soutien et de maintenance de 25 réseaux locaux, 1 réseau longue portée et 1 réseau métropolitain pour 2 287 utilisateurs répartis sur 55 sites

Services de soutien et de maintenance de 15 réseaux sans fil

Services de soutien et de maintenance pour 2 700 comptes de messagerie électronique et un système de sauvegarde de données d'une capacité de 5 téraoctets

Élaboration d'un système d'information géographique permettant de produire environ 3 500 cartes administratives, thématiques ou de planification destinées à éclairer les décisions, à favoriser l'appréciation des situations et à servir des fins opérationnelles

Santé

Exploitation et entretien de 2 dispensaires de niveau I appartenant aux Nations Unies (Bouaké et Daloa), 1 dispensaire de niveau I+ (ancien hôtel Sebroko à Abidjan), 22 dispensaires de niveau I répartis sur 10 sites et appartenant aux pays fournisseurs de contingents, 3 dispensaires régionaux de niveau II (Daloa et San Pedro), 4 hôpitaux de niveau III (Abidjan), ainsi que de postes d'urgence et de premiers secours installés sur tous les sites de l'Opération et destinés au personnel de la mission, aux fonctionnaires des autres organismes des Nations Unies et à la population civile locale en cas d'urgence

que prévu de serveurs est dû à la virtualisation

2 326 ordinateurs

601 imprimantes

280 expéditeurs numériques.

Le nombre de matériels informatiques est resté le même, ceux des sites fermés ayant été redéployés sur la nouvelle base logistique du camp d'Anonkoua Kouté.

- Oui Des services de soutien et de maintenance ont été assurés pour 25 réseaux locaux, un réseau longue portée et un réseau métropolitain pour 2 287 utilisateurs répartis sur 52 sites.
- 17 Des services de soutien et de maintenance ont été assurés pour 17 réseaux sans fil. Le nombre supérieur aux prévisions est dû à la couverture de l'aéroport de Bouaké et du camp d'Anonkoua Kouté.
- 2 795 Des services de soutien et de maintenance ont été assurés pour 2 795 comptes de messagerie électronique et un système de sauvegarde de données d'une capacité de 5 téraoctets.
 - Oui 4 635 cartes ont été produites et imprimées. Ce nombre plus élevé que prévu est imputable à l'augmentation de la demande de cartes liée aux élections prochaines.

Oui L'exploitation et l'entretien des installations suivantes ont été assurés :

Un dispensaire de niveau I+ à l'ancien hôtel Sebroko (Abidjan), 2 dispensaires de niveau I à Daloa et Bouaké

16 dispensaires de niveau I répartis sur 10 sites (Abidjan, Yamoussoukro, Bouaké, Daloa, Korhogo, Guiglo, Gagnoa, Duékoué, Man et Zuenoula) et relevant des pays fournisseurs de contingents

Un dispensaire régional de niveau II à Daloa

Le nombre plus faible que prévu de dispensaires relevant des pays fournisseurs de contingents est dû à la réduction progressive des activités de l'Opération et du nombre de personnels militaires ainsi qu'au développement de 4 dispensaires nationaux de niveau II à Bouaké, Yamoussoukro, Daloa et San Pedro.

15-21276 **63/74**

Maintien d'un dispositif d'évacuation par voies terrestre et aérienne pour tous les sites des Nations Unies, notamment vers des hôpitaux de niveau IV au Ghana (Accra) et en Afrique du Sud (Johannesburg)

Exploitation et entretien de services de conseil et de dépistage volontaires et confidentiels du VIH et mise en œuvre d'un programme d'éducation par les pairs pour l'ensemble du personnel de l'Opération

Sécurité

Fourniture de services de sécurité 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, dans toute la zone de l'Opération, y compris la protection rapprochée des responsables de l'Opération et des hauts fonctionnaires en visite

ONUCI a passé des contrats avec 4 hôpitaux nationaux de niveau III situés à Abidjan (PISAM, Indénié, Avicenne et Hôtel Dieu).

Oui En cas de nécessité d'évacuation du personnel de l'Opération par voie aérienne, des accords existent avec :

3 hôpitaux de niveau IV au Ghana (Accra) et en Afrique du Sud (Johannesburg et Pretoria), qui peuvent accueillir des patients polytraumatisés souffrant de complications graves pouvant entraîner la mort ou l'amputation d'un membre

Au Ghana, l'hôpital militaire 37 est équipé pour recevoir les victimes dans les situations de pertes massives, tant pour ce qui est de la compétence médicale que de l'équipement et du personnel.

Oui 7 000 personnes (civils, militaires et personnel de police) ont été sensibilisées aux questions relatives au VIH/sida.

50 conseillers VIH/sida ont été formés.

2 visites de supervision ont été menées pour contrôler la qualité des services de consultation et de dépistage confidentiels.

100 % du personnel de l'Opération et de leurs dépendants nécessitant un traitement, des soins ou un soutien ont été pris en charge.

35 coordonnateurs PPE (prophylaxie postexposition) ont été formés.

Des trousses de PEP ont été fournies à 100 % du personnel de l'Opération et à leurs dépendants accidentellement exposés au VIH.

3 000 personnes (civils, militaires et personnel de police) ont bénéficié de services de consultation et de dépistage confidentiels.

1 000 080 préservatifs masculins et 255 000 préservatifs féminins ont été distribués.

75 pairs éducateurs ont été formés.

Oui Les services de sécurité suivants ont été fournis 24 heures sur 24, 7 jours sur 7 au quartier général (ancien hôtel Sebroko à Abidjan), à la résidence de la Représentante spéciale du Secrétaire général, au camp Anonkoua Kouté et à la base de soutien logistique de Colas : contrôle des accès, conduite de patrouilles à l'intérieur et à l'extérieur des barrières de

À l'occasion de 74 séances de formation, former 500 participants au maniement des armes à feu, à l'emploi de la force, aux gestes de premier secours, à la protection rapprochée et à la conduite de véhicules

Organisation de séances de formation à la sécurité pour les nouveaux coordonnateurs de secteur (sécurité) et d'exercices de simulation d'évacuation et de réinstallation à l'échelle de l'Opération

Conduite d'enquêtes de sécurité, notamment sur les normes minimales de sécurité opérationnelle applicables au domicile, auprès du personnel recruté sur le plan international, des Volontaires des Nations Unies, des policiers des Nations Unies, des observateurs militaires et des officiers d'état-major afin d'assurer le respect intégral de ces normes

Organiser une réunion d'information sur la sécurité dans les 48 heures suivant l'arrivée de nouveaux membres du personnel des Nations Unies et de leurs dépendants sécurité toutes les deux heures et surveillance à l'aide de systèmes de caméras en circuit fermé.

Oui 500 participants ont été formés au cours de 74 séances de formation.

Oui Les coordonnateurs de secteur (sécurité) récemment engagés ont été formés à Daloa en mars 2015.

Des exercices d'évacuation et de réinstallation ont été menés à Man en octobre 2014, à Bouaké en février 2015 et à Abidjan en avril 2015.

Non Les inspections relatives au respect des normes minimales de sécurité opérationnelle applicables au domicile du personnel recruté sur le plan international, des Volontaires des Nations Unies, des policiers des Nations Unies, des officiers d'état-major et des observateurs militaires sont menées régulièrement; des inspections ad hoc ont été menées à l'échelle de l'Opération, par exemple pour les fonctionnaires récemment arrivés, lors de déménagements ou sur demande.

Oui Des réunions d'information sur la sécurité ont eu lieu tous les lundis, mercredis et vendredis pour tous les membres du personnel des Nations Unies récemment arrivés ou recrutés, les visiteurs et les consultants. Des réunions à l'intention des dépendants éligibles ont été organisées tous les lundis et vendredis.

15-21276 **65/74**

III. Exécution du budget

A. Ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis; l'exercice budgétaire court du 1er juillet 2014 au 30 juin 2015.)

			Éco	art
	Montant alloué	Dépenses	Montant	Pourcentage
Catégorie de dépenses	(1)	(2)	(3) = (1) - (2)	(4) = (3)/(1)
Militaires et personnel de police				
Observateurs militaires	10 129,9	8 617,0	1 512,9	14,9
Contingents	196 714,4	193 734,8	2 979,6	1,5
Police des Nations Unies	24 502,7	19 673,1	4 829,6	19,7
Unités de police constituées	29 540,1	28 364,1	1 176,0	4,0
Total partiel	260 887,1	250 389,0	10 498,1	4,0
Personnel civil				
Personnel recruté sur le plan international	71 686,3	61 395,5	10 290,8	14,4
Personnel recruté sur le plan national	21 175,0	21 808,1	(633,1)	(3,0)
Volontaires des Nations Unies	7 527,4	6 847,2	680,2	9,0
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	_	(12,9)	12,9	_
Personnel fourni par des gouvernements	1 835,2	99,5	1 735,7	94,6
Total partiel	102 223,9	90 137,4	12 086,5	11,8
Dépenses opérationnelles				
Observateurs électoraux civils	-	_	_	_
Consultants	602,0	266,5	335,5	55,7
Voyages	3 669,0	3 367,0	302,0	8,2
Installations et infrastructures	34 283,9	30 563,3	3 720,6	10,9
Transports terrestres	7 067,4	7 852,4	(785,0)	(11,1)
Transports aériens	35 873,9	30 334,5	5 539,4	15,4
Transports maritimes ou fluviaux	6,1	17,4	(11,3)	(185,2)
Communications	8 030,9	4 626,4	3 404,5	42,4
Informatique	5 416,6	7 598,4	(2 181,8)	(40,3)
Santé	1 372,4	1 019,7	352,7	25,7
Matériel spécial	_	_	_	_
Fournitures, services et matériel divers	32 137,1	33 352,5	(1 215,4)	(3,8)
Projets à effet rapide	2 000,0	1 987,7	12,3	0,6
Total partiel	130 459,3	120 985,8	9 473,5	7,3
Total brut	493 570,3	461 512,2	32 058,1	6,5
Recettes provenant des contributions du personnel	8 896,0	8 830,4	65,6	0,7
Total net	484 674,3	452 681,8	31 992,5	6,6
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	=			
Total	493 570,3	461 512,2	32 058,1	6,5

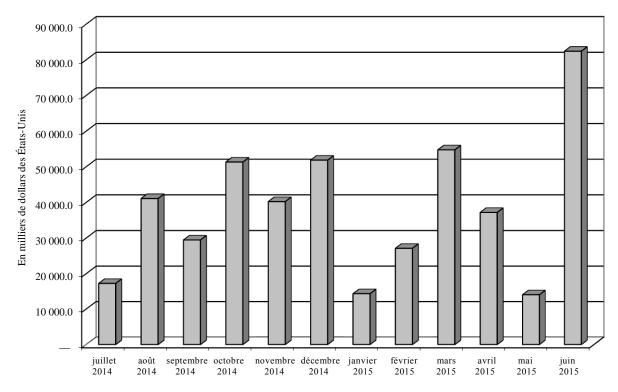
B. Récapitulatif des réaffectations de ressources

(En milliers de dollars des États-Unis)

Pourcentage de réaffectations			0,2
Total	493 570,3	-	493 570,3
III. Dépenses opérationnelles	130 459,3	810,0	131 269,3
II. Personnel civil	102 223,9	_	102 223,9
I. Militaires et personnel de police	260 887,1	(810,0)	260 077,1
Catégories	Répartition initiale du montant approuvé	Montants réaffectés	Répartition révisée

68. En prévision de dépenses plus élevées que prévu, des montants ont été réaffectés de la catégorie I (militaires et personnel de police) à la catégorie III (dépenses opérationnelles). Cependant, comme indiqué plus haut dans le tableau relatif aux ressources financières, les dépenses opérationnelles effectives de l'Opération (120 985 800 dollars) n'ont pas dépassé le niveau du montant total initialement approuvé (130 459 300 dollars) pour la catégorie III et les montants réaffectés n'ont donc pas été utilisés.

C. Évolution des dépenses mensuelles



15-21276 **67/74**

69. Les niveaux élevés de dépenses observés aux mois d'octobre et décembre 2014 et de mars et juin 2015 s'expliquent par la comptabilisation d'engagements courants de dépenses et de décaissements au titre de services rendus et de matériel utilisé par les militaires et le personnel de police.

D. Autres recettes et ajustements

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie	Montant
Intérêts créditeurs	1 142,6
Recettes diverses ou accessoires	940,8
Contributions volontaires en espèces	_
Ajustements sur exercices antérieurs	_
Engagements d'exercices antérieurs : annulation	11 556,0
Total	13 639,4

E. Matériel appartenant aux contingents : matériel majeur et soutien logistique autonome

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie			Dépenses
Matériel majeur			
Contingents			33 512,6
Unités de police constituées			5 664,5
Total partiel			39 177,1
Soutien logistique autonome			
Contingents			24 640,2
Unités de police constituées			3 595,4
Total partiel			28 235,6
Total			67 412,7
Facteurs applicables à la mission	Pourcentage	Date d'entrée en vigueur	Date du dernier examen
A. Facteurs applicables à la zone de la mission			
Contraintes du milieu	1,8	1 ^{er} octobre 2006	30 septembre 2010
Usage opérationnel intensif	1,9	1 ^{er} octobre 2006	30 septembre 2010
Actes d'hostilité ou abandon forcé	1,5	1 ^{er} octobre 2006	30 septembre 2010
B. Facteurs applicables au pays d'origine			
Différentiel de transport	0,0-4,25		

F. Contributions non budgétisées

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie	Valeur
Contributions prévues par l'accord sur le statut des forces ^a	39 997,0
Contributions volontaires en nature	_
Total	39 997,0

^a Y compris les terrains et installations fournis par des gouvernements et les dispenses de redevances d'aéroport.

IV. Analyse des écarts¹

	Écart	
Observateurs militaires	1 512,9	14,9 %

70. L'écart constaté s'explique principalement par des indemnités de subsistance (missions) moins élevées que prévu en raison d'un taux de vacance effectif moyen de 6,3 % (contre 2 % prévu au budget) conjugué à la dépréciation du franc CFA par rapport au dollar (le taux de change budgétisé était de 475,26 francs CFA pour 1 dollar, tandis que le taux de change effectif s'est élevé à 548 francs CFA pour 1 dollar).

	Écart	
Contingents	2 979,6	1,5 %

- 71. L'écart constaté tient essentiellement à des indemnités de subsistance (missions) et à des coûts de rations moins élevés que prévu en raison d'un taux de vacance effectif moyen de 11,2 % (contre 2 % prévu au budget) conjugué à la dépréciation du franc CFA par rapport au dollar (le taux de change budgétisé était de 475,26 francs CFA pour 1 dollar, tandis que le taux de change effectif s'est élevé à 548 francs CFA pour 1 dollar) et à la dépréciation de l'euro vis-à-vis de la devise américaine (le taux de change budgétisé était de 0,87 dollar pour 1 euro, tandis que le taux de change effectif a été de 0,726 dollar pour 1 euro). L'écart s'explique également par le fait que les dépenses prévues au titre du fret et du rapatriement du matériel appartenant aux contingents, qui avaient été budgétisées au titre des contingents, ont été comptabilisées au titre des fournitures, services et matériels divers.
- 72. La sous-utilisation des crédits a été en partie contrebalancée par des dépenses supérieures aux prévisions au titre d'une part du matériel majeur appartenant aux contingents en raison de la reconfiguration d'un bataillon d'infanterie en une force régionale d'intervention rapide, du rapatriement tardif des troupes et d'autre part du déploiement, de la relève et du rapatriement en raison de la hausse des frais de voyage (rapatriement).

15-21276 **69/74**

Le montant des écarts est exprimé en milliers de dollars des États-Unis. Les écarts sont analysés lorsqu'ils sont supérieurs ou égaux à 5 % ou à 100 000 dollars.

	Écart	
Police des Nations Unies	4 829,6	19,7 %

73. L'écart constaté s'explique principalement par des indemnités de subsistance (missions) et des coûts engagés au titre du déploiement, de la relève et du rapatriement moins élevés que prévu en raison d'un taux de vacance effectif moyen de 20,5 % (contre 11 % prévu au budget), ainsi que par la dépréciation du franc CFA vis-à-vis du dollar (le taux de change budgétisé était de 475,26 francs CFA pour 1 dollar, tandis que le taux de change effectif a été de 548 francs CFA pour 1 dollar).

	Écart		
Unités de police constituées	1 176,0	4,0 %	

74. L'écart constaté tient essentiellement aux indemnités de subsistance (missions) et aux coûts liés au déploiement, à la relève et au rapatriement moins élevés que prévu en raison d'un taux de vacance effectif moyen de 1,8 % (contre 1 % prévu au budget), ainsi que par la dépréciation du franc CFA vis-à-vis du dollar (le taux de change budgétisé était de 475,26 francs CFA pour 1 dollar, tandis que le taux de change effectif a été de 548 francs CFA pour 1 dollar). La sous-utilisation des crédits a été en partie contrebalancée par des dépenses supérieures aux prévisions au titre du matériel majeur appartenant aux contingents en raison du déploiement non planifié d'une unité.

	Ecart		
Personnel recruté sur le plan international	10 290,8	14,4 %	

75. L'écart constaté s'explique principalement par le niveau moins élevé que prévu des dépenses au titre des traitements du personnel international et des dépenses communes de personnel en raison d'un taux de vacance effectif moyen (18,2 %) supérieur à celui prévu au budget (10 %) du fait de la difficulté de recruter et de conserver du personnel alors que l'Opération est en phase de retrait, ainsi que des dépenses communes de personnel, des indemnités de retraite, des primes de sujétion pour lieu d'affectation famille non autorisée, des frais de voyage à l'occasion du recrutement et au titre des congés dans les foyers. Une autre explication de l'écart réside dans le fait que les indemnités au titre des services de sécurité résidentielle et le coût des autres mesures de sûreté prises pour le personnel civil recruté sur le plan international, qui avaient été budgétisés au titre du personnel recruté sur le plan international, ont été comptabilisés au titre des installations et infrastructures.

	Écart	
Personnel recruté sur le plan national	(633,1)	(3,0 %)

76. L'écart enregistré tient essentiellement aux dépenses communes de personnel supérieures aux prévisions et liées aux indemnités pour charges de famille et au coût de l'assurance maladie du personnel. Le dépassement de crédits a été partiellement contrebalancé par une baisse des coûts salariaux liés au personnel recruté sur le plan national en raison d'un taux de vacance effectif moyen (11,3 %) supérieur à celui

prévu au budget (6 %) pour les agents des services généraux recrutés sur le plan national du fait de la difficulté de recruter et conserver le personnel alors que l'Opération est en phase de retrait.

	Écart	
Volontaires des Nations Unies	680,2	9,0 %

77. La sous-utilisation de crédits s'explique principalement par le niveau plus élevé que prévu du taux de vacance effectif moyen (15,7 % contre 4 % prévu au budget).

	Écart	
Personnel fourni par des gouvernements	1 735,7	94,6 %

78. La sous-utilisation de crédits tient essentiellement au déploiement de 7 agents pénitentiaires au lieu des 44 prévus au budget.

	Écart	Écart	
Consultants	335,5	55,7 %	

79. L'écart constaté s'explique principalement par la difficulté à trouver sur le plan local des formateurs qualifiés ainsi que par la priorité accordée aux ressources internes et aux vacataires. La sous-utilisation des crédits a été en partie contrebalancée par le fait que les dépenses d'informatique et de fournitures, services et matériels divers, qui avaient été budgétisées respectivement au titre de l'informatique et des installations et infrastructures, ont été comptabilisées au titre des consultants.

	Écart		
Voyages	302,0	8,2 %	

- 80. L'écart constaté s'explique principalement par des dépenses de voyage liées à la formation inférieures aux prévisions en raison de la priorité donnée à la formation interne, de l'utilisation de ressources internes et de l'annulation de plusieurs cours.
- 81. La sous-utilisation des crédits a été en partie contrebalancée par des déplacements imprévus réalisés hors zone de l'Opération en lien avec a) des réunions régionales du Commandant de la force d'intervention rapide et des rencontres avec les autorités militaires françaises; b) les équipes médicales de convoyage lors de l'évacuation médicale de patients et les réunions de préparation et d'intervention concernant l'Ebola; c) la séance extraordinaire et la réunion générale consacrées à la mise en œuvre d'Umoja; d) les dépenses au titre du déploiement de quelques observateurs militaires, qui avaient été inscrites dans le poste budgétaire correspondant, mais qui ont été comptabilisées au titre des frais de voyage non liés à la formation.

	Écart	
Installations et infrastructures	3 720,6	10,9 %

15-21276 **71/74**

- 82. La sous-utilisation des crédits s'explique principalement par a) le coût moins élevé que prévu des travaux de construction d'un mur d'enceinte et d'un drain au camp Anonkoua Kote grâce au recours à des ressources internes plutôt qu'à la sous-traitance initialement prévue, et par le fait que les dépenses liées aux vacataires, qui avaient été budgétisées au poste installations et infrastructures, ont été comptabilisées dans celui des fournitures, services et matériels divers; b) la comptabilisation des dépenses de matériaux relatifs à l'électricité, la construction et la plomberie au titre du matériel de défense des périmètres, et le montant moindre que prévu des services d'entretien en raison de la fermeture imprévue de huit sites; c) le montant plus faible que prévu des coûts liés aux services publics et à l'assainissement en raison de la fermeture imprévue des huit sites; d) l'acquisition d'installations préfabriqués, de logements et d'équipements de réfrigération en raison de l'annulation de l'achat planifié de blocs sanitaires et de diverses boîtes à outils à la suite de la fermeture imprévue des camps.
- 83. La sous-utilisation des crédits a été en partie contrebalancée par les dépenses engagées au titre des services de sécurité résidentielle et le coût des autres mesures de sûreté prises pour le personnel civil recruté sur le plan international, qui avaient été budgétisés au titre du personnel recruté sur le plan international, mais ont été comptabilisés au titre des installations et infrastructures.

	Écart	
Transports terrestres	(785,0)	(11,1) %

- 84. L'écart constaté s'explique principalement par a) le niveau plus élevé que prévu des dépenses au titre des carburants et lubrifiants en raison de frais de gestion liés au contrat d'approvisionnement en carburant pour les véhicules terrestres; b) la location d'autobus pour soutenir le Gouvernement ivoirien dans le cadre du déploiement de 2 363 membres des Forces républicaines de Côte d'Ivoire à l'occasion des élections législatives ainsi que pour assister les services de contrôle des mouvements de l'ONUCI en l'absence de matériel appartenant aux contingents permettant la rotation des troupes.
- 85. Le dépassement de crédits a été en partie contrebalancé par la sous-utilisation des crédits prévus au titre de l'assurance responsabilité civile en raison de la réduction du parc de véhicules légers de transport de passagers de l'Opération et des coûts de réparation et de maintenance du fait que la sous-traitance prévue des services de maintenance n'a pas été mise en œuvre.

	Écart	
Transports aériens	5 539,4	15,4 %

86. L'écart constaté tient essentiellement à la réduction des dépenses afférentes à la location et à l'exploitation des appareils de l'Opération due au niveau moins élevé que prévu du nombre d'heures de vol (1 664 heures effectives au lieu des 2 541 heures prévues au budget pour les avions et 3 512 heures effectives au lieu des 4 613 heures prévues au budget pour les hélicoptères), ce qui a également permis de réaliser des économies sur le carburant, les lubrifiants, les redevances d'atterrissage, les coûts de la manutention au sol et les services de transport aérien.

	Écart	
Communications	3 404,5	42,4 %

87. La sous-utilisation des crédits tient essentiellement au fait que le montant des dépenses de prestation de services d'information a été inférieur aux prévisions en raison a) du nombre réduit de productions et d'émissions radio, de services d'impression et de publication imputable au retard de livraison des matériels d'imprimerie, ainsi que du nombre moins élevé que prévu d'ateliers et d'événements de sensibilisation en raison de la priorité donnée aux activités de préparation des élections; b) de dépenses au titre des communications commerciales inférieures aux prévisions en raison du report de la signature du bail de la Base d'appui des Nations Unies à Valence et des activités relatives à Umoja; c) du fait que les dépenses afférentes au matériel et aux pièces de rechange pour les communications par des réseaux commerciaux budgétisées au titre des communications ont été comptabilisées au titre des matériels informatiques.

	Écart	
Informatique	(2 181,8)	(40,3 %)

88. Le dépassement de crédits s'explique principalement par a) la comptabilisation au titre de l'achat de matériel informatique des dépenses de communication commerciale et des pièces de rechange, qui avaient été budgétisées au titre des communications; b) les dépenses imprévues afférentes aux services informatiques dus à la migration obligatoire de l'Opération vers un nouveau système de sauvegarde et de stockage avec déduplication.

	Écart	Écart	
Santé	352,7	25,7 %	

89. La sous-utilisation des crédits tient essentiellement aux difficultés d'approvisionnement en produits tels que le sang, les médicaments et les fournitures médicales et dentaires; elle a été en partie contrebalancée par l'achat d'équipements médicaux en lien avec l'Ebola.

	Écart		
Fournitures, services et matériel divers	(1 215,4)	(3,8 %)	

- 90. Le dépassement de crédits s'explique principalement par a) la comptabilisation au titre des fournitures, services et matériels divers des dépenses engagées au titre du fret et du rapatriement du matériel appartenant aux contingents, ainsi que de celles relatives à des entrepreneurs pour des services de construction, qui avaient initialement été budgétisées au titre respectivement des contingents et des installations et infrastructures; b) les pertes de change liées aux fluctuations monétaires.
- 91. Le dépassement de crédits a été partiellement compensé par la sous-utilisation des crédits prévus au titre de la mise en œuvre du programme de désarmement, de démobilisation et de réintégration, ainsi que par le nombre moins élevé que prévu d'opérations dans un nombre réduit de camps, d'opérations mobiles et d'activités de collecte d'armes.

15-21276 73/74

V. Décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre

- 92. En ce qui concerne le financement de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire, il conviendrait que l'Assemblée générale :
- a) Se prononce sur l'affectation du solde inutilisé de l'exercice clos le 30 juin 2015, soit 32 058 100 dollars;
- b) Se prononce sur l'affectation des autres recettes et ajustements pour l'exercice clos le 30 juin 2015, soit 13 639 400 dollars, ce montant résultant des intérêts créditeurs (1 142 600 dollars), des recettes diverses ou accessoires (940 800 dollars) et de l'annulation d'engagements d'exercices antérieurs (11 556 000 dollars).